



RÉGION
**Nouvelle-
Aquitaine**

nouvelle-aquitaine.fr

COVID-19

PLAN DE TRANSITIONS ET DE RECONQUÊTE TECHNOLOGIQUE

Économie | Environnement | Solidarité

- Séance plénière du 3 juillet 2020 -

SOMMAIRE

▶ Enjeux et trajectoire	> 4
▶ Bilan du plan d'urgence sanitaire et économique / Synthèse	> 6
▶ Situation socio-économique pendant et après le confinement / Synthèse	> 8
▶ 4 défis	> 10
■ DÉFI 1 : traverser la crise et faire preuve de résilience	> 12
■ DÉFI 2 : décider et impulser les transitions de la Nouvelle-Aquitaine	> 20
■ DÉFI 3 : ne laisser personne au bord du chemin	> 25
■ DÉFI 4 : des territoires mobilisés pour réussir les transitions	> 28
▶ 29 Fiches-actions	> 31



ENJEUX & trajectoire

(((Au milieu de toute crise
se trouve une grande opportunité.)))

Albert Einstein

Aussi loin qu'on s'en souvienne, l'Histoire fut modelée par des crises.

Inattendues ou prophétisées, souvent les deux à la fois, ces grandes perturbations ont bouleversé les sociétés humaines et leurs dogmes, faisant vaciller des civilisations parfois millénaires – jusqu'à l'anéantissement, pour certaines. Qu'ils soient causés par l'activité humaine ou simplement subis, ces moments charnières ont ceci de commun : ils révèlent les failles des organisations, la vulnérabilité des femmes et des hommes qui la composent, et les illusions d'un système incapable d'autorégulation et d'anticipation. Alors, de la capacité de correction, de l'effort de solidarité et de la force d'une vision dépendent le salut des communautés ainsi confrontées à leur survie.

La pandémie du Covid-19 constitue un tel moment. Nous n'en connaissons encore ni toute l'ampleur, ni l'intégralité des conséquences ; mais nous en savons suffisamment pour comprendre qu'elle questionne le monde d'après. Et dès les premiers instants de cette crise systémique, inédite par nature, **le Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine a pris la mesure de l'urgence – tant sanitaire, qu'économique, sociale et environnementale** –, mobilisant toutes ses ressources (humaines et budgétaires), son énergie et sa créativité pour soutenir les actrices et acteurs de la vie régionale. Et même dans certains cas, les sauver.

A l'évidence, cette résilience de la Région a été rendue possible en amont. Car, en Nouvelle-Aquitaine, **la pandémie** n'a brisé aucune illusion ou dogme ; au contraire, elle **a confirmé des diagnostics déjà posés, les méthodes de concertation et de co-construction déjà engagées, et les transitions déjà décidées avec Néo Terra, les circuits courts ou encore nos stratégies technologiques**. Le Covid-19 a révélé le besoin vital de les accélérer et de les ériger en système – qui prenne mieux en compte l'humain, l'environnement et les territoires.

Pour autant, le défi est immense et polymorphe.

D'abord, parce qu'il en va de la survie des entreprises, **la mère des priorités est celle de l'emploi à travers les territoires**, desquels dépendent tant de composantes de la vie. Le paradoxe est simple à définir : tout le monde parle de « relocalisation » mais la menace est celle d'une délocalisation et d'une perte d'influence de la France en Europe.

La question de la formation des jeunes et des citoyens, dont certaines et certains auront à trouver un emploi demain, se pose dans un contexte archi-tendu. En effet, l'accompagnement à court, moyen et long terme de **la recomposition et la diversification du tissu économique et industriel, mais aussi associatif et de formation**, nécessite l'implication non seulement des moyens de la Région, mais également de l'ensemble des acteurs – du citoyen à l'État, en passant par les collectivités locales et les entreprises. Comment aider les femmes et les hommes, les entreprises, les filières ? Face à une telle crise, une responsabilité efficace ne peut être que partagée.

Ensuite, parce que la pandémie illustre dans des proportions dramatiques les interdépendances induites par une mondialisation dérégulée et un néolibéralisme à tous crins, la souveraineté à retrouver émerge comme une priorité essentielle à la construction de l'après. Plus que jamais, **le besoin d'une reconquête technologique d'ampleur se fait ressentir**, notamment dans le domaine de la santé et des médicaments, ainsi que dans l'électronique et le numérique, qui régissent chaque jour un peu plus nos vies. Les pouvoirs publics – Région en tête – doivent redoubler d'efforts et

d'inventivité dans leur soutien à la recherche, sous peine d'être privés des outils pour réussir les transitions, d'où les groupes de travail lancés sur la santé, l'électronique, la diversification...

De surcroît, sur le plan de l'écologie, de l'énergie et de l'environnement, la pandémie actuelle constitue l'épreuve des faits. Outre la quête évidente de sens, il s'agit désormais d'illustrer en actes que la création d'emplois, **l'aménagement du territoire ou encore la pérennité des services publics passent par la transition énergétique, environnementale et écologique. Car tout est irrémédiablement lié : économie, social et environnemental.** Mais aussi sanitaire, tant l'apparition des pandémies pourrait être liée à la destruction des habitats naturels causée, entre autres, par la surexploitation et le transport de matières premières. Dans cet esprit, voici une année, l'assemblée régionale adopta notamment la feuille de route Néo Terra, nouvelle matrice d'action et contrat social et environnemental de la Nouvelle-Aquitaine ; le chemin parcouru depuis, ainsi que les conséquences du Covid-19, incitent encore plus à faire de cette croissance durable et maîtrisée notre trajectoire commune.

Enfin, si de telles épreuves révèlent les fractures de notre société – territoriales, sociales ou économiques –, les plus vulnérables sont les premiers à souffrir de leurs conséquences. En ces temps difficiles, tandis que les emplois souvent ignorés ou déconsidérés (les premiers de corvée) nous ont permis de (sur)vivre pendant le confinement, le besoin de solidarité s'inscrit d'autant plus dans les priorités de la Région. Aussi, **notre trajectoire doit être celle de la sollicitude, s'inscrivant pleinement dans l'aspiration à retrouver du sens** – devenue urgence à travers la pandémie.

La gestion de la crise sanitaire a montré l'ardente nécessité d'une coopération entre les pouvoirs publics, et en particulier à l'articulation des collectivités, Région, Départements, Communes et Intercommunalités, avec un État qui doit ré-inventer ses modes d'action. Lorsque ces coopérations ont fonctionné, comme la Région a essayé de le favoriser, les réponses à la crise étaient de qualité. Préserver cette logique sera vital pour la gestion de la crise économique et sociale.

Ces questions constituent, entre autres, la raison d'être de **la présente délibération.** Cette dernière, loin de représenter une réponse ferme et définitive à la crise, **constitue autant de pistes de réflexions à approfondir, et de réponses concrètes à expérimenter, qu'une invitation à la construire avec l'ensemble des actrices et des acteurs concernés.** Bien sûr, cette délibération prend en compte l'urgence des secteurs asphyxiés, nécessitant notre appui dans les plus brefs délais, tout comme elle s'inscrit dans les pas du plan d'urgence adopté au printemps, et sans cesse enrichi depuis. Bien sûr, cette délibération s'appuie sur les priorités déjà existantes, exposées ci-dessus, qui doivent constituer les fondations d'un après qui nécessitera toute l'énergie de la Région, dans un contexte budgétaire inédit. Mais, dans le même temps, **cette délibération est également un plan de long terme soumis aux territoires unis de Nouvelle-Aquitaine, un horizon à dessiner ensemble.**

C'est à ces conditions seulement que la présente délibération sera à la hauteur des enjeux de cette crise historique, et qu'elle pourra contribuer, chemin faisant, à faire figurer la Nouvelle-Aquitaine parmi ceux qui, confrontés à leur propre survie, sont parvenus à s'adapter et s'engager dans la voie du renouveau.

Tel est le débat, éminemment politique, de trajectoire et de politiques publiques en temps de turbulence, de co-construction de ces politiques avec tous les acteurs, auquel la présente délibération invite l'assemblée régionale.

A l'évidence, un tel débat qui s'inscrit aussi pleinement dans l'équation budgétaire, pour le moment contrainte, en responsabilité ; mais, surtout, un tel débat ne constitue qu'une première étape, les premiers pas sur le chemin que nous empruntons désormais - et dont une autre délibération constituera, entre autres, les suivants lors de la prochaine séance plénière du Conseil régional.

Alain ROUSSET
Président du Conseil régional
de Nouvelle-Aquitaine

SYNTHÈSE

Bilan du plan d'urgence sanitaire et économique

90M€
d'aides

5 fonds

à destination des
Entreprises
Associations
TPE, PME et
structures de l'ESS

Partenariats

avec
la Banque des Territoires,
France Active, les
établissements bancaires
mutualistes régionaux

Le bilan des plans d'urgence régionaux et nationaux

L'objectif premier des plans d'urgence mis en place par le Conseil régional et par l'État avec le concours financier des Régions de France en général (500M€) et de la Région Nouvelle-Aquitaine en particulier (37,6M€) était d'**apporter les liquidités nécessaires, de premier secours, pour les entreprises et les associations** frappées de plein fouet par l'arrêt de leur activité en raison la crise sanitaire et de ses fermetures administratives.

L'engagement de la Région, voté en séance plénière le 10 avril dernier, portait sur 90M€ de crédits dédiés à cette urgence, une dizaine de jours après la mise en œuvre opérationnelle du Fonds National de Solidarité par le gouvernement.

La Région a mis en place un **numéro d'appel**, une **boîte mail spécifique Covid-19** et une **cellule d'écoute personnalisée auprès des dirigeants d'entreprise**, qui ont montré leur pertinence.

Les fonds régionaux ont trouvé leur cible :

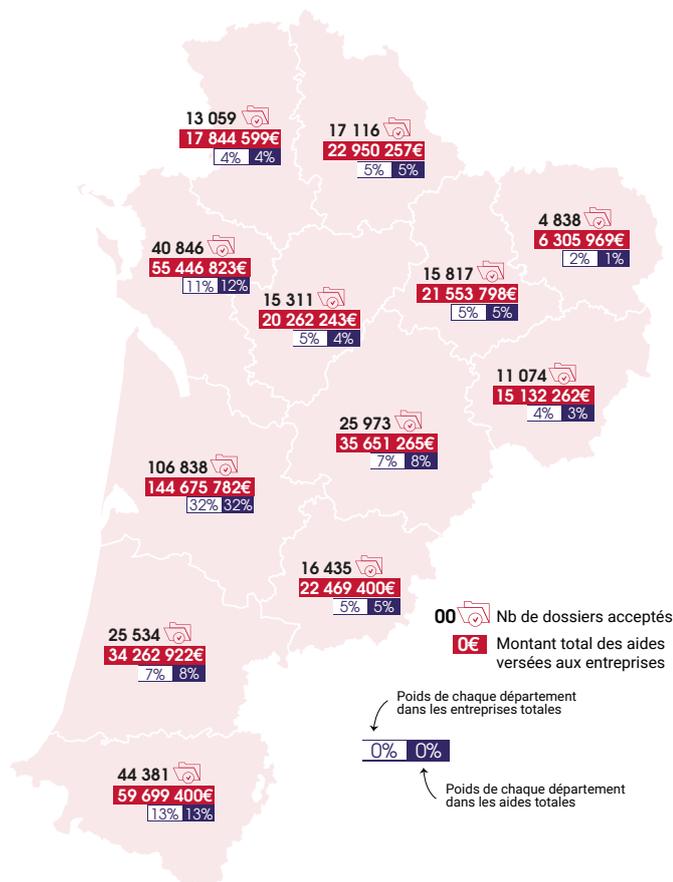
- > **les entreprises** (15M€ en subventions ou en prêts) ou **les associations** (5M€). Ils font l'objet d'une demande croissante bien au-delà du budget initial,
- > **les TPE** aux côtés de la Banque des Territoires et EPCI via les plateformes d'initiative locale (30M€ d'avances remboursables dont 12M€ engagés par la Région),
- > **les structures de l'Economie Sociale et Solidaire** (1M€ de prêts spécifiques avec la Banque des Territoires, opéré par France Active),
- > **le fonds de prêts aux PME** pour les entreprises mis au point avec les établissements bancaires mutualistes régionaux (100M€ avec 20M€ d'apport de la Région), a démarré plus tard. Il va monter en puissance, distribué par plusieurs centaines d'agences bancaires de toute la Région. Il est, depuis sa conception à mi-chemin entre l'urgence et la relance avec un certain nombre de secteurs clés ciblés (tourisme, industries culturelles, Entreprises du Patrimoine Vivant, horticulture...).

Au 24 juin 2020, 456,2M€ d'aides ont été attribués tous fonds confondus ou sont en attente de notification aux entreprises et associations de Nouvelle-Aquitaine. Les deux-tiers de cette somme proviennent du volet 1 du Fonds National de Solidarité abondé par les Régions de France, selon la répartition géographique ci-contre.

État des attributions des aides par arrêté :

Par ailleurs, conformément aux ordonnances susvisées, le Conseil régional a autorisé le Président, par dérogation aux compétences de la Commission permanente, à attribuer des aides par arrêté. Cela concerne les aides accordées au titre des Fonds de soutien d'urgence pour les entreprises et les associations et ce pour des aides allant jusqu'à 200 000€. Conformément à ces ordonnances, il est rendu compte au Conseil régional de l'exercice par le Président du Conseil régional de cette compétence : **du 27 mai au 29 juin, 23 arrêtés collectifs d'attribution ont été pris correspondant à 157 bénéficiaires pour un montant d'aide global de plus de 6M€.**

Par ailleurs, le décret susvisé prévoit également que le Président doit rendre compte au Conseil régional de l'instruction des demandes d'aides complémentaires des entreprises souhaitant bénéficier du Fonds de solidarité.



Mesures de simplification financière pour les bénéficiaires des aides régionales

Pour ne pas rajouter de la crise à la crise, la Région a décidé du **maintien du versement de la rémunération des stagiaires de la formation professionnelle, du paiement des bourses sanitaires et sociales et des primes aux employeurs d'apprentis et a aidé les entreprises de transport routier de voyageurs (indemnités compensatrices) dans le cadre de ses marchés publics.** La Région a aussi majoré les acomptes de subvention et mis en place, conformément aux ordonnances de mars 2020, de 60% à 80%. En tant que maître d'ouvrage, la Région a supprimé, conformément à la même ordonnance, les pénalités de retard contractuelles pour les chantiers interrompus. Les échéances de remboursement des prêts accordés aux entreprises ont aussi été suspendues.

Les subventions des associations ont également été maintenues et les soldes versés. Par ailleurs, la Région a mis en place un Fonds d'urgence de 5M€ pour soutenir la trésorerie des associations.

Soutien aux lycées et au transport

Pour soutenir pendant la crise les enseignants et les élèves, la Région a mis à disposition un **nouvel ENT « Lycée connecté »** (1 200 classes virtuelles et 500 000 connexions par jour), un **service d'accès au devoir élargi** avec plus de 200 accompagnements par semaine. Pour la réouverture des établissements, elle a procédé à l'**achat de masques** (4 000) et de visières pour les agents et les professeurs de l'éducation nationale. La collectivité régionale a co-piloté des réunions avec les rectorats, les DSDEN et l'ensemble des partenaires des 12 départements pour engager des protocoles de reprise d'activités.

Pour préserver la pérennité des **entreprises de transport, la Région a rémunéré leurs coûts fixes, déduites de l'allocation de chômage partiel et des coûts de roulage, pendant la restriction des circulations.** Le coût budgétaire de cette mesure est d'environ 25M€. Les cars interurbains ont continué de fonctionner avec un plan de transport en forte baisse et les prélèvements des abonnements TER et des abonnements cars interurbains suspendus. Les transports ferroviaires ont été gratuits pour les personnels soignants durant la crise. La Région a également opté pour une gratuité sur le réseau de cars interurbains le temps d'apporter les conditions d'un paiement sécurisé (les paiements sont de nouveaux possibles depuis le 15 juin).

Actions sanitaires et sociales

En urgence, la Région a ouvert aux **18 000 élèves des formations sanitaires et sociales sa plateforme de formation à distance** : E-Noticia.

Au-delà de ses compétences, la Région a piloté l'**achat de masques, de blouses et de charottes en lien avec les Départements et les groupements de communes, Agglomérations et Métropoles.** Ce sont ainsi 824 500 masques FFP2 et près de 8 millions de masques chirurgicaux qui ont été achetés de manière mutualisée et acheminés dans tous les points de distribution où ils faisaient cruellement défaut, en lien avec l'Agence Régionale de Santé (ARS). Un effort collectif local, départemental et régional de **plus de 5M€.**

Mise en relation entre producteurs et mesures solidaires

Pour organiser au mieux le formidable élan de générosité et d'actions en tout genre prises sur l'ensemble des territoires, la Région a mis en service une **plateforme d'initiatives industrielles de lutte contre le Covid-19.** Elle regroupe aujourd'hui plus de 1 100 inscrits qui évoluent dans la conception, la fabrication et la maintenance d'équipements consommables médicaux afin de répondre aux demandes des soignants, des hôpitaux et de toute la société. L'Agence pour le Développement et l'Innovation (ADI) promeut notamment des solutions sur les appareils respiratoires. Cette plateforme est une base de données pour aider les entreprises à se positionner ou à se diversifier sur les besoins médicaux d'urgence.

Un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) a aussi été lancé pour la mise en œuvre de solutions médicales multidisciplinaires avec les acteurs publics et privés de la santé qui a reçu 259 réponses de qualité, en cours d'analyse. A titre d'exemple, un consortium est en cours de constitution autour de l'Ensam, du CHU de Bordeaux et des entreprises locales de robinetterie et de fabrication additive pour répondre aux besoins des hôpitaux dans la région et au-delà.

La Région a aussi **mobilisé les lycées comme support à des initiatives** de mise en relation de l'offre et de la demande de produits agricoles et de bouche. Douze internats des lycées ont été ouverts pour accueillir des personnels soignants valides. Des dons de denrées périssables ont été réalisés à la Banque Alimentaire. Entre le 15 avril et le 28 mai, huit lycées de six départements (Pyrénées-Atlantiques, Dordogne, Gironde, Creuse, Corrèze et Deux-Sèvres) ont accueilli un « drive in pour les familles » où les producteurs ont pu traiter plus de 5 300 commandes de produits frais pour un total de chiffre d'affaires supérieur à 100 000€.

ENT « Lycée Connecté »

500 000 
connexions / jour
3 fois plus que la normale

1 200
classes virtuelles
par jour

Prêt de **1 700** 
ordinateurs portables

200
accompagnements
d'aide aux devoirs
par semaine



Elèves du lycée Jean Renou (33)

PLATEFORME d'initiatives industrielles de lutte contre le Covid-19

début juin

1 100 inscrits

dont > 650 fournisseurs
> 350 demandeurs
> 100 experts

300 contacts 
pris grâce à la plateforme

d'info

Retrouvez le bilan détaillé du Plan d'urgence sanitaire et économique sur : nouvelle-aquitaine.fr

SYNTHÈSE

Situation socio-économique pendant et après le confinement



L'économie mondiale a subi un choc d'une ampleur inédite au premier semestre 2020. Le confinement a provoqué un choc mondial d'offre et demande dans tous les secteurs de l'économie. Fin mai, une amélioration commence à se dessiner. L'Insee observe en effet un net rebond de la consommation depuis la fin du confinement, le 11 mai. L'estimation des pertes d'activités globales depuis le début de la crise sanitaire est ainsi revue à la baisse, passant de -33% au début du mois de mai à -21% à la fin du mois.

Sauf résurgence de l'épidémie de Covid-19, la reprise devrait se poursuivre dans les prochains mois. Quoi qu'il en soit, sur l'ensemble de 2020, la baisse du PIB du pays devrait être en retrait d'au moins 8% selon l'Insee et de plus de 10% selon la Banque de France. Selon cette dernière, le taux de chômage pourrait augmenter et atteindre un pic supérieur à 11,5% de la population active (chômeurs de rang A) en 2021 en France pour repasser sous la barre des 10% en 2022.

L'impact de la crise sur l'économie et le marché du travail en Nouvelle-Aquitaine

La chronologie

Dès le mois de février,

alors que l'impact de l'économie du coronavirus est encore globalement modéré, certains secteurs plus exposés à la mondialisation, comme les **industries électriques et électroniques ou la chimie ont subi d'importantes ruptures d'approvisionnement et des difficultés de livraison venue de Chine ou d'Italie.**

En mars,

dans la foulée des fermetures administratives, **les affaires ont chuté brutalement**, moins dans les pharmacies ou l'industrie alimentaire, mais fortement dans les **services marchands**, sauf pour la branche informatique. **Les chantiers du BTP sont arrêtés.**

En avril,

les entreprises régionales ont enregistré une nouvelle **perte d'activité**. La tension sur les trésoreries est forte. Les carnets de commande s'amenuisent. **L'aéronautique, l'automobile et le secteur électrique/électronique sont à l'arrêt** et passent massivement sous le régime de chômage partiel soutenu par l'État. **L'activité est nulle dans la restauration.**

En mai,

la **reprise de l'activité est graduelle dans la fabrication de matériels électriques et électroniques, l'industrie alimentaire et dans les services** sauf pour l'hôtellerie, la restauration et les salles de spectacle toujours confrontées à des interdictions sanitaires. Globalement, les chefs d'entreprises de la région restent prudents et estiment que le retour à la normale sera très progressif.

Au 27 mai,

le recul de l'activité régionale depuis le début de la crise sanitaire est estimé à 20% contre 22% à l'échelle nationale. Dans la région, l'impact est différent selon les territoires. La Creuse et les Deux-Sèvres (-17% et -18%) sont les départements dans lesquels la perte d'activité enregistrée est la moins élevée. Tandis que **la Gironde et les Pyrénées-Atlantiques sont les plus touchées (-21%).**

Les difficultés des entreprises

Les incidents de paiement et les contestations de créances constatées par la Banque de France sont en hausse dans le commerce, les services et la construction. Le nombre d'entreprises ayant recours à la médiation du crédit suite à des difficultés de financement explose. Sur le seul mois d'avril, 354 demandes de médiation ont été déposées en Nouvelle-Aquitaine. Rappelons que le crédit interentreprises est la première source de financement des entreprises.

Ces difficultés de trésorerie expliquent le succès des dispositifs de soutien mis en place par les pouvoirs publics.

Au 5 juin 2020, 274 824 TPE néo-aquitaines ont bénéficié du Fonds de solidarité État-Région pour un montant global de 365M€. A la même date, 50 000 entreprises de la région ont obtenu un Prêt Garanti par l'État (PGE) pour un montant de 6,9Md€.

354
demandes de
médiation

déposées en avril
en Nouvelle-Aquitaine

50 000
entreprises

ont obtenu un **PGE**
(Prêt Garanti par l'État)

L'emploi et le marché du travail

C'est le point le plus sombre. Début 2020, la Nouvelle-Aquitaine était classée au premier rang des régions métropolitaines pour les perspectives d'embauches en 2020. La chute des offres d'emploi en mars était de 50% en mars et de 75% en avril. Sept salariés néo-aquitains sur 10 ont été concernés par une demande de chômage partiel dans le commerce, les services spécialisés, scientifiques et techniques, et administratifs, la construction. **Quasiment stable sur le premier trimestre, le nombre de demandeurs d'emploi est reparti à la hausse.** Leur nombre a augmenté de 4,1% en avril dans toutes les catégories (A,B et C) avec 524 000 inscrits à Pôle emploi fin avril, soit 20 000 de plus qu'au mois de mars.

L'évolution du chômage, alors que **les plans sociaux s'annoncent déjà dans l'aéronautique ou l'automobile**, dépendra pour une large part des conditions de sortie du chômage partiel qui seront soumises à des accords d'entreprise.

7 salariés / 10

concernés
par le

CHÔMAGE PARTIEL

dans

**le commerce,
la construction
les services
spécialisés,
scientifiques,
techniques et
administratifs**

La situation régionale par secteur d'activité



L'activité agricole (120 000 emplois) s'est poursuivie pendant le confinement assurant le **bon fonctionnement de la chaîne alimentaire même si les circuits d'approvisionnement et de distribution ont été fortement perturbés pour un tiers des exploitations.** Les productions saisonnières ont rencontré des difficultés à trouver de la main d'œuvre. Le stockage du lait, de la viande et du vin ont pesé sur les prix à la baisse. Au 27 mai, la baisse d'activité agricole était de 6% en Nouvelle-Aquitaine contre -21% en France.



L'industrie qui représente 12% de l'emploi dans la région avec 284 000 salariés connaît des **situations contrastées en sortie de confinement.** L'agroalimentaire est globalement peu impactée sauf pour les alcools et les boissons qui n'avaient plus de débouchés, ni à l'export ni dans les bars-restaurants. **La construction automobile, l'aéronautique et le spatial sortent très impactés de la crise.** Des annulations de commandes vont peser sur les équipementiers automobiles et la chaîne de sous-traitance aéronautique durablement. **La construction nautique et ferroviaire a une meilleure visibilité.** L'industrie du bois construction et l'industrie papetière souffrent tandis que la première transformation (palettes, tonnellerie) résiste mieux. L'industrie pharmaceutique et l'industrie chimique ont poursuivi leurs activités et intensifié leurs activités de recherche et de développement.



La construction (160 000 emplois), qui avait des carnets de commande plutôt bien remplis avant la crise, a enregistré une **perte d'activité de 75% début mai mais repart vite** : plus de 84% des chantiers du bâtiment de la région étaient rouverts fin mai.



Le commerce et les services qui emploient 1 million de salariés en Nouvelle-Aquitaine ont été **très fortement touchés par la baisse d'activités au mois de mars et d'avril** de l'ordre de -25% pour les services marchands et de -90% dans l'hébergement et la restauration. Mais on constate un **net rebond depuis la mi-mai et la fin du confinement.**



Dans le secteur touristique (140 000 emplois), **l'avant saison** traditionnellement bonne **a été catastrophique** pour tout le secteur. On estime les retards de réservations pour les mois de juillet et d'août à -28% en moyenne. Mais les bonnes perspectives de la destination France pour la population française cet été pourraient permettre aux professionnels et aux salariés saisonniers du secteur de profiter d'un **effet rattrapage qui pourrait se poursuivre dans l'arrière-saison.**



1 PLAN

de transitions et de reconquête technologique

2 ACTES

Juillet et Septembre/Octobre

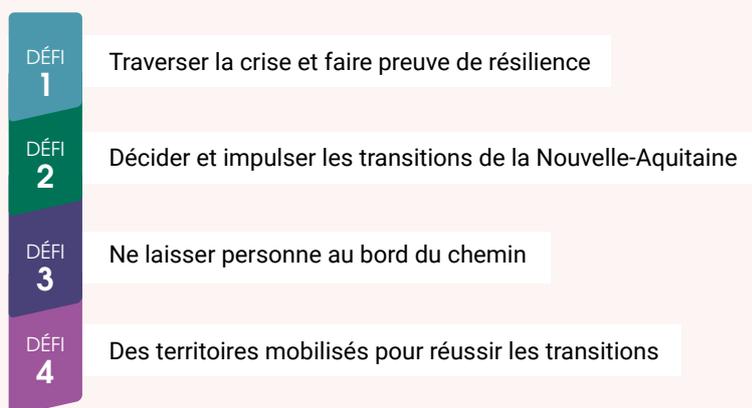
4 DÉFIS

- > Traverser la crise et faire preuve de résilience
- > Décider et impulser les transitions de la Nouvelle-Aquitaine
- > Ne laisser personne au bord du chemin
- > Des territoires mobilisés pour réussir les transitions

))) Face à la crise sanitaire sans précédent qui a touché - et qui continue de toucher - durement notre pays, la Région Nouvelle-Aquitaine a tout de suite mobilisé ses politiques autour d'un Plan d'urgence sanitaire, économique et social. Il fallait répondre à l'urgence : garantir des aides immédiates aux entreprises de notre territoire, assurer la continuité pédagogique des lycéens, fournir des équipements de protection individuelle...

Aujourd'hui, la Région propose un **Plan de transitions et de reconquête technologique** inédit, dans ses ambitions et ses moyens, à plus long terme, car le défi à relever est immense : survie des entreprises et des emplois, formation des jeunes, maintien du tissu associatif local, soutien à nos filières d'excellence (le tourisme, l'aéronautique, la forêt/le bois, le BTP, l'agriculture et l'agroalimentaire...), mobilisation des territoires, poursuite de la feuille de route Néo Terra...

Ainsi, ce plan ambitieux comporte les **premières mesures opérationnelles** pensées autour de **4 défis prioritaires** :



La Région sait d'ores et déjà qu'un **acte 2 de ce plan sera voté à la rentrée 2020**.

A chaque défi, correspondent des **fiches actions** concrètes détaillant les dispositifs et aides qui seront mis en place (29 fiches à retrouver en fin de document).

DÉFI 1

Traverser la crise et faire preuve de résilience

► CHÔMAGE

↑ 27%

en région
en avril

80 000

inscrits

dans la catégorie des
demandeurs d'emploi
sans activité



LA FORMATION

comme **alternative
au chômage**

Le bilan socio-économique de la crise met bien en exergue que la contraction de l'activité économique induite par la crise du Covid-19 se traduit par **une dégradation toute aussi forte du marché du travail**. En Nouvelle-Aquitaine, le chômage a bondi de 27% au mois d'avril, soit 80 000 personnes de plus inscrites dans la catégorie des demandeurs d'emploi sans activité. **Cette tendance va s'accroître dans les mois qui viennent** du fait des prévisions de destruction d'emplois annoncées. Elle met sous tension des dizaines de milliers de salariés qui risquent de perdre leur emploi et des milliers de jeunes diplômés qui vont arriver à la rentrée de septembre sur un marché du travail fermé. Au-delà, pour les salariés en emploi précaire et les demandeurs d'emploi de longue durée, les situations individuelles de précarité d'avant crise vont s'aggraver.

Or, **la richesse de notre région réside dans son capital humain**. C'est lui qui est à l'œuvre au quotidien dans nos services publics, dans nos entreprises et nos territoires. Ce capital est aujourd'hui mis à l'épreuve. Il constitue pour autant le socle sur lequel s'appuyer pour le rebond de notre région et la réussite des transformations à engager. Jouant un rôle central dans l'adaptation et l'évolution des compétences des actifs, la formation sera au cœur du plan de relance régional et des transitions qui vont s'imposer aux Néo-aquitains. Elle doit être une véritable alternative au chômage.

La Région Nouvelle-Aquitaine ne peut, comme le chef de l'État l'a formulé, s'engager à agir « quoi qu'il en coûte », car la responsabilité financière est au cœur de ses missions : elle le fera dans le cadre de toutes ses compétences et de ses moyens. En lien avec les acteurs régionaux, dont l'État et les partenaires sociaux-économiques, elle propose ainsi de **mobiliser et d'adapter l'ensemble de ses moyens d'action en faveur de la formation et de l'emploi**.

La crise du Covid-19 a également rendu plus aiguë et plus visible la vulnérabilité de la France face, notamment, à la pénurie de produits de première nécessité. Elle a également et surtout révélé la dépendance stratégique de l'Europe et de la France sur des produits ou technologies critiques qui mettent en péril notre souveraineté, notre indépendance et notre prospérité à terme. En effet, la lente et continue désindustrialisation de notre pays nous rend dépendant, notamment de la Chine et des États-Unis, sur des enjeux fondamentaux comme la santé ou les télécommunications. Il est donc vital de se réapproprier ces compétences et savoir-faire, en investissant sur les technologies les plus avancées, en s'appuyant notamment sur la richesse de notre recherche et de notre formation supérieure, ainsi que sur la créativité de nos entreprises et l'expérience du travail collectif et pluridisciplinaire mené de longue date par les clusters. Elle a également engendré de nouvelles problématiques auxquelles sont confrontées la grande majorité des entreprises des filières régionales, qu'elles soient matures ou émergentes. Avec la reprise des flux commerciaux, des entreprises se retrouvent simultanément en concurrence pour regagner rapidement leurs parts de marchés.

Par ailleurs, au-delà de la baisse brutale d'activité liée au confinement avec une levée par à-coups, puis à une probable baisse durable d'activité liée à la crise économique mondialisée avec des reprises décalées selon les pays et à la fracture sociale générées par le Covid-19, **chaque entreprise peut faire face à un fournisseur défaillant, à la perte de clients majeurs, à un circuit d'approvisionnement ou de distribution empêché, à un partenaire nouveau identifié dans l'urgence mais de fiabilité inconnue,...**

La Région cherchera à renforcer les échanges entre les entreprises de son territoire, en structurant les chaînes de valeur de nos filières stratégiques et en permettant une meilleure visibilité des savoir-faire de nos entreprises et en suscitant les collaborations.

La crise sanitaire du Covid-19 risque d'affecter durablement les entreprises de la région qui dans un contexte de fortes incertitudes sur l'évolution de leur environnement (marché, concurrence, chaîne de valeur, accès au financement, marché de l'emploi...) et la viabilité de leur activité, vont devoir faire évoluer leur stratégie, adapter leurs moyens humains et financiers et



La société Carcidiag (23) travaille sur le développement d'un kit de diagnostic sérologique du Covid-19 à destination des laboratoires et des hôpitaux.

accélérer leur transformation. Il conviendra donc d'**accompagner nos entreprises dans leurs choix stratégiques**, en matière de marché, d'opportunité de diversification, de numérisation, de stratégie à l'export et bien sûr de compétitivité durable de leurs outils de production. La sobriété dans les processus de production et le recours à l'économie circulaire doivent en être renforcés. En effet la résilience passe avant toute chose par la préservation des ressources naturelles et donc par la limitation de notre empreinte écologique.

Le financement des stratégies de repositionnement, de diversification et des développements futurs nécessite un renforcement des fonds propres des entreprises, qui ont été très fragilisées par la crise. En effet, l'arrêt ou le ralentissement de l'activité d'une part et la mobilisation massive de dettes pour financer leur besoin de fonds de roulement d'autre part ont constitué un « mur » de dettes qui sera difficile de financer par l'exploitation et qui obèrera leur capacité d'investissement au moment de la reprise. **Il est donc indispensable d'accompagner l'émergence d'un fonds de relance régional accompagnant le renforcement des fonds propres des entreprises de notre région, préservant nos emplois et nos savoir-faire.**

La formation : une alternative au chômage, un levier pour accompagner les transitions

Les compétences et les qualifications seront au cœur des transformations économiques et sociales en cours et à venir. Pour cela, la formation doit constituer à la fois un levier pour anticiper et accélérer la reprise économique des entreprises et une alternative pour les salariés face aux risques de licenciement dans un contexte de sous-activité. En complémentarité des mesures de soutien de l'État (FNE formation), **la Région appuiera les filières économiques et les entreprises qui feront le choix de développer les compétences et les qualifications de leurs salariés afin de les préparer aux transitions technologiques, organisationnelles et professionnelles induites par la crise.**

Sur le marché du travail régional, lieu de la rencontre des offres et des demandes d'emploi, plusieurs enjeux sont à appréhender avec d'ores et déjà des réponses de court et moyen termes pouvant être envisagées, et notamment :

- > **l'insertion à court terme des lycéens** récemment diplômés et des sortants de dispositifs qualifiants grâce à des formations professionnalisantes complémentaires,
- > **la prise en compte des besoins de certains secteurs d'activité à court et moyen termes** par une augmentation du nombre de formations (ex. secteur santé et social) et l'adaptation des qualifications proposées (ex. secteur industriel),
- > **l'accès à la formation du plus grand nombre** en la rendant attractive auprès des chercheurs d'emploi,
- > **la sécurisation des parcours de formation** et d'accès à l'emploi par des aides visant à réduire la précarité et les inégalités territoriales,
- > **l'accompagnement à la reconversion professionnelle des actifs** sur le point de quitter ou ayant perdu leur emploi,
- > **la mise en relation entre les candidats à l'apprentissage** et les sortants de forma-

tion (lycéens et stagiaires) avec des entreprises qui recrutent au moyen de plateformes numériques.

Au-delà de ces solidarités individuelles, **la Région s'attachera à soutenir, au plus proche des territoires, les formations par apprentissage et les organismes qui les mettent en œuvre.** Dans le contexte de crise que nous connaissons, l'action volontariste de la Région en faveur du développement de l'apprentissage prend en effet tout son sens. Il s'agira de maintenir des formations dans la proximité, de soutenir l'émergence de nouvelles formations et d'investir dans la modernisation et l'adaptation des organismes de formation par apprentissage.

En appui de cette stratégie de rebond et de transition par la formation, c'est toute une filière qu'il convient de mobiliser et d'accompagner. La filière formation en Nouvelle-Aquitaine, ce sont plus de 6 000 organismes agréés dont près de 500 portent des actions de formation pour le compte de la Région (organismes de formation et instituts de formations sanitaires et sociales). **Ces organismes contribuent largement au système régional de production de compétences en appui de la qualification et de l'insertion dans l'emploi des Néo-aquitains, du développement de l'économie et des territoires.** Les mutations qui traversent le secteur de la formation depuis plusieurs années s'accroissent avec la crise sanitaire. Ainsi **la formation à distance s'est imposée comme une modalité d'apprentissage** à part entière tout en révélant des inégalités entre les publics et les organismes de formation. Face à cette situation, il est devenu nécessaire de construire avec les acteurs un **plan d'accompagnement permettant l'adaptation et l'amélioration continue du secteur de la formation afin de répondre aux attentes et aux évolutions en cours.**



FILIERE FORMATION

6 000

organismes
agréés en région

dont **500**

portent des **actions de formation** pour le compte de la Région



FICHES-ACTIONS

1. « Développement des compétences et des qualifications » pour conforter les emplois, anticiper et accélérer la reprise économique des entreprises : Fonds de rebond / page 32
2. « Passerelles vers l'emploi » Un Appel à Projets au service de l'insertion professionnelle des jeunes diplômés en CAP et BAC PRO / page 34

► **AIDES
AU DÉVELOPPEMENT**

35M€

attribués à

1 039 entreprises

au 10 juin

accompagnement global

130M€

depuis le début
de la crise

► **FONDS
D'URGENCE**

+ **10M€**

pour faire face aux
nombreuses demandes

Enveloppe de 25M€

► **AIDES
A LA TRANSFORMATION**

des **programmes
structurants**

à destination des
TPE, PME et ETI

- > Usine du futur
- > Transformation numérique
- > Accélérateurs de croissance
- > Croissance TPE

...

ACCOMPAGNEMENT

de **2 500**

entreprises

supplémentaires

FICHES-ACTIONS

3. Intelligence économique /
page 36

4. Appui à la réflexion stratégique
/ page 37

5. Programme Usine du Futur
2020-2022 / page 40

Préparer les entreprises à un modèle d'avenir

En parallèle aux mesures d'urgence, la Région a souhaité anticiper sur la reprise et la transformation des entreprises, les préparer à rebondir. Cette volonté s'est traduite non seulement par une augmentation des aides aux développements, à la recherche et développement afin d'anticiper sur l'enjeu de diversification et la conquête de nouveaux marchés. Ainsi au 10 juin 2020, la Région a attribué d'avril à juin, 35M€ pour 1 039 entreprises au titre de ces aides. Cette amplification devrait se poursuivre d'ici la fin de l'année, avec la perspective de 95M€ d'aides supplémentaires afin de soutenir les entreprises régionales (start-up, TPE, PME, ETI) à rebondir. **Cela représente un accompagnement global de 130M€ depuis le début de la crise.**

La montée en charge exponentielle du Fonds régional d'urgence à destination des entreprises de 5 à 250 salariés a mis en évidence sa pertinence en tant que « voiture ballet » permettant de soutenir les entreprises et de permettre leur reprise d'activité. **Le plan de transitions et de reconquête technologique marque la fin de l'urgence et le début d'une nouvelle phase.**

C'est pourquoi, il marque également la fin des dépôts des demandes au titre du Fonds d'urgence régional entreprise le 3 juillet 2020 inclus pour se concentrer pleinement sur le rebond. Afin de ne laisser aucune entreprise dont le dossier, déjà déposé, serait éligible, et dont la reprise d'activité et le maintien de l'emploi ne pourraient être rendus possible que par ce fonds, **il est abondé à hauteur de 10M€ en Autorisation d'Engagement (AE).**

EVOLUTION DES PROGRAMMES D'ACCOMPAGNEMENT À LA TRANSFORMATION DES ENTREPRISES

Des missions de renseignement économique et de fournitures d'informations stratégiques pourront être mobilisées en appui des entreprises (start-up, TPE, PME) ayant un besoin de repositionnement rapide face aux aléas qui ont impacté leurs activités. Des informations qualifiées pourront ainsi être fournies sur des sujets tels que la sécurisation des approvisionnements, la recherche de nouveaux modes de distribution ou d'acheminement de produits, la recherche de nouveaux clients ou de nouveaux marchés, la sécurisation de nouveaux futurs partenaires (type due diligence), le recours accru à l'économie circulaire ou à des process plus sobres.

Ces actions d'intelligence économique répondent aux enjeux du repositionnement stratégique (diversification, relocalisation d'activités...) et peuvent prendre la forme d'appui individuel à des projets spécifiques d'entreprises ou d'appui à des projets collectifs portés par des dynamiques de filières. Elles permettront également d'asseoir ou compléter les diagnostics stratégiques ci-après.

Dans ce contexte, il s'agit pour la Région d'être volontariste en accompagnant plus de 500 entreprises (start-up, TPE, PME) dans leur transformation, par des **mesures d'appui à la réflexion stratégique** permettant aux entreprises de faire le diagnostic des conséquences de la crise, d'identifier les enjeux prioritaires et construire un plan d'actions à court terme permettant à la fois de sécuriser la reprise d'activité, mais également d'identifier des opportunités de rebond (relocalisation, diversification, croissance externe...).

La majorité des entreprises considèrent que la crise est une opportunité pour accélérer leur transformation organisationnelle, technologique et numérique, afin d'améliorer leur performance, tout en apportant des réponses aux enjeux de la transition énergétique et environnementale. La crise leur a notamment permis de prendre conscience de l'importance des outils numériques pour leur compétitivité et de la vulnérabilité de leurs systèmes d'information. Afin d'accélérer cette transformation, la Région a prévu une forte montée en puissance de ses programmes structurants à destination des TPE, PME et ETI (« Usine du Futur », « Transformation numérique », « Accélérateurs de croissance », « Croissance TPE »...) et une adaptation aux besoins nouveaux révélés par la crise, en accompagnant près de 2 500 entreprises supplémentaires.

En complément de ces mesures exceptionnelles, la Région va poursuivre son accompagnement volontariste aux projets individuels de développement portés par les entreprises régionales (Start-up, TPE, PME), en particulier en matière de modernisation de l'outil de production, de transformation numérique, d'innovation, de formation, de performance énergétique et environnementale et de conquête de nouveaux marchés, notamment à l'international.

Ces créations, ré-orientation ou accélération de dispositifs à destination des entreprises contribueront activement à l'ambition de transition des entreprises de la feuille de route Néo Terra.

› LE RENFORCEMENT DES FONDS PROPRES : UNE ARDENTE NÉCESSITÉ

De très nombreuses entreprises du territoire connaissaient un développement qui se trouve aujourd'hui menacé pour des raisons conjoncturelles et non pas structurelles, en raison de la **faiblesse de leur fonds propres**. Elles ont bénéficié de financements bancaires garantis par l'État (PGE) pour leur permettre de ne pas être défaillantes. Le recours au chômage partiel leur a aussi permis de limiter les dégâts. D'autres en phase de démarrage et notamment Start-up voient le développement de leur activité décalé dans le temps.

Cependant, la faiblesse initiale de leurs fonds propres et ces outils mis en place par la crise ont **aggravé le déséquilibre de leur bilan** au moment même où les perspectives de rebond devraient leur imposer d'investir et leur permettre de se redévelopper tant en croissance organique qu'éventuellement en croissance externe. Certains secteurs structurants en Nouvelle-Aquitaine se trouvent menacés comme le tourisme, l'aéronautique ; de nombreuses entreprises durement touchées par la crise, vont connaître des difficultés à financer leurs projets de relance.

››› la création d'un fonds de relance en Nouvelle-Aquitaine

La Région Nouvelle-Aquitaine propose d'initier et d'être le sponsor d'un **fonds de relance dédié au capital développement des entreprises du territoire**. Il interviendra en capital (actions) et en quasi fonds propres (obligations convertibles) sur des tickets d'investissement pouvant atteindre 3M€. Ce fonds viserait un montant total de 100M€ dans le cadre de 2 tranches de souscriptions auprès d'investisseurs privés et publics. **Un compartiment sera dédié aux activités touristiques** (elles représentent 9% du PIB régional) participant à l'attractivité du territoire et

Les facteurs identifiés sont :

- > une forte **dégradation de leur « haut de bilan »** (conséquence de la baisse d'activité et des baisses de productivité),
- > une forte **augmentation de leur niveau d'endettement** pour couvrir leur besoin de trésorerie et le financement de leur Besoin en Fonds de Roulement (en partie lié au recours massif au PGE).

Aussi, un apport en fonds propres ou quasi fonds propres peut être déterminant pour accélérer le redressement, le développement de nouvelles activités et favoriser un meilleur rebond dans les mois à venir. Il convient de mettre en œuvre des outils dédiés au renforcement des fonds propres des entreprises du territoire. Une démarche articulée avec la CRESS et la Banque des Territoires pourra être menée pour analyser la situation en fonds propres des entreprises régionales de l'ESS. Si un renforcement s'avère nécessaire pour des nombreuses entreprises, un dispositif ad hoc pourra être mise en œuvre avec la Banque des Territoires, sinon les leviers existants pourront être mobilisés.

à l'augmentation de la dépense touristique quotidienne. Les investissements seront guidés sur les principes du développement durable pour s'inscrire dans la transition vers un tourisme écoresponsable.

En complément de ce fonds de relance, la dynamique fonds propres trouvera à se renforcer via des outils spécifiques pour pallier aux effets de la crise sur des segments non couverts par le fonds de relance notamment en capital risque.

››› un renforcement des outils en direction des start-up

L'accélération de certaines start-up reste une priorité car génératrice de valeur ajoutée et d'emplois pour le territoire. Ainsi, la création d'un fonds dédié à cette accélération aurait vocation à combler un besoin mal couvert par le marché, consistant à financer des entreprises en phase de pré levée

de fonds et nécessitant dans l'intervalle un bridge de financement sans dilution. Un prêt participatif ou obligataire serait un moyen idéal pour continuer à financer le UP tout en renforçant la structure bilancielle de l'entreprise.



▶ **FONDS DE RELANCE**
100M€
SOUSCRIPTION
INVESTISSEURS
PUBLICS ET PRIVÉS

FICHES-ACTIONS

6. Création d'un fonds de capital investissement / page 42
7. Création d'un Fonds d'Épargne Régionale et Solidaire / page 44
8. Création d'un fonds d'impact territorial / page 45

DÉFI

► **THD**
Investissements massifs de la Région dans les Infrastructures pour amener le Très Haut Débit (THD) dans les foyers



► **Extrait de la campagne régionale «Très Haut Débit»**

► **OBJECTIF DU PLAN**
En 2 ans, faire gagner en maturité numérique

2 200

entreprises, TPE et PME

des secteurs industriels, agroalimentaire, commerce, artisanat, services, BTP, ESS, transport et logistique, sport, culture, tourisme, agriculture

FICHES-ACTIONS

9. La transformation numérique / page 46

► **LA TRANSFORMATION NUMÉRIQUE : UN MOTEUR MIS EN EXERGUE PAR LE CONFINEMENT**

Le Covid-19 a mis en lumière la valeur de la transformation numérique des entreprises et des organisations et a révélé, s'il en était encore besoin, combien le numérique irrigue tous les secteurs et conditionne le fonctionnement de toutes les activités et la résilience de la société. Il a été un puissant accélérateur de la télémédecine et de l'ensemble du secteur de la e-santé. La Région poursuivra l'appui à son développement qui un des points d'excellence du territoire, en nombre d'entreprises et d'emplois.

Le numérique est un amortisseur de la crise économique et un moteur de la relance : construire ou consolider. Il s'agit d'accélérer la transformation numérique des entreprises et des secteurs économiques considérant que le numérique est un facteur de résilience pour maintenir l'activité économique et sauvegarder des emplois. Ce virage numérique de notre tissu économique est indispensable, tant productif que présentiel et l'accompagner à s'outiller en capacités digitales de marketing et développement commercial, de travail collaboratif à distance, de développement de nouveaux business models, de pilotage de la production tout en maximisant leur protection face aux cyberattaques qui se multiplient.

Le plan proposé ambitionne de faire gagner en maturité numérique 2 200 entreprises, TPE et PME, des secteurs industriels, agroalimentaire, commerce, artisanat, services, BTP, ESS, transport et logistique, sport, culture, tourisme, agriculture, sur 2 ans par le lancement de programmes structurants d'accompagnement et des mesures exceptionnelles de financement de projets d'investissement dans le numérique. Par ce plan, la Région prend l'engagement de soutenir plus massivement les aides à la transformation numérique des entreprises pour les années à venir.

La crise actuelle, si elle souligne la place que les technologies numériques ont pris dans nos vies quotidiennes et dans l'économie, interroge sur leur impact dans les sphères politique, économique, sociale, environnementale. Elle amène à interroger la politique numérique de l'institution régionale. La Région a massivement investi dans les infrastructures pour amener le Très Haut Débit (THD) dans les foyers. Il est légitime de poursuivre cette politique en l'adossant davantage à une politique de services numériques, en veillant à son impact environnemental.

L'accès au service public numérique de l'éducation, l'enseignement supérieur ou de la formation constituent l'exemple le plus criant des fractures numériques et du retard de la France en matière de numérique éducatif. Le confinement obligatoire a accéléré la transition numérique de l'enseignement et interroge en profondeur la stratégie du numérique éducatif. La Nouvelle-Aquitaine, 3^e région Edtech, s'investira pour dynamiser cette filière en adressant les enjeux de formation des enseignants, de transformation digitale des acteurs de l'éducation et de la formation, l'innovation pédagogique au service d'une offre de formation de plus en plus mixte entre présentielle et distancielle.

Ainsi, la stratégie régionale d'investissement dans la transformation numérique des entreprises **doit s'accompagner d'une politique d'inclusion numérique forte** par la fourniture d'équipements informatiques à nos publics prioritaires ou la lutte contre l'illectronisme.

Pour autant, cette transformation numérique, que la crise a accélérée et qui est inéluctable, engendre des risques de cybercriminalité de plus en plus sophistiqués, de par la dépendance aux systèmes d'information et aux réseaux de télécommunication. Si les risques liés à ces menaces constituent un fort handicap pour la compétitivité de nos entreprises, ils le sont tout autant pour la souveraineté des structures étatiques et des collectivités territoriales, le fonctionnement des villes et des établissements publics, la sécurité du citoyen. **Une politique ambitieuse en faveur de la Cybersécurité doit être affirmée**, comme dans la feuille de route régionale « Cybersécurité » présentée à cette séance plénière et qui engage la Région Nouvelle-Aquitaine à œuvrer pour faire de son territoire celui de la confiance numérique.

Pour finir, la Région Nouvelle-Aquitaine vise à porter une filière numérique responsable engagée pour diminuer son empreinte environnementale et sensibiliser les utilisateurs professionnels comme grand public de l'impact de leurs usages et enfin à contribuer par ses innovations aux défis portés par Néo Terra.

Trouver de nouveaux débouchés : une agilité stratégique à développer

► COMMERCIALISATION, ACCÈS AUX MARCHÉS, POLITIQUE D'ACHATS

La crise sanitaire du Covid-19 en entraînant un arrêt total de l'économie a **stoppé net les actions que mènent les entreprises en termes de prospection de clients**, pour gagner de nouveaux marchés ou pour communiquer sur leurs produits.

Cette situation qui a touché l'ensemble des entreprises nationales, européennes et mondiales fait, qu'avec la reprise des flux commerciaux, toutes ces entreprises se retrouvent en concurrence au même moment dans le but de regagner rapidement leurs parts de marchés. **Dans cette compétition globalisée il convient d'apporter rapidement aux entreprises régionales un appui et des outils** leur permettant d'être plus réactives, plus visibles, voire plus agressives. Les actions proposées dans ce plan de relance sont de deux types :

> actions générales, comme le **plan de soutien exceptionnel à l'export** qui réoriente l'action régionale aux entreprises vers des actions dématérialisées de prospection commerciale. Cette montée en puissance du numérique sera fortement accompagnée notamment par la mise en relation virtuelle des entreprises au travers de la **plateforme « Néo-Business en Nouvelle-Aquitaine »** mais également le développement de **places de marchés virtuelles** (Market place) permettant d'offrir

une formule intégrée « clé en main » pour les TPE, commerçants ou artisans, ne pouvant développer une solution en propre,

> rôle de la **commande publique**, essentiel afin de privilégier les circuits courts et les acteurs de proximité, bénéficiant d'une empreinte environnementale de leur chaîne de valeur logistique allégée. Ainsi, un travail plus important doit être mené dans la rédaction des cahiers des charges des appels d'offres afin de pouvoir privilégier ce critère d'une logistique à faible empreinte et conforter l'activité des entreprises locales,

> **actions sectorielles**, avec l'accompagnement de filières agricoles qui ont été directement impactées par la crise sanitaire suite à l'arrêt de la consommation par les ménages (foie gras, huîtres...). **La filière touristique a également été touchée de plein fouet dans cette période.** Son soutien régional sera prioritairement axé sur les points forts et les marqueurs régionaux en réalisant la promotion et la valorisation de pratiques d'hébergements durables (écolabellisation) mais également une communication spécifique des offres d'activités présentant peu ou pas d'impacts environnementaux : tourisme Nature, sport de Nature, vélo... Ainsi un plan de soutien à la filière touristique a été voté le 29 mai 2020 par l'Assemblée régionale.



► PLANS DE SOUTIEN

> A L'EXPORT

> A LA FILIÈRE
TOURISTIQUE

► MOBILISATION DE LA COMMANDE PUBLIQUE

pour privilégier les
circuits courts et les
acteurs de proximité



La Nouvelle-Aquitaine totalise 4 200 km de véloroutes et voies vertes, 3 300 km d'itinéraires nationaux et 1 500 km en Eurovélo.

FICHES-ACTIONS

10. Accompagnement de places de marché / page 49
11. Opération « coup de poing » en faveur des filières agricoles en difficultés / page 50
12. Plan de soutien exceptionnel export / page 52

Perspectives stratégiques par filière

Au-delà de mobilisation des outils individuels de soutien aux entreprises, il est indispensable de développer **des coopérations et des dynamiques de filières régionales**, appuyées par des collectifs d'acteurs engagés pour leur territoire et d'ores et déjà solidaires pour la construction et l'animation des feuilles de route sectorielles et de la feuille de route Néo Terra.

Pour toutes nos filières, l'effort de **recentrage des chaînes de valeur sur le territoire régional** devra déboucher sur des opportunités de structuration de filières nouvelles, notamment dans le **domaine du réemploi et du recyclage**. A l'aune de la crise, l'économie circulaire sera ainsi abordée comme un pilier central de la relance économique (sobriété, écoconception, approvisionnement durable, économie de la fonctionnalité, écologie industrielle...). Ce sujet est déjà à l'étude pour la filière batteries. Ce pourra également être l'occasion d'accélérer des opérations en cours comme la relocalisation de toute la filière cuir (veau) de l'élevage au produit fini, visant la juste redistribution de la valeur ajoutée, via le projet de Filière Excellence Cuir Nouvelle-Aquitaine (FECNA).

Ces dynamiques collectives constituent des atouts majeurs pour construire la relance économique, en s'appuyant sur les actifs matériels et immatériels du territoire. Il s'agit pour la collectivité régionale de **sauvegarder ses filières emblématiques, marqueurs de l'identité de la Nouvelle-Aquitaine et pourvoyeuses d'emplois nombreux et dont les enjeux diffèrent** :

> **l'aéronautique** : les solutions recherchées par cette filière portent sur la **relocalisation d'activité et la réappropriation de savoir-faire critiques** (avec un enjeu sur l'apprentissage), mais également sur une **stratégie de diversification** et de produits propres pour les nombreux acteurs régionaux sous-traitants. Enfin, à plus long terme, l'opportunité d'une filière de démantèlement des avions pourrait être étudiée, ainsi que les passerelles avec d'autres filières industrielles comme la construction ferroviaire ou navale,

> **la chimie et les matériaux, l'électronique** : les actions de relance devront permettre un repositionnement sur les marchés prioritaires et la contribution à la transition écologique et énergétique des filières régionales (mobilité propre, matériaux biosourcés, déconstruction...). Elles permettront également de **renforcer les chaînes de valeur régionales** (relocalisations d'activités ou positionnement sur sauts technologiques à venir) dans une **ambition d'indépendance industrielle sur les technologies jugées critiques pour les filières régionales**,

> **la forêt et ses industries du bois** : le rebond de cette filière reposera notamment sur la **relance de la construction** et la promotion du bois construction, la production en région de **produits finis à forte valeur ajoutée** mais également le développement d'autres produits issus du bois par exemple ceux concourant à la **substitution du plastique ou des composés chimiques** (médicaments) : biomolécules et biomatériaux. L'objectif reste de contribuer à la fois à la sobriété carbone tout en dynamisant la relocalisation industrielle et en s'inscrivant dans la préservation durable du capital forestier,

> **les bâtiments et travaux publics** : l'accompagnement de cette filière est une des priorités du plan de relance et fait l'objet de la feuille de route Construction durable (Séance Plénière du 3 juillet),

> pour faire face aux conséquences de la crise, le soutien au **secteur agricole et agroalimentaire** pourra s'articuler autour de trois axes forts :

1. l'accélération de Néo Terra, avec un renforcement des actions visant à la **relocalisation des circuits alimentaires** (circuits courts, Restauration Hors Domicile et Restauration collective), une accélération de la **transformation numérique des entreprises et des exploitations agricoles** et la définition d'un **Plan protéine ambitieux**, avec en particulier un accompagnement des coopératives, acteurs essentiels de l'économie agricole.
2. un **soutien particulier aux filières en difficultés** (viticulture et canard à foie gras du Sud-Ouest, avec une attention particulière aux produits sous Signes d'Identification de la Qualité et de l'Origine (SIQO)).
3. un **renforcement des fonds propres** qui se sont dégradés au cours de la crise sanitaire.

> **le tourisme** : suite au plan de soutien à cette filière voté par la Région le 29 mai 2020 afin de lui permettre de passer la saison estivale, il conviendra d'engager une réflexion en profondeur pour redéfinir les contours de cette filière en accord avec les objectifs de la feuille de route Néo Terra, à l'aune des résultats de la saison touristique 2020,

> **la santé** comprenant le secteur sanitaire, médico-social, les industries de santé et de la Silver Economie en Nouvelle-Aquitaine : il

FICHES-ACTIONS

13. Structurer les pratiques à forte utilité sociale et écologique / page 53

14. Appel à Manifestation d'Intérêt Flash « Innovations et recherches » / page 55

s'agit de **favoriser la production régionale et de réduire les dépendances en produits** notamment de première nécessité, en équipements et en médicaments. En effet, la crise a révélé une problématique de fond en matière d'approvisionnement des médicaments. L'opportunité de **relocalisation de médicaments stratégiques** est à l'étude. Dans le domaine des dispositifs médicaux, les stratégies d'approvisionnement local sont accompagnées, avec des mobilisations croisées des filières régionales (telles que textile et santé). La Région affirmera sa volonté de croiser les compétences industrielles technologiques, aéronautiques et sanitaires pour développer la filière de l'instrumentation médicale, et incitera à la plus vaste collaboration des chercheurs et industriels sur les modalités innovantes de destruction des virus, bactéries et molécules médicamenteuses dans les eaux usées,

> dans l'énergie, la recherche d'un développement de technologies de rupture devra être une priorité. Une feuille de route stratégique couplée à des investissements industriels dans des technologies de rupture est en cours de consolidation pour accompagner l'essor du stockage (batteries) et de l'hydrogène vert. Ce secteur de la transition énergétique s'inscrit dans la dynamique européenne du Green deal dans laquelle les Régions sont des acteurs majeurs comme c'est le cas en Allemagne. La feuille de route Hydrogène sera présentée à la prochaine plénière,

> en matière de transports et de mobilité, la crise actuelle nous oblige à inventer un nouveau schéma logistique. Cela passe nécessairement par une ambition forte pour nos infrastructures de transports routières et ferroviaires mais également pour les ports, les plateformes multimodales ou encore les innovations en matière d'énergie alternatives. La Nouvelle-Aquitaine doit développer des projets ferroviaires et maritimes ambitieux de report modal mais également des projets d'appui aux entreprises pour une multimodalité route/fer ou mer/fer en lien avec des plateformes logistiques intégrées à nos territoires. Très concrètement, il s'agit d'augmenter le report modal vers le ferroviaire, le maritime mais aussi le fluvial, de verdir les transports de marchandises (motorisations alternatives, structures de production et d'avitaillement, autoroute ferroviaire...). Nous devons également repenser complètement la mobilité urbaine des marchandises notamment du dernier km,

> les acteurs de la filière nautisme et naval partagent les enjeux précédemment identifiés notamment en matière de commercia-

lisation et accès aux marchés nationaux et à l'export. Les difficultés d'approvisionnement rencontrées conduisent à étudier l'opportunité de mobiliser des acteurs d'autres secteurs (automobile, aéronautique...) pour envisager des transferts d'activités ou de compétences. Cette analyse de la chaîne de valeur et de son recentrage régional bénéficie de l'appui des équipes de l'Agence de Développement et d'Innovation Nouvelle-Aquitaine (ADI).

Sur le volet achats et commercialisation, le succès de la plateforme Covid-19 opérée par l'ADI pendant le confinement invite à massifier la digitalisation pour faciliter la mise en relations d'affaires bilatérales ou la construction de solutions collectives. La mobilisation spécifique de la fonction achats des entreprises (en particulier des ETI et grands groupes) et de la commande publique constitue un levier important pour conforter l'activité des entreprises locales.

A court terme, l'accès aux marchés pour les filières très dépendantes de l'organisation de manifestations ou de salons (cuir- luxe- textile- métiers d'art, gastronomie) est incertain. Il s'agira donc d'accompagner la diversification des modes de commercialisation, avec un recours renforcé à la digitalisation. Aussi, le développement de places de marchés virtuelles (Market place) offrant une formule intégrée « clés en main » pour les TPE, commerçants ou artisans ne pouvant développer une solution en propre sera encouragé.

La stratégie d'accompagnement de la sortie de crise et de rebond durable diffère donc significativement selon les filières, leurs chaînes de valeur, l'intensité et le caractère structurel de l'impact qu'elles subissent, leurs saisonnalités... Une méthodologie d'approche ciblée est enclenchée, en lien avec l'ADI Nouvelle-Aquitaine, avec les acteurs professionnels de chaque filière, articulée avec les plans nationaux sectoriels. Elle s'appuiera en tant que de besoin sur les méthodes et outils de l'intelligence économique pour anticiper (état des lieux, études prospectives, parangonnage), se protéger (de la prédation des entreprises affaiblies, par des investisseurs peu scrupuleux ou du risque cybersécurité), et influencer (pour identifier et convaincre, être identifié et crédible, afin de tisser de nouveaux partenariats ou courants d'affaires). Cette stratégie collective s'articulera avec les accompagnements individuels des entreprises afin d'identifier au plus tôt les situations d'urgence et consolider durablement un nouveau développement.



DÉFI 2

Décider et impulser les transitions de la Nouvelle-Aquitaine

▶ OBJECTIF DE L'ACCORD DE PARIS

d'ici 2030

↘ 45%

des émissions de gaz à effet de serre

0 émission en 2050

Le plan de relance économique à la suite de la crise de 2008 avait mis de côté une partie des engagements pris lors du Grenelle de l'environnement. Il est compréhensible que les priorités changent et que l'emploi devienne l'urgence dans une telle situation. **Pourtant un faisceau de preuve lierait pour partie les crises que nous traversons et les dérèglements environnementaux que nos modèles de consommation et de productions induisent.**

Les émissions de gaz à effet de serre de 2020 vont certes baisser de quelques pourcents des suites de l'épidémie (celles de la Chine ont baissé d'environ 25% durant le mois de février, et la demande en électricité en Italie aurait baissé de 18%) mais cela reste anecdotique par rapport à ce qu'il faudrait faire pour atteindre les objectifs de l'Accord de Paris : une baisse permanente des émissions mondiales de 45% d'ici 2030, par rapport à leur niveau en 2010, pour ensuite atteindre zéro émissions nettes en 2050. L'activité économique est aujourd'hui encore très largement dépendante des énergies fossiles. Néo Terra et les règles et objectifs du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) donnent la direction et définissent dans leurs objectifs la voie à prendre : le plan de rebond doit donner l'impulsion.

Il est donc indispensable de se questionner sur le modèle existant et nos pratiques de consommation, et de veiller à ce que la relance économique de la sortie de crise ne se fasse pas aux dépens du climat et de l'environnement mais plutôt que les transitions portées par la feuille de route Néo Terra soient une opportunité économique.

Il est ainsi urgent de poursuivre l'effort pour que les transitions énergétique et écologique soient un moteur du « nouveau monde » de l'après-crise et des mesures de revitalisation de l'économie, conformément à la feuille de route Néo Terra.



Lutter contre le changement climatique, freiner l'effondrement de la biodiversité, préserver l'eau demandent des évolutions structurelles et permanentes dans nos économies qui les rendent durables à long terme. Décarboner notre société revient avant tout à réduire notre consommation énergétique et à assurer une transition rapide vers les énergies renouvelables en axant l'effort sur les industries à même d'apporter les solutions indispensables aux transitions. C'est synonyme d'économie et de gain de productivité et de compétitivité.

Les coûts de la lutte contre le changement climatique sont certes des dépenses mais elles permettraient d'éviter une dégradation des conditions d'existence des êtres humains et de la biodiversité, et de réduire le risque d'un emballement climatique irréversible. Elles auront également un impact positif sur l'économie et le marché du travail et permettront d'éviter des coûts économiques bien plus importants à court et moyen termes dus aux externalités négatives qui explosent.

Il en va de même pour la reconquête de la biodiversité. **Le rapport Ecobiose a mis en évidence le lien de dépendance entre l'état des écosystèmes et l'économie régionale.** Pour la santé des Néo-aquitains, des milieux naturels riches en diversité biologique et en bonne santé limitent l'apparition de maladies en maintenant les barrières biologiques puis leur propagation au niveau local.

Le rebond économique doit choisir sa direction. A défaut d'une orientation politique sur les grandes options industrielles, économiques et en matière d'action publique, données par la Région dans son rôle d'animateur de l'économie régionale, il est à craindre que la relance de l'économie ne soit pas choisie mais subie par l'essentiel des acteurs économiques. En particulier, les modes de consommation et de production les plus énergivores et les moins durables risquent de perdurer voire croître encore. Cela représente un pilier essentiel de la résilience.

L'action de la Région doit impérativement intégrer, au cœur même de ses mesures de reconquête stratégique, une conception économique sobre et respectueuse des enjeux climatiques, centrée sur les principes de l'économie circulaire et à l'écoute des enjeux sociaux.

Le rebond doit être l'opportunité de décider et d'impulser les transitions et ces mêmes transitions amplifieront en retour le rebond.

Les transitions écologiques et énergétiques comme facteur de gain de compétitivité

Les entreprises de tous secteurs, au rang desquels on retrouve les filières agricoles, sont intégrées à une chaîne de valeur dans laquelle elles utilisent des ressources pour produire des services ou des produits. Afin de renforcer leur compétitivité, elles doivent à la fois s'attacher à une sobriété dans l'utilisation des ressources et développer leurs marchés en accord avec la demande des consommateurs. Sur ce dernier point, la crise du Covid-19 et le confinement qui en a découlé ont induit de nouveaux comportements chez de nombreux consommateurs qui souhaitent désormais **privilégier la consommation de produits de proximité**. Ce sont autant d'offres de produits alimentaires de qualité distribués en **circuits courts** qui se sont développés permettant ainsi de créer de la valeur ajoutée au bénéfice des agriculteurs et de **relocaliser l'économie alimentaire**. Les objectifs fixés dans la feuille de route Alimentation durable et locale en Nouvelle-Aquitaine en sont le reflet. Cette progression s'inscrit dans un marché en croissance des **produits issus de l'agriculture biologique** qui s'est accélérée au plus fort de la crise. Le développement de l'agriculture biologique en Nouvelle-Aquitaine est fortement accompagné par la Région et ce malgré le retrait de l'État des aides au maintien de l'agriculture biologique depuis 2018, que la Région a compensées. Ces politiques réduisant les externalités négatives liées aux transports ou bien aux produits phytosanitaires et répondant aux demandes des consommateurs sont essentielles à la reprise économique.

Par ailleurs, **les ressources de l'entreprise sont en premier lieu les femmes et les hommes qui constituent sa principale richesse, mais aussi les matières premières**, les matériaux, l'énergie et l'eau. Leur approvisionnement présente une charge pour les entreprises, et donc la réduction de leur utilisation ou leur substitution un gain de compétitivité.

Ainsi l'eau, indispensable à la vie, ne peut être substituée et présente un coût, impactant la compétitivité. Les entreprises industrielles françaises ont compris qu'il nous appartient de préserver la ressource en eau puisqu'elles ont réduit leur consommation d'eau de 60%

depuis 20 ans. Toutefois, au travers de l'**Appel à Projets régional Solus** (eau et innovation) plusieurs d'entre elles ont manifesté leur souhait d'aller plus loin au travers d'un travail collectif avec les bureaux d'études de la filière eau régionale. Pour répondre à cette attente, la Région propose un nouveau règlement d'intervention lors de cette séance plénière, construit en concertation avec les filières et les agences de l'eau. **Fer de lance de la feuille de route Néo Terra, il permet les synergies entre l'ambition de préservation de la ressource (quantité et qualité) et l'accompagnement du développement des entreprises.**

Dans le même esprit, l'énergie est souvent une charge importante pour les entreprises. C'est donc en travaillant à la fois sur la **réduction de consommation de cette ressource et sa substitution lorsqu'elle est d'origine fossile**, que la Région accompagne l'amélioration de la compétitivité du tissu économique. Les contrats de partenariat compétitivité énergétique qui sont passés avec les industries les plus énérgo-intensives de la région jouent un rôle majeur pour les rendre plus compétitives tout en accélérant de manière très significative la transition énergétique. En parallèle, l'action forte de la Région en faveur de tous les types de **production d'énergies renouvelables**, avec par exemple la méthanisation qui contribue aux objectifs ambitieux du **Plan régional 100% gaz vert**, favorise l'emploi local, non délocalisable et responsable. L'approche innovante au travers des **contrats d'approvisionnement directs** (Power Purchase Agreement) d'électricité photovoltaïque apporte aussi une visibilité de stabilité financière à long terme sur l'approvisionnement en énergie.

Enfin, facteur essentiel de compétitivité, la **sobriété sur les déchets et l'approvisionnement en matériaux et matières premières recyclées** contribuent à préserver les ressources et les milieux. L'accompagnement accru des initiatives d'économie circulaire permet d'explorer les nombreux gisements qui restent à conquérir.

► CIRCUITS COURTS



Extrait de la campagne régionale
« Consommez local »

► RESSOURCES EN EAU

↘ **60 %**
de la consommation d'eau des entreprises en 20 ans

▼
POUR ALLER PLUS LOIN dans la démarche Appel à Projets Solus



FICHES-ACTIONS

1. Développement des circuits courts et de proximité / page 56
2. Améliorer l'efficacité hydrique des industries / page 57
3. Faire du potentiel photovoltaïque de la région une opportunité / page 58

Les mobilités propres et durables : un changement amorcé qui ne doit pas marquer le pas



Dans le cadre de la relance, la Région va soutenir les productions de gaz renouvelable suivant le « scénario 100% gaz vert en 2050 »

Le secteur transport/mobilité est un des premiers émetteurs de gaz à effet de serre (GES) de Nouvelle-Aquitaine (39%), principalement des produits pétroliers (92%). Pour la Nouvelle-Aquitaine, la facture annuelle du pétrole, totalement importé, s'élève à plus de 7Md€ par an. Le transport est aussi l'une des principales causes de pollution de l'air malgré l'amélioration technologique des motorisations. Pour autant, se **déplacer et assurer l'approvisionnement en marchandises sont essentiels pour les entreprises et habitants du territoire**. La mobilité se place au cœur des enjeux du développement durable des territoires, entre exigences environnementales, sociales et économiques. Il est donc indispensable de sortir du « tout pétrole » et de développer des solutions locales et renouvelables.

Par la possibilité de **territorialiser l'activité en Nouvelle-Aquitaine**, notamment dans les secteurs de la production de batteries et des travaux, la stratégie de verdissement des modes de transports contribue à la relance de l'activité économique régionale.

La Région s'engage donc, dans le cadre de l'ambition mobilités durables de sa feuille de route Néo Terra, à agir sur les comportements, en proposant des **alternatives à l'autosolisme** (TER, cars...) et au mode routier pour le transport de marchandises (fret ferroviaire ou fluvial...), mais également en accompagnant le **développement de motorisations alternatives et les filières locales d'approvisionnement** suivant 3 axes :

- > la production de **vecteurs énergétiques renouvelables pour la mobilité** : électricité verte, hydrogène renouvelable, bioGNV et biocarburants,
- > le **développement des infrastructures d'avitaillement** adaptées aux usages,
- > le développement de **flottes de véhicules propres**.

Dans le cadre de la relance, la Région va soutenir les productions de gaz renouvelable suivant le « **scénario 100% gaz vert en 2050** », de biocarburants comme le bioéthanol ED95 produit localement à partir de marc de raisin ou le B100 issu de la filière colza régionale. En complément des outils de production,

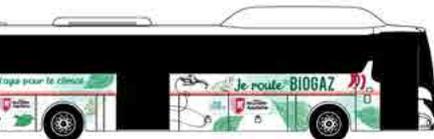
elle accompagnera la distribution et l'usage de ces biocarburants pour le transport routier de marchandises et de voyageurs afin de rendre les entreprises plus compétitives (nouveaux marchés) et plus résilientes (face aux fluctuations des prix du pétrole) en réduisant leur impact sur l'environnement et en atteignant les objectifs fixés dans le SRADDET (« schéma de déploiement de la mobilité bioGNV »).

La Région est engagée avec la filière aéronautique pour la production de biokérosène local pour inscrire l'aviation dans une vision durable. Dans l'immédiat les besoins et les savoir-faire présents localement dans le domaine de l'agro-industrie, de la chimie et de l'énergie pour fabriquer et distribuer du biocarburant aéronautique durable seront évalués.

La Région présentera une **feuille de route de la filière hydrogène** en septembre. Cette filière permettra, en complément des filières batteries et véhicule électrique régionales, d'offrir des solutions de transport propres aux habitants et entreprises de Nouvelle-Aquitaine.

Enfin, la Région en tant qu'autorité organisatrice des services régionaux de voyageurs (TER, transport routier interurbain, transport scolaire) a engagé des démarches pour « **verdier** » son **parc** actuellement composé majoritairement de véhicules diesel. Après avoir réalisé un bilan des émissions de GES du TER, la Région développe de nouvelles solutions comme le TER Hybride (avec la SNCF et Alstom), le TER à batterie (avec la SNCF et Bombardier), qui pourrait accompagner l'**émergence du Ferrocampus** de Saintes.

Concernant les autocars, la Région s'est engagée depuis un an à mettre en œuvre des solutions « vertes » comme le bioéthanol, le bioGNV ou l'électrique sur 50% de ses lignes interurbaines. Ces réalisations permettront de diminuer les émissions de GES et de polluants de transports régionaux évaluées à 95 000 tonnes de CO² équivalent par an (et 1 200 tonnes de NOX).



▶ LES CARS PASSENT AU VERT

Depuis 1 an **mise en œuvre des solutions « vertes »** comme le bioéthanol, le bioGNV ou l'électrique sur **50% de ses lignes interurbaines**.

FICHES-ACTIONS

4. Accélérer le développement de solutions énergétiques propres, notamment pour les applications de mobilité et stockage stationnaire d'énergie : Filière batterie / page 59

La construction durable et travaux publics : une véritable transition à accélérer

LA FEUILLE DE ROUTE STRATÉGIQUE CONSTRUCTION DURABLE

La Région Nouvelle-Aquitaine souhaite répondre aux défis majeurs auxquels sont confrontés les acteurs de la filière BTP tant au niveau sociétal, qu'énergétique, environnemental ou de compétences. L'amélioration des compétences plus en adéquation avec les attentes du marché, le développement de l'économie circulaire, notamment dans le domaine de la construction/déconstruction, l'amélioration de l'efficacité énergétique avec un focus sur le marché de la rénovation à fort potentiel de développement, l'innovation ou l'accompagnement des entreprises vers de nouveaux marchés sont sources de nombreuses créations d'emplois.

Au terme d'une concertation menée de janvier à mai 2019, avec l'ensemble des partenaires et acteurs de la filière, il est proposé une stratégie et un **plan d'actions en 6 axes** à dérouler de 2020 à 2023 :

- développer les compétences et favoriser le recrutement dans la filière** en favorisant la mixité des publics et en favorisant le partage des savoirs,
- développer l'économie circulaire dans la filière BTP** afin de répondre aux nouveaux enjeux environnementaux et aux cadres légaux réglementaires en lien notamment avec la transition énergétique et la politique nationale de prévention et de gestion des déchets,
- améliorer l'efficacité énergétique et environnementale dans la construction** en réponse à la Loi Energie-Climat en développant le marché de la rénovation et de la réhabilitation des constructions existantes,
- stimuler l'innovation** dans la construction et accompagner la mise sur le marché de l'innovation en travaillant sur des solutions techniques opérationnelles et durables,
- accompagner les acteurs de la construction durable dans la conquête de nouveaux marchés** en facilitant la réponse aux marchés publics et sécurisant la maîtrise d'ouvrage dans ses prises de risque,
- piloter et animer de façon partagée la filière** grâce au comité stratégique et au comité opérationnel afin d'animer le réseau des acteurs de la construction durable en Nouvelle-Aquitaine.

RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE, RECYCLAGE ET RÉUTILISATION

Les bâtiments sont les principaux consommateurs d'énergie de Nouvelle-Aquitaine avec 41% de la consommation. Cela est principalement dû au chauffage en hiver mais aussi de plus en plus aux besoins de climatisation en été. L'ambition 5 de la feuille de route Néo Terra « pour un urbanisme durable, résilient et économe en ressources » propose des actions pour réduire ces émissions.

Suite de la crise du Covid-19, l'**accélération de la rénovation énergétique des bâtiments** de Nouvelle-Aquitaine a un double effet. Elle permet de lutter contre le réchauffement climatique dont l'amplification serait la cause de futures crises à venir mais aussi de contribuer à la relance de la filière BTP et de son **tissu d'entreprises régionales** qui compte plus de 107 000 salariés (chiffres 2017). Pour accélérer ces rénovations, des Appels à Projets régionaux ont déjà été lancés à destination de logements sociaux, de copropriétés et d'opérations groupées d'habitats individuels.

De plus, afin d'informer et de conseiller les habitants de Nouvelle-Aquitaine, la Région, en lien avec l'État et les EPCL, va déployer un **plan de réorganisation du service public de l'habitat** avec l'ouverture progressive d'une soixantaine de guichets uniques sur le territoire régional à partir de 2021.

Le **programme régional pour l'efficacité énergétique** doit prévoir un nouvel élan sur la qualité des bâtiments, tant dans les agglomérations que dans les zones rurales. La Nouvelle-Aquitaine comprend un parc ancien, parfois historique. Il faut rénover entièrement les outils d'intervention. Les structures d'information aux usagers doivent être totalement revues, implantées dans les communes et intercommunalités au plus près des usagers **afin de jouer le rôle de guichet unique** pour l'ensemble des dispositifs, et être **financées à l'acte**. Le rôle des **outils publics (offices d'HLM) et de l'ANAH doivent être remis au centre** du programme de rénovation.

FICHES-ACTIONS

- Définir une feuille de route « Construction durable » / page 60
- Appels à Projets pour la rénovation énergétique du logement / page 61
- Accompagnement des opérations de rénovations énergétiques des bâtiments publics / page 62
- Appels à Projets « Valorisation des déchets inertes des entreprises du bâtiment et des travaux publics » / page 63

CONSTRUCTION DURABLE

un plan d'actions 2020-2023 en **6** axes

FILIÈRE DU BTP

+ de **107 000** salariés (chiffres 2017)



► TERRITOIRE ZÉRO DÉCHETS EN 2030

la Région s'est engagée à

- > atteindre le **taux de valorisation de déchets inertes issus du BTP de 80% en 2025**
- > accompagner la **création de 50 plateformes de valorisation** des déchets du bâtiment et des travaux publics d'ici 2030



FICHES-ACTIONS

9. *Démultiplier l'accompagnement à la restauration des continuités aquatiques / page 64*

La commande publique jouera un rôle prépondérant pour la relance de l'activité économique des entreprises du BTP, la Région devant accompagner des opérations de rénovations énergétiques des bâtiments publics sur les **territoires les plus vulnérables**. De fait, en tant que maître d'ouvrage de travaux neufs et de rénovations des lycées et de ses bâtiments administratifs, la Région s'est entretenue, chaque semaine, avec les organisations professionnelles du BTP pendant la crise sanitaire afin **d'adapter ses marchés aux difficultés rencontrées** par les entreprises. Le maintien de ces commandes publiques permet là aussi d'encourager le redémarrage de l'activité de la filière.

Relancer l'économie par la transition énergétique consiste aussi à accompagner le développement de **production d'énergie renouvelable en faisant appel à la main d'œuvre locale**. C'est le cas pour des projets de production de chaleur à partir d'énergies renouvelables : chaufferie bois, solaire ther-

mique et géothermie qui favorisent la transition et l'autonomie énergétique du territoire régional.

Par ailleurs, en lien avec l'ambition 7 de Néo Terra pour que la Nouvelle-Aquitaine devienne un territoire zéro déchets en 2030, **la Région s'est engagée à atteindre le taux de valorisation de déchets inertes issus du BTP de 80% en 2025**, et à accompagner la création de 50 plateformes de valorisation des déchets du bâtiment et des travaux publics d'ici 2030. C'est une filière en croissance, créatrice d'emploi local.

Enfin, les **filières du réemploi, de la réparation et de la réutilisation** sont elles aussi créatrices d'emploi local avec pour fondation l'économie sociale et solidaire. L'accompagnement de la Région contribue au maintien et au développement de ces activités.

► INFRASTRUCTURES VERTES, GÉNIE ÉCOLOGIQUE

Les services rendus gratuitement par la nature jouent un rôle économique majeur directement en augmentant, stabilisant la production de biomasse, et développant sa résilience et indirectement en fournissant des services écosystémiques indispensables aux activités humaines. Ainsi la pollinisation ou le contrôle biologique des bioagresseurs des plantes sont cruciales pour les productions agricoles et sylvicoles régionales. La biodiversité joue aussi un rôle essentiel dans la qualité des sols, l'épuration de l'eau, le stockage de carbone ou la qualité des paysages, facteur d'attractivité notamment touristique de la Région.

Fort de ce constat, la feuille de route Néo Terra se trouve renforcée, après la crise du virus. Elle porte une ambition forte en matière de reconquête de la biodiversité notamment dans ses ambitions 8 (Préserver nos ressources naturelles et la biodiversité) et 9 (Préserver et protéger la ressource en eau). En outre elle consacre la nature comme une solution pour faire face aux défis posés par les effets du changement climatique, notamment à l'augmentation des risques naturels. Ainsi l'ambition 5 de Néo Terra

(Développer et systématiser un urbanisme durable) fait la part belle à l'adaptation et à la résilience en privilégiant les solutions fondées sur la nature afin de réduire l'exposition des populations aux risques littoraux et d'inondation. La restauration de cordons dunaires, la renaturation de zones humides... sont des « infrastructures vertes » efficaces pour limiter l'érosion des côtes et réduire les crues.

La mise en œuvre de solutions fondées sur la nature et d'infrastructures vertes peut contribuer à reconquérir la biodiversité et à augmenter la résilience de la Nouvelle-Aquitaine face aux effets du changement climatique, aux catastrophes sanitaires... tout en stimulant l'activité économique et dynamisant l'emploi local. En effet, la conception de solutions fondées sur la nature, de restauration de continuité écologique, de restauration de milieux naturels... nécessite une mobilisation des savoirs et expertise des bureaux d'études. Par ailleurs, leur mise en œuvre nécessite une mobilisation des entreprises du BTP, de Voirie et Réseau Divers (VRD), de terrassements et travaux hydrauliques que ce soit en matière de gros œuvre, de transports, de matériaux, ainsi que les entreprises d'aménagement et du paysage...

La Région accélère le développement du génie écologique au travers de différents Appels à Projets (Nature et transitions, continuité écologique...) et par son soutien marqué à la gestion des programmes d'action et de prévention des inondations (PAPI).



Ne laisser personne au bord du chemin

DÉFI 3

(((Un Être n'est pas de l'empire du langage,
mais de celui des actes.

Notre Humanisme a négligé les actes)))

Antoine de Saint-Exupéry
Pilote de guerre
1942

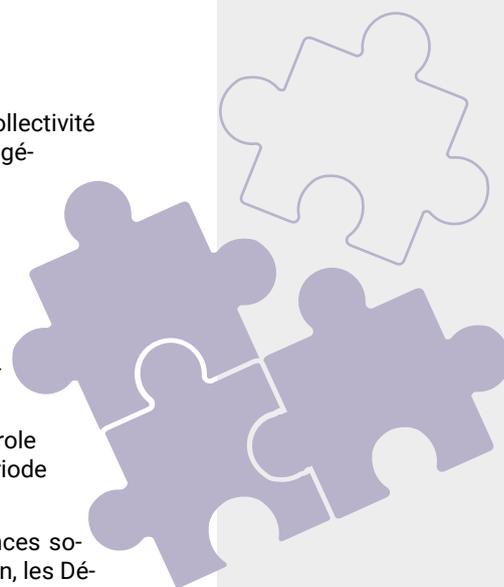
Institution de mission et d'action, lieu d'impulsion, la Région est le niveau de collectivité où peut et doit se nouer un projet solidaire, ambitieux mais aussi rassembleur, généreux, opérationnel. Elle est le niveau de la rencontre entre les idées et leur nécessaire concrétisation.

La Région a inscrit dans l'ensemble de ses documents de programmation (Néo Terra, SRADDET...) l'urgence d'un développement solidaire. Elle n'est certes pas juridiquement compétente sur le champ des politiques sociales ou des prestations délivrées aux personnes exclues ou handicapées, mais nombre de ses politiques soutiennent des besoins humains fondamentaux, et elles permettent d'accompagner les plus vulnérables dans leurs difficultés.

Cette orientation, et le maintien d'actions régionales « donnant le la » par la parole mais aussi par l'action, seront devenus encore plus indispensables dans une période de crise économique, qui touche plus fortement les plus faibles.

Dans la perspective d'une telle crise économique sévère et de ses conséquences sociales, il sera totalement indispensable que les différentes collectivités, la Région, les Départements dans leurs compétences sociales, les Communes et Intercommunalités dans leurs missions de terrain, et l'État avec ses établissements (Pôle emploi, Unedic, ...) articulent les politiques, décroissent et évitent les concurrences mortifères.

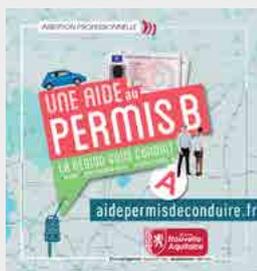
Si la période de crise sanitaire a pu montrer des fonctionnements perfectibles, **la période à venir doit privilégier la coopération, la confiance et l'efficacité entre les pouvoirs publics**, car la population ne supporterait pas les conflits et blocages. Cet objectif est développé au défi n° 4.



DÉFI 3

Renforcer l'égalité d'accès à l'éducation et la culture, au logement, à la mobilité et à la santé :

des conditions indispensables à la promotion sociale



ÉDUCATION

LES LYCÉES
un rôle social déterminant dans le maillage territorial

LA RÉGION
une crédibilité renforcée dans

- > la lutte contre le décrochage scolaire,
- > l'aide à l'orientation,
- > l'insertion professionnelle des jeunes

LOGEMENT DES JEUNES



Exemple : Résidence Utopia pour les jeunes, au cœur du parc Atlantech à Lagord, à proximité immédiate du CFA

FICHES-ACTIONS

1. « Des ordinateurs pour l'accès à la formation à distance en apprentissage » / page 66



S'ÉDUCUER :

la crise économique ne peut être le prétexte à l'affaiblissement de l'action publique en matière d'éducation et de culture, éléments fondateurs de l'égalité des chances et de l'ascenseur social.

L'éducation et la culture constituent le ciment à partir duquel nous faisons société partout sur notre territoire.

La finesse du maillage territorial des lycées a permis pendant le confinement un rôle social déterminant : accueil des soignants, accompagnement des associations caritatives, circuits courts de distribution de produits agricoles pour les familles, prêts d'ordinateurs pour les lycéens, ressources de haut niveau pour le télé-enseignement (Lycée connecté, manuels scolaires imprimés ou numériques gratuits). Cette crédibilité renforcée pendant la crise permet aujourd'hui à la Région d'être force de proposition dans la lutte contre le décrochage scolaire, l'aide à l'orientation et à l'insertion professionnelle des jeunes. **Dès la rentrée, des actions seront déployées pour accompagner les élèves les plus fragiles, pour préparer ou sécuriser l'accès à l'emploi, notamment pour les jeunes diplômés professionnels** : promotion des campus des métiers et des qualifications à travers le label « Campus Talents et Territoires de Nouvelle-Aquitaine » afin d'adapter rapidement les modèles de formation aux nouveaux enjeux économiques et aux transitions, aide sociale aux familles les plus fragiles.

Des initiatives seront également menées à bien afin de **rendre accessible l'offre culturelle, condition nécessaire du maintien du Pacte républicain** : poursuite du chèque-livre, déploiement de résidences d'artistes dans les lycées, manifestations territoriales, industries créatives... Plus largement, la fragilité du secteur culturel et sa grande vulnérabilité face aux mesures sanitaires nécessitent de poursuivre l'accompagnement spécifique mis en place des réseaux culturels.



SE LOGER :

un enjeu crucial, pour des milliers de jeunes, lycéens, étudiants et jeunes adultes en formation.

La difficulté à se loger, particulièrement vive dans les grandes agglomérations, peut aller jusqu'à compromettre leur parcours de formation et leur entrée dans la vie active. La crise sanitaire et économique aggrave ces difficultés. **La Région devra accompagner ses partenaires dans le développement d'une offre de logements adaptée en qualité et en quantité, et faire évoluer son offre d'internats au plus près des besoins de territoires.**



SE DÉPLACER :

il ne peut y avoir de solidarité et de cohésion sociale s'il y a assignation à résidence.

La Région accompagne le passage du permis de conduire des jeunes diplômés et mène de longue date une politique de développement et de régénération des infrastructures de transport, afin d'interrompre plusieurs décennies de sous-entretien récurrent entraînant une dégradation du service et même des fermetures de ligne de TER.

Mais il faut maintenant accélérer et lancer immédiatement un vaste plan de rénovation

- **entretien** des sections les plus endommagées du réseau ferré, sous maîtrise d'ouvrage de SNCF-Réseau, qui permettrait de sécuriser et fiabiliser la circulation des trains et de créer rapidement de nombreux emplois non délocalisables et ouverts, moyennant des formations accélérées, à de larges publics, notamment les jeunes. Indépendamment des programmes d'infrastructures, **la Région, avec Nouvelle-Aquitaine Mobilités, devra poursuivre sa politique d'information et de coordination avec les autres autorités organisatrices** : structuration et numérisation des offres et des titres de transport, optimisation des connexions aux pôles d'échange, fluidité de l'information...



SE SOIGNER :

faciliter l'accès à la santé constitue une obligation encore plus fondamentale pour la période à venir.

La Région poursuivra ses initiatives en faveur de la santé des jeunes. C'est l'objet de l'Appel à Projets Preva'na, avec par exemple le programme mené avec les missions locales pour renforcer les actions de prévention, de sensibilisation et de bilan de santé pour des jeunes qui renoncent souvent aux soins.

La Région poursuivra **sa politique offensive de lutte contre la déprise médicale** où internats ruraux, centres d'activités partagées, outils numériques de suivi des patients, complètent son soutien aux maisons et centres de santé. La Région soutiendra des opérations renforçant l'attractivité et la qualité de vie au travail des **métiers de l'aide à domicile, durement mis à l'épreuve durant la crise**, par des actions leviers telles que l'accès à des véhicules en bon état et la transformation des organisations de travail.

Soutenir les plus vulnérables, isolés par l'âge, la pauvreté, la situation sociale ou géographique :

les valeurs de la Région au cœur de ses compétences

> Protéger les plus exposés aux difficultés aggravées par la crise sanitaire :

la période de confinement a montré, au fil des semaines, l'extrême fragilité d'une partie de la population exposée à la violence conjugale et familiale. La Région, qui a intégré en 2016 la **Charte Européenne pour l'égalité des femmes et des hommes**, renforcera son soutien aux associations engagées dans la lutte contre ce fléau et le soutien aux victimes.

> Contribuer à améliorer la qualité de vie des personnes âgées dépendantes partout dans le territoire régional :

la crise sanitaire a mis en exergue la situation des personnes âgées en situation fragile dans toutes les régions. De plus les nouveaux besoins économiques, technologiques et industriels liés au vieillissement de notre population, outre qu'ils représentent un secteur de développement et d'emploi de première importance dont s'est emparée la Région, deviennent un enjeu essentiel de la formation des jeunes. La Région prendra une place essentielle dans le déploiement et le pilotage du campus des métiers et des formations dédié à la silver économie et achèvera la création du gérontopole euro-régional.

> Développer les solidarités :

comme dans de nombreuses régions, les réseaux de solidarité reposent sur les associations qui maillent le territoire.

Structures fragilisées, exposées aux mesures de distanciation physiques, elles participent du lien social, non marchand, et structurent des réseaux de connaissance et d'entraide.

Il est aujourd'hui nécessaire de parachever le travail engagé par la Région pour faire évoluer vers l'aide au projet un **dispositif de soutien à près de 500 emplois associatifs** de l'ex-Région Limousin. Le maintien de ces emplois revêt un intérêt public, en raison de l'action des associations, dans la cohésion et le dynamisme des territoires. Pour préserver cet intérêt public et permettre au travail engagé d'aboutir, il est proposé de permettre aux associations concernées qui ne pourraient pas prétendre aux aides sectorielles, de bénéficier d'une aide exceptionnelle et transitoire dans le cadre du règlement ad hoc.

> Accéder au numérique :

la crise du Covid-19 a révélé les territoires d'exclusion du numérique.

Utilisation récréative en forte croissance, télétravail, visio-conférences, ces pratiques deviennent aujourd'hui la norme. Mais la région n'est pas également desservie. Pour les habitants ou les entreprises de certains territoires, l'impossibilité de bénéficier efficacement de ces usages désormais communs aggravent encore l'isolement : démarches administratives rendues plus difficiles, mise à l'écart des réseaux sociaux d'information ou de culture. La Région expérimentera à partir de septembre 2020 la distribution des pass numériques au public des missions locales.

> Développer le tourisme populaire :

le tourisme, pilier économique du territoire néo-aquitain, va connaître une crise majeure qui touchera spécialement des personnes vulnérables.

Le tourisme dans la région est en effet un vecteur d'emploi et d'inclusion pour des centaines de milliers de jeunes gens (animateurs de colonies de vacances, emplois saisonniers...), et il offre en outre un large segment de vacances populaires et de plein air pour des populations qui ne peuvent financer des vacances très coûteuses (campings, mouvement d'éducation populaire...). La Région a décidé des mesures d'appui en faveur du secteur pour cet été 2020 lors de la plénière du 29 mai (préparation des professionnels, ré-assurance des touristes, soutien des acteurs et en particulier des colonies de vacances, chèque-vacance). Un bilan à la fin de l'été sera indispensable : quel caractère durable ou conjoncturel de cette crise, quelles mesures plus structurelles seront nécessaires ?



► CHÈQUE TOURISME



Extrait de la campagne régionale

FICHES-ACTIONS

2. Soutien à l'emploi associatif / page 68
3. Territoire Zéro Chômeur Longue Durée / page 70
4. Développement de l'emploi partagé / page 72
5. « Aide régionale pour l'achat de petit matériel pour l'accueil collectif de mineurs avec hébergement » / page 74

DÉFI 4

Des territoires mobilisés pour réussir les transitions

RÔLE ESSENTIEL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

- > outils d'**expérimentation** des nouvelles solutions
- > échelons de **proximité** pour la mise en œuvre de nouvelles politiques publiques

ACTION RÉGIONALE recentrée autour de THÉMATIQUES STRUCTURANTES

- > développement des projets de revitalisation
- > renforcement de la place du digital
- > soutien à la formation dans la bataille pour l'emploi
- > développement de l'offre de santé
- > accompagnement de la dépendance et du vieillissement

Cette crise sanitaire a mis en évidence **l'importance et les atouts des collectivités pour conduire l'action publique en proximité**. La fourniture des équipements individuels de protection aux soignants et à la population ainsi que les mesures d'urgences économiques coordonnées entre Région, Départements et Intercommunalités, en sont les symboles les plus marquants.

Au cœur de l'action, la Région a joué un rôle majeur pour fédérer et coordonner les énergies et les moyens. En s'appuyant sur une relation de confiance tissée avec les autres niveaux de collectivités depuis plusieurs mois, la Région a assumé avec force et humilité sa mission de chef de file de l'aménagement du territoire.

Aujourd'hui, à la veille d'une crise économique et sociale redoutable, il convient de poursuivre dans cette voie et de consolider et d'approfondir ce lien entre les collectivités fondé notamment sur la politique contractuelle. Les collectivités seront en effet complémentaires, avec l'action économique coordonnée par la Région, l'action sociale par les Départements et les politiques de proximité avec le bloc communal.

Le nouveau cycle qui s'engage exigera que les institutions s'emparent des défis exprimés par nos concitoyens. Cette démarche devra être portée dans un esprit résolument décentralisé et dans un esprit de coopération entre collectivités.

Les collectivités territoriales sont à la fois les outils d'expérimentation des nouvelles solutions mais également les **échelons de proximité nécessaires pour la mise en œuvre de nouvelles politiques publiques**.

Sans être exhaustif, nous devons répondre aux aspirations de nos concitoyens autour des enjeux de revitalisation des centres-villes et des centres-bourgs, d'accès à la santé, d'accompagnement du bien vieillir, de formation, d'accès aux services publics, d'infrastructures, d'accès et d'usage du numérique, ou de transition écologique et énergétique.

Au regard des enjeux qui s'annoncent, il est urgent de proposer aux territoires une stratégie de rebond en s'appuyant sur les axes forts de l'action régionale d'hier tout en veillant à l'adapter au nouveau contexte budgétaire et aux nouvelles attentes des territoires. Le soutien à une ingénierie renforcée et adaptée devrait en être le pivot.

En complément, il convient de soutenir l'exigence d'une ambition sur la résilience et la transition des territoires sur le moyen et long terme. Cela passe par le déploiement territorial de Néo Terra et des orientations du SRADDET.

Ces nouvelles orientations et le renforcement des démarches déjà engagées devront s'opérer dans une approche de dialogue permanent avec les territoires.

Il nous revient de construire ensemble les nouveaux modèles qui présideront à un destin commun et solidaire.

Afin de donner de la force à nos propositions, il semble nécessaire de recentrer l'action régionale sur plusieurs thématiques structurantes pour l'avenir :

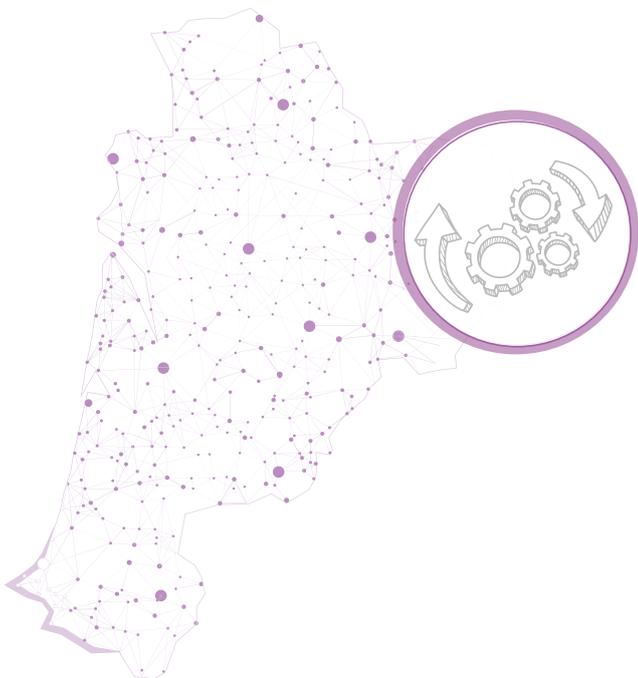
- > le développement des **projets de revitalisation** des petites centralités en proposant une armature territoriale régionale de 30 à 40 territoires,
- > le renforcement de la **place du digital** dans l'aménagement du territoire en présentant une nouvelle Stratégie de Cohérence Régionale d'Aménagement Numérique (SCORAN) plus ambitieuse notamment en matière d'organisation spatiale du travail sur l'ensemble du territoire,
- > le **soutien à la formation dans la bataille pour l'emploi** dans les territoires. Des chapitres dédiés à ce sujet pourraient être définis dans les contrats de territoires par le biais d'objectifs en matière de « chantiers de formation » ou d'autres dispositifs souples permettant de répondre en finesse aux enjeux de formation des acteurs d'un territoire,
- > le **développement de l'offre de santé** dans les territoires,
- > l'**accompagnement de la dépendance et du vieillissement** de la population.

La coordination de l'action de la Région en matière économique et des Départements dans le domaine social sera cardinale. La coopération avec les structures nationales (Pôle Emploi, DIRECCTE, assurance chômage...) sera indispensable. **Il faut impérativement, dans les mois qui viennent, sortir des logiques de cloisonnement voire de concurrence.**

Pour accompagner cette politique ambitieuse notamment en matière de transitions, il sera nécessaire de s'appuyer sur le temps long et sur des sources de financement puissantes (futur CPER et programmation européenne notamment à travers le dispositif React UE, Banque des Territoires...). Ainsi, la Commission européenne a proposé le 27 mai un plan de relance de l'ordre de 750Md€ « Next Generation EU » s'appuyant sur de nouveaux outils et de nouvelles propositions budgétaires afin de soutenir les États membres en matière d'investissement et de réforme, de relancer l'économie de l'Union en attirant des investissements privés et de tirer les enseignements de la crise. En complément de cette proposition, le renforcement du Fonds européen agricole pour le développement rural et l'initiative « REACT-UE » (Recovery Assistance for Cohésion and the Territories of Europe) pour la politique de cohésion européenne (FEDER-FSE) devraient venir soutenir et amplifier le plan de relance de la Région Nouvelle-Aquitaine (détails page suivante).

La future génération de contrats de territoire pourrait être la pierre angulaire de cette stratégie en se concentrant sur la recherche de modèles de développement plus résilients, en cohérence avec les objectifs du SRADDET et Néo Terra.

Au final, cette crise doit représenter une opportunité pour accélérer les politiques de transition et installer durablement la Région dans un rôle central de revitalisation et de rebond économique.



IMPORTANCE DE LA COORDINATION DES ACTIONS

- > en matière **économique** pour la Région
- > en matière **sociale** pour les Départements

ET DE LA COOPÉRATION AVEC LES STRUCTURES NATIONALES

FICHES-ACTIONS

1. Création du FERROCAMPUS® à Saintes / page 76

DÉFI 4

ET AUSSI

L'appui attendu des financements européens

2

NOUVELLES MESURES

► UN PLAN DE RELANCE EUROPÉEN
« NEXT GENERATION EU »

750Md€

dont

32Md€

pour la France

► LE RENFORT DES POLITIQUES RÉGIONALISÉES

> Développement rural :
+15Md€

> Politique de cohésion :
+55Md€

à répartir entre les États membres

Afin d'assurer le financement des besoins affichés dans le plan de relance à destination des acteurs régionaux, et compte tenu de sa qualité d'autorité de gestion des crédits européens, la Région s'appuiera largement sur les outils proposés par la Commission européenne. Cette dernière a en effet pris la mesure de l'ampleur de la crise socio-économique sur les territoires en faisant une proposition inédite le 27 mai dernier avec un cadre financier pluriannuel 2021-2027 ambitieux auquel est adossé le **plan de relance européen doté de 750Md€ baptisé « Next Generation EU »**. Ce plan dont l'adoption par le Conseil européen est prévue à l'été, devrait entraîner un niveau de financement très important pour les États qui ont été les plus touchés par la crise liée au Covid-19 comme c'est le cas pour la France.

Cette dernière pourrait ainsi bénéficier de **32Md€ au titre du volet principal du plan de relance baptisé « Facilité pour la reprise et la résilience »** qui permettra d'apporter un soutien financier pour les investissements et les réformes, notamment en faveur des transitions écologique et numérique.

En complément de ce volet, **la Commission a souhaité renforcer ses deux grandes politiques européennes régionalisées** comme la politique de cohésion et la politique agricole afin d'apporter une réponse rapide et flexible aux territoires dès 2020 :

- > **au titre de la politique agricole commune**, un complément de **15Md€ pour le Fonds européen agricole pour le développement rural** afin d'aider les zones rurales à effectuer les changements structurels nécessaires conformément au pacte vert pour l'Europe et à réaliser les objectifs ambitieux conformément à la nouvelle stratégie en faveur de la biodiversité et à celle dite « De la ferme à la table ». L'enveloppe complémentaire s'ajoutera aux dotations des États membres pour les années 2022 à 2024.
- > **au titre de la politique de cohésion (FEDER-FSE-FEAD)**, un complément de **55Md€ pour les programmes actuels sur les années 2020, 2021 et 2022 au titre de l'initiative REACT-EU** (Recovery Assistance for Cohesion and the Territories of Europe) sera réparti en fonction de la gravité des effets socio-économiques de la crise, notamment le taux de chômage des jeunes et la prospérité relative des États membres. Le montant estimé pour la France serait de 4Md€, confiés aux Régions dans le cadre des programmes opérationnels existants. Ce sont ainsi plusieurs dizaines de millions d'euros qui sont attendues au titre de cette initiative en Nouvelle-Aquitaine.

L'initiative REACT-EU devrait ainsi permettre d'accompagner très largement le plan de relance à destination des acteurs régionaux en soutenant :

- les mesures de maintien de l'emploi et l'aide aux travailleurs indépendants,
- les mesures visant la création d'emplois et les mesures en faveur de l'emploi des jeunes,
- les mesures visant à soutenir les systèmes de santé,
- les mesures visant à mettre à la disposition des PME des fonds de roulement et leur fournir une aide à l'investissement.

Les soutiens au titre de REACT-EU viseront l'ensemble des secteurs économiques, particulièrement les secteurs du tourisme et de la culture. De même, ces aides pourront accompagner les investissements en faveur du **Pacte vert pour l'Europe** et de la **transition numérique**, et viendront renforcer les importants investissements déjà consentis dans ces domaines au titre de la politique de cohésion de l'UE.

Enfin, la Commission européenne propose que les taux de cofinancement de REACT-EU puissent être portés jusqu'à 100%, ce qui devrait permettre d'accélérer le déploiement de ces crédits.

La Région va engager très rapidement la concertation avec les acteurs socio-économiques afin de modifier les programmes opérationnels régionaux qui permettront de financer les projets à l'échelle des territoires. **Face à l'incertitude du soutien de l'État concernant les politiques régionales dans les mois à venir, les crédits européens partageant les mêmes priorités que celles du plan régional, devraient pour leur part très largement contribuer au rebond de la Nouvelle-Aquitaine pour les 3 prochaines années.**

ACTE 1

Fiches-actions

DÉFI 1

Traverser la crise et faire preuve de résilience

- fiche 1** > « Développement des compétences et des qualifications » pour conforter les emplois, anticiper et accélérer la reprise économique des entreprises : Fonds de rebond
- fiche 2** > « Passerelles vers l'emploi » : un Appel à Projets au service de l'insertion professionnelle des jeunes diplômés en CAP et BAC PRO sortant de formation scolaire
- fiche 3** > Intelligence économique : renseignement économique et informations stratégiques
- fiche 4** > Appui à la réflexion stratégique pour rebondir face à la crise des entreprises
- fiche 5** > Programme Usine du Futur 2020-2022
- fiche 6** > Création d'un fonds de capital investissement dédié à la relance
- fiche 7** > Création d'un Fonds d'Épargne Régionale et Solidaire (FERS)
- fiche 8** > Création d'un fonds d'impact territorial
- fiche 9** > La transformation numérique au cœur de la reprise
- fiche 10** > Accompagnement de places de marché pour rapprocher l'artisanat et le commerce de proximité du consommateur
- fiche 11** > Opération « coup de poing » en faveur des filières agricoles en difficultés
- fiche 12** > Plan de soutien exceptionnel export / Covid-19
- fiche 13** > Structurer les pratiques à forte utilité sociale et écologique en faveur d'un mode d'alimentation plus sain et solidaire
- fiche 14** > Appel à Manifestation d'Intérêt Flash « Innovations et recherches - Covid-19 »

DÉFI 2

Décider et impulser les transitions de la Nouvelle-Aquitaine

- fiche 1** > Développement des circuits courts et de proximité en Nouvelle-Aquitaine
- fiche 2** > Améliorer l'efficacité hydrique des industries afin de réduire leur besoin en eau et améliorer la qualité de leur rejet
- fiche 3** > Faire du potentiel photovoltaïque de la région une opportunité pour les industriels néo-aquitains
- fiche 4** > Accélérer le développement de solutions énergétiques propres, notamment pour les applications de mobilité et stockage stationnaire d'énergie : Filière batteries
- fiche 5** > Définir une feuille de route « Construction durable » pour 3 ans – 2020/2023
- fiche 6** > Appels à Projets pour la rénovation énergétique du logement
- fiche 7** > Accompagnement des opérations de rénovations énergétiques des bâtiments publics sur les territoires les plus vulnérables
- fiche 8** > Appel à Projets 2020 « Valorisation des déchets inertes des entreprises du bâtiment et des travaux publics »
- fiche 9** > Démultiplier l'accompagnement à la restauration des continuités aquatiques - Appel à Projets « Continuité écologique »

DÉFI 3

Ne laisser personne au bord du chemin

- fiche 1** > « Des ordinateurs pour l'accès à la formation à distance en apprentissage », un axe du programme régional de développement de la formation à distance
- fiche 2** > Soutien à l'emploi associatif
- fiche 3** > Territoire Zéro Chômeur Longue Durée : des emplois dans nos territoires
- fiche 4** > Développement de l'emploi partagé
- fiche 5** > Aide régionale pour l'achat de petit matériel pour l'accueil collectif de mineurs avec hébergement lié au plan de reprise des activités touristiques mis en place par la Région Nouvelle-Aquitaine, en lien avec la crise sanitaire du Covid-19

DÉFI 4

Des territoires mobilisés pour réussir les transitions

- fiche 1** > Création du FERROCAMPUS® à Saintes

La formation : une alternative au chômage, un levier pour accompagner les transitions

fiche

1

« Développement des compétences et des qualifications »

pour conforter les emplois, anticiper et accélérer la reprise économique des entreprises : **Fonds de rebond**

OBJECTIFS

Le fonds de rebond proposé vise à :

- > renforcer la formation des salariés en vue de sécuriser leurs parcours professionnel, soit en garantissant leur maintien dans l'emploi, soit en favorisant leurs transitions vers de nouveaux emplois,
- > soutenir les entreprises dans les mutations auxquelles elles vont être confrontées et accompagner leurs transitions technologiques, énergétiques, écologiques et numériques. Il s'agira notamment de soutenir les efforts déjà engagés par le secteur industriel notamment dans le cadre des programmes Usine du futur et Croissance Premium dans le respect du cadre régional d'intervention en faveur des compétences et de l'emploi adopté lors de la séance plénière du 21 octobre 2019.

Il s'agit de renforcer le soutien au développement des compétences et des qualifications des salariés par un accompagnement des plans de formation des entreprises industrielles et par l'amplification des démarches collectives de formation portés par les opérateurs de compétences auprès des différentes filières économiques. La Région articule son intervention avec celle que l'État a mis en œuvre au travers du FNE-Formation à destination des salariés placés en activité partielle (volet défensif).

BÉNÉFICIAIRES :

- **Les entreprises de process et/ou de transformation** relevant de l'industrie et des services connexes à l'industrie, précisément les PME, ETI (Entreprises de Taille Intermédiaire) et filiales de groupes installées en Nouvelle-Aquitaine.
- **Les filières économiques, via les opérateurs de compétences** (OPCO) agissant pour le compte des branches professionnelles, porteurs de plan d'actions collectives auprès des entreprises qui y adhèrent.

CIBLES

D'ENTREPRISES

(en termes de taille et filière)

DÉPENSES ÉLIGIBLES : les dépenses comprennent les coûts pédagogiques (coûts de personnel de formateurs, frais de déplacement des formateurs et autres dépenses courantes - matériaux, fournitures), hors rémunération des salariés en formation. Les formations externes et internes sont éligibles à l'aide régionale.

CONDITIONS D'INTERVENTION : le taux maximum d'intensité des aides varie de 40% à 60%. Les coûts pédagogiques sont plafonnés à 50€ de l'heure/stagiaire à l'exception des formations en lien avec le développement durable et la transition énergétique et écologique (TEE-Neo Terra). Les modalités d'instruction sont partagées avec la Direction Nouvelle-Aquitaine afin d'éviter d'éventuels doubles financements (FNE Formation).

IMPACT BUDGÉTAIRE (en précisant la part couverte par le BP 2020)

Dès la CP du 17 juillet, il est prévu d'accompagner :

- > 23 entreprises industrielles ayant été impactées par la crise sanitaire et souhaitant anticiper la reprise d'activité économique en misant sur le développement et le renforcement des compétences de leurs salariés et ainsi faire face aux nouveaux enjeux économiques. Le montant d'aides de cette délibération est de 1 169 005,52€
- > les filières prioritaires de l'édition, de l'audiovisuel, du tourisme, de l'hôtellerie et de la restauration via les OPCO AFDAS et AKTO pour un montant d'aides total de **432 600€**.

Au second semestre, au titre du plan de transitions et de reconquête technologique, entre 4M€ et 5M€ (par réorientation budgétaire) pourraient être engagés pour amplifier cet effort.

ARGUMENTAIRE SUR LE CARACTÈRE D'URGENCE DE LA MESURE DANS LE CONTEXTE DE CRISE

Cet accompagnement volontariste et offensif de sortie de crise vise à maintenir et à favoriser le développement des compétences des salariés.

Il s'agit de permettre aux entreprises de renforcer les compétences de leurs salariés afin de les préparer aux nouveaux enjeux économiques et aux transitions technologiques et organisationnelles permettant d'anticiper la sortie de crise.

Cet accompagnement vise également à promouvoir l'élévation du niveau de formation et la certification des salariés en vue de maintenir leur employabilité et de soutenir leur potentiel d'évolution professionnelle.

DÉFI 1

La formation : une alternative au chômage, un levier pour accompagner les transitions

fiche
2

« Passerelles vers l'emploi »

Un Appel à Projets au service de l'insertion professionnelle des jeunes diplômés en CAP et BAC PRO sortant de formation scolaire

OBJECTIFS

La Région Nouvelle-Aquitaine a pour ambition d'offrir aux jeunes, souhaitant s'insérer dans la vie active, une perspective professionnelle qui passe par une qualification leur permettant de s'insérer durablement. La Région souhaite également garantir sur l'ensemble du territoire un égal accès dans le domaine de l'éducation, de la formation et de l'emploi quelle que soit l'origine géographique ou sociale des publics.

Dans le contexte de crise que nous traversons et consciente des difficultés d'insertion auxquelles vont être confrontés les jeunes diplômés de notre territoire, la Région Nouvelle-Aquitaine propose la mise en place par Appel à Projets d'un dispositif expérimental destiné aux lycéens professionnels sortant de CAP et de BAC PRO dans des secteurs temporairement fragilisés par la crise économique. Il entend accompagner le report de l'entrée sur le marché du travail et favoriser l'insertion professionnelle dans la spécialité pour laquelle ils ont été formés ou dans un secteur d'activité mobilisant tout ou partie des connaissances et capacités déjà acquises.

Cet Appel à Projets doit faciliter la montée en compétences des jeunes, une meilleure appréhension des enjeux économiques et du nouveau contexte de l'emploi.

BÉNÉFICIAIRES : jeunes diplômés (CAP – BAC PRO) sortant de formation par voie scolaire dans un domaine fragilisé par la crise économique.

L'objectif serait de mettre en place entre 1 500 et 2 000 parcours.

PORTEURS DE PROJETS ÉLIGIBLES : les établissements et les organismes de formation.

DÉPENSES ÉLIGIBLES : les dépenses comprennent les coûts pédagogiques (coûts de personnel de formateurs, frais de déplacement des formateurs et autres dépenses courantes - matériaux, fournitures).

CONDITIONS D'INTERVENTION :

- Le taux maximum d'intervention de la Région est fixé à 70% du montant total du projet déposé.
- Les parcours proposés par les porteurs de projet devront être personnalisés et privilégier la mise en situation professionnelle au travers d'expériences positives en entreprise et une présence en centre ne devant pas excéder 30% du temps de formation.
- Une attention particulière sera portée à la sélection des projets afin s'assurer une bonne couverture territoriale lors de l'expérimentation.

CIBLES

D'ENTREPRISES

(en termes de taille et filière)

IMPACT BUDGÉTAIRE
(en précisant la part
couverte par le BP 2020)

4M€ AE (coûts pédagogiques et rémunération) par réorientation budgétaire.

Il est prévu de présenter le cahier des charges de l'Appel à Projets « Passerelles vers l'emploi » lors de la CP du 17 juillet. Les projets retenus seront présentés lors des commissions permanentes des mois d'octobre et de novembre pour permettre le déploiement du dispositif dès le mois d'octobre 2020.

**ARGUMENTAIRE SUR LE CARACTÈRE D'URGENCE DE LA MESURE
DANS LE CONTEXTE DE CRISE**

*Cet accompagnement volontariste de sortie de crise vise à accompagner les jeunes dans leur insertion professionnelle en les préparant aux nouveaux enjeux économiques et aux transitions en cours, en leur permettant d'acquérir des compétences complémentaires ainsi que les clés de compréhension de leur futur environnement professionnel, la culture métier et les codes sociaux, en confrontant leurs acquis avec la réalité de l'entreprise mais également en leur permettant de développer une première expérience professionnelle positive et valorisable.
Ce dispositif permettra également d'orienter certains jeunes vers une qualification complémentaire ou une poursuite d'étude.*

DÉFI 1

Préparer les entreprises à un modèle d'avenir

TRANSFORMATION DES ENTREPRISES

fiche
3

Intelligence économique :
renseignement économique et informations stratégiques

OBJECTIFS

Permettre aux entreprises de se repositionner rapidement face aux aléas qui ont impacté leurs activités avec un apport d'informations qualifiées :

- > sécurisation des approvisionnements, recherche de nouveaux fournisseurs en cas de fournisseurs défaillants,
- > recherche de nouveaux modes de distribution ou d'acheminement de produits,
- > recherche de nouveaux clients ou de nouveaux marchés,
- > sécurisation de nouveaux futurs partenaires (type due diligence),
- > ...

Il s'agit de cibler les missions de l'ADIT, prestataire spécialisé en intelligence économique qui accompagne la Région Nouvelle-Aquitaine de 2019 à 2021, sur :

- > la fourniture de renseignement économique et d'informations stratégiques à destination d'entreprises,
- > des missions d'appui au repositionnement stratégique (analyse de chaînes de valeur, diversification, relocalisation d'activités...) des filières régionales.

Les consultants de l'ADIT dédiés au territoire néo-aquitain sont d'ores et déjà mobilisables pour ces actions, sur demande des services de la Région et de l'agence ADI-NA. Les instances de qualification et de priorisation des demandes à traiter existent.

CIBLES
D'ENTREPRISES

(en termes de taille et filière)

- Start-up, TPE et PME identifiées pour les appuis individuels
- Filières pour les études de repositionnement stratégique

IMPACT BUDGÉTAIRE

(en précisant la part couverte par le BP 2020)

500K€ par redéploiement interne

ARGUMENTAIRE SUR LE CARACTÈRE D'URGENCE DE LA MESURE
DANS LE CONTEXTE DE CRISE

*Décisif à court terme pour les entreprises et les filières.
Pourra constituer le socle d'informations qualifiées sur lequel reposeront les missions de conseil à la réflexion stratégique détaillées en fiche 4.*

Préparer les entreprises à un modèle d'avenir

) TRANSFORMATION DES ENTREPRISES

fiche

4

Appui à la réflexion stratégique pour rebondir face à la crise des entreprises

OBJECTIFS

En complément notamment des prestations d'intelligence économique de l'action détaillée en fiche 3 qui permettent d'établir un diagnostic précis, cette action s'adresse aux entreprises dont le modèle d'affaires est susceptible d'être durablement affecté par la crise économique liée à l'épidémie de Covid-19.

Elle a pour but de préserver l'emploi et le capital humain au sein des PME régionales dans cette période critique de perte totale ou partielle de leur activité, en leur apportant une vision la plus exhaustive possible des ressources internes et externes disponibles, directement ou indirectement accessibles pour l'entreprise et en identifiant les principaux curseurs d'actions complémentaires pour dégager de la valeur, notamment opérationnelles et commerciales.

L'objectif est d'apporter un soutien externe (intervention de 5 à 8 jours d'un(e) consultant(e) expérimenté(e)) au dirigeant dans l'analyse des conséquences de la crise sur l'environnement et les activités de son entreprise, dans ses décisions opérationnelles à court terme et/ou dans ses orientations stratégiques à moyen terme.

Les principaux thèmes d'intervention :

1. Intégration de l'anticipation et de la gestion de crise dans la stratégie de l'entreprise (bilan et capitalisation, cellule de crise, procédures et outils de gestion de crise etc.),
2. Reconquête de marchés (dont l'export) : qualification de l'impact de la crise sur l'environnement (marchés, clients, concurrents, chaîne de valeur) et adaptation de la stratégie et des pratiques commerciales,
3. Analyse des opportunités et de la capacité de l'entreprise à les saisir : diversification d'activité, croissance externe, etc,
4. Sécurisation des approvisionnements, optimisation de la « supply-chain »,
5. Adaptation de l'organisation et du pilotage à court terme des activités pour répondre aux changements et assurer la pérennité de l'entreprise,
6. Ressources humaines : analyse et suivi des ressources humaines, maintien et développement des compétences, adaptation de l'attractivité et la marque employeur au regard des évolutions, organisation du travail (incl. impact du numérique), interactions avec les équipes (confiance, cohésion, etc.), évolution des modes de management, etc,
7. Analyse financière et identification des axes d'amélioration de la solvabilité,
8. Intégration du développement durable, des enjeux sociétaux et de l'implication territoriale dans la stratégie de relance de l'entreprise (Feuille de route Néo Terra).

**CIBLES
D'ENTREPRISES**
(en termes de taille et
filière)

En parallèle, une action spécifique d'accompagnement « Rebond » des ateliers de fabrication, de production et de sous-traitance industrielle de l'artisanat et des filières prioritaires est mis en place avec le réseau CRMA.

Les objectifs opérationnels des accompagnements Rebond sont :

- > identifier précisément les points de fragilité de l'entreprise ainsi que ses points forts,
- > identifier les menaces et opportunités de son environnement,
- > définir et prioriser les actions à mettre en place,
- > assurer un suivi régulier de la mise en œuvre des actions et de l'évolution de l'entreprise.

En fonction des besoins spécifiques de chaque entreprise, le conseiller en charge de l'accompagnement Rebond l'orientera vers des accompagnements spécialisés (commercial, numérique, RH...).

1. Diagnostic stratégique : PME au sens communautaire et répondant à l'ensemble des critères suivants :

- entreprises ayant leur siège ou leur établissement principal en région Nouvelle-Aquitaine,
- activité dans un des secteurs suivants : industrie, service à l'industrie, agroalimentaire,
- nombre de salariés : de 50 à 249,
- entreprise particulièrement impactée par la crise Covid-19 (entreprise rencontrant des difficultés conjoncturelles (et non structurelles) spécifiquement nées de la baisse d'activité liée à l'épidémie de Covid-19).

Sont donc exclues les entreprises qui étaient en difficulté au sens de la réglementation européenne à la date du 31/12/2019.

La Région se réserve la possibilité de déroger aux critères de taille et d'activité au cas par cas, si l'intérêt économique régional le justifie.

L'entreprise subit les conséquences de la crise Covid-19, et souhaite :

- > prioriser et sécuriser son plan d'actions global court terme;
- > anticiper les adaptations structurelles qui vont être nécessaires à moyen terme pour tenir compte des évolutions générées par la crise Covid-19 (sur le marché, les fournisseurs, l'organisation industrielle etc...).

Cette mesure sera ouverte sur la période d'octobre 2020 à septembre 2021.

2. Accompagnement Rebond : 300 TPE de moins de 20 salariés :

- de l'artisanat du secteur de la fabrication et de la production et de sous-traitance industrielle.

A titre d'exemple : atelier de production ou de fabrication de chaudronnerie, de menuiserie, de serrurerie, de métallerie, de production textile, de production alimentaire etc....

- et sur les filières prioritaires de la Région dans le cadre du plan de relance : l'aéronautique, la santé, le développement durable, le numérique, les métiers d'art et l'énergie / recyclerie.

IMPACT BUDGÉTAIRE
(en précisant la part
couverte par le BP 2020)

1. Diagnostic stratégique :

Marché public de 12 mois reconductible tacitement

Budget hypothèse : **2,4M€ TTC** (réorientation budgétaire interne), en complément, et dans un deuxième temps, possibilité d'actionner l'aide au conseil si besoin plus important de l'entreprise.

2. Accompagnement Rebond : Sans impact budgétaire en 2020 (réorientation budgétaire interne).

**ARGUMENTAIRE SUR LE CARACTÈRE D'URGENCE DE LA MESURE
DANS LE CONTEXTE DE CRISE**

Dans le contexte de la crise actuelle, ces mesures participent pleinement aux enjeux régionaux de maintien de l'emploi et de la capacité industrielle et artisanale, de transformation des entreprises et filières vers le développement durable (Néo Terra), d'implication des entreprises au développement local.

Les missions contribueront, par des actions court terme, à :

- > protéger et réengager les équipes,*
- > sauver des emplois, rassurer et fidéliser les salariés,*
- > regagner la confiance des clients, fournisseurs et financeurs,*
- > assurer la continuité des opérations,*
- > retrouver les moyens pour le rebond et préparer l'avenir,*
- > s'inscrire dans une logique de relocalisation de notre production en soutenant tous les acteurs et en favorisant l'interopérabilité entre eux (ateliers / sous-traitants / fabricants / producteurs / donneurs d'ordres).*

Les diagnostics et plans d'actions établis dans le cadre des missions permettront à la Région de mieux comprendre, via une information « terrain », les impacts de la crise Covid-19 sur les PME régionales, ainsi que les nouveaux besoins de ces entreprises, dans l'optique d'adapter certaines mesures de soutien et/ou de mettre en place de nouvelles mesures de soutien aux entreprises.

DÉFI 1

Préparer les entreprises à un modèle d'avenir

) TRANSFORMATION DES ENTREPRISES

fiche
5

Programme Usine du Futur 2020-2022

OBJECTIFS

Depuis 2014, la Région Nouvelle-Aquitaine a permis l'accompagnement de 600 entreprises régionales et l'identification de pistes d'amélioration des entreprises industrielles pour préfigurer à moyen terme, l'« Usine du Futur » pour une transformation en profondeur du tissu industriel.

Le programme « Usine du Futur 2020-2022 » permet le renforcement des thématiques Technologie et Usine durable (Néo Terra) et l'ajout de la thématique stratégie numérique afin d'accélérer les transformations des entreprises.

Déployé à l'échelle de la Nouvelle-Aquitaine, ce nouveau dispositif tient compte du retour d'expérience des phases précédentes et oriente les réflexions à horizon 2022 avec pour objectif de tendre vers la performance globale des entreprises, celle qui combine l'efficacité industrielle, le management des organisations, la transformation numérique et technologique, l'efficacité énergétique et environnementale, afin que l'Humain soit plus largement valorisé pour faire la différence dans les organisations productives, au-delà des seules notions d'exécution des tâches.

Modalités d'intervention :

Il s'agit de faire réaliser par un prestataire un diagnostic individuel afin d'évaluer la performance globale de sites de production néo-aquitains et valider avec les dirigeants leur feuille de route.

Le diagnostic, d'une durée de base de 5,5 jours dans l'entreprise mais pouvant aller jusqu'à 8,5 jours selon les besoins de l'entreprise, s'appuiera sur les éléments suivants :

- > la stratégie globale de l'entreprise (phase de cadrage),
- > la stratégie numérique de l'entreprise,
- > la performance de l'organisation industrielle (flux, qualité, flexibilité, productivité et respect des délais, amélioration des conditions de travail, ergonomie, sécurité, engagement du personnel et du management, niveau actuel de compétences et besoins à venir),
- > les technologies liées à la production à l'ère de l'usine connectée
- > l'usine durable.

A partir de ces diagnostics, un rapport final sera établi par ce même prestataire et permettra à la Région Nouvelle-Aquitaine d'être en capacité de mesurer la performance globale des entreprises du territoire et leur potentiel d'amélioration afin de définir des dispositifs de financement adaptés à l'accompagnement des PME et des ETI et de répondre plus finement aux attentes industrielles en particulier, en accompagnant la mise en place de la plateforme d'accélération Usine du Futur.

<p>CIBLES D'ENTREPRISES (en termes de taille et filière)</p>	<p>Les entreprises concernées sont des PME et ETI (de 10 à 5 000 salariés), toutes filières industrielles, possédant au moins un site de production en Nouvelle-Aquitaine.</p> <p>Il est à noter que :</p> <ul style="list-style-type: none"> • une entreprise ayant déjà bénéficié du diagnostic lors du premier marché (2014-2017) peut de nouveau candidater, • une entreprise possédant plusieurs sites industriels néo-aquitains peut candidater pour chacun des sites, • une entreprise « en difficulté » peut bénéficier de ces diagnostics, • exceptionnellement, une entreprise de moins de 10 salariés, si tant est qu'elle est identifiée comme possédant un potentiel de croissance, peut également candidater.
<p>IMPACT BUDGÉTAIRE (en précisant la part couverte par le BP 2020)</p>	<p>Marché public reconductible financé à 100% à part égale entre la Région et l'État.</p> <p>Ce marché public est un marché à bons de commandes d'une durée de 18 mois, reconductible avec pour objectif 800 diagnostics.</p> <p>Budget :</p> <ul style="list-style-type: none"> > un premier budget de 3 440K€ TTC a été attribué en 2019 pour cette première phase du marché, > ce budget couvrira donc la période allant de 10/2020 à 04/2022 et devrait permettre d'accompagner environ 250 entreprises, > le budget maxi (diagnostic de 8,5 jours) par entreprise est de 16K€ (8K€ Région / 8K€ État).

ARGUMENTAIRE SUR LE CARACTÈRE D'URGENCE DE LA MESURE DANS LE CONTEXTE DE CRISE

Dans le contexte de la crise actuelle, ce programme participe pleinement aux enjeux régionaux de maintien de l'emploi et de la capacité industrielle, en permettant l'accélération de la transformation organisationnelle, numérique et technologique des entreprises, tout en intégrant le volet développement durable (Néo Terra) et en plaçant l'Humain au centre de ces entreprises. Au-delà de sa mission première d'accompagner les entreprises vers leur modernisation en devenant plus agiles, plus compétitives, plus durables et plus humaines, le programme permettra en particulier :

- > de valider l'efficacité sanitaire et économique des nouvelles conditions de travail mises en place suite aux recommandations liées à la crise sanitaire,
- > de prendre en compte la stratégie industrielle et commerciale et au besoin d'orienter l'entreprise vers un dispositif d'appui à la réflexion stratégique,
- > d'identifier des pistes de diversification possibles,
- > d'analyser les possibilités de relocalisation,
- > d'accélérer la digitalisation de l'entreprise pour lui permettre d'être plus résiliente face à une nouvelle crise (télétravail, digitalisation de la chaîne de valeur, pilotage du process à distance,),
- > retrouver les moyens pour le rebond et préparer l'avenir.



Préparer les entreprises à un modèle d'avenir

) INGÉNIERIE FINANCIÈRE FONDS PROPRES

fiche

6

Création d'un fonds de capital investissement dédié à la relance

OBJECTIFS

La crise du Covid-19 a ébranlé beaucoup d'entreprises du territoire néo-aquitain. Certaines connaissent un développement qui se trouve aujourd'hui menacé pour des raisons conjoncturelles et non pas structurelles. Elles ont le plus souvent bénéficié de financements bancaires garantis par l'État (PGE) pour leur permettre de ne pas être défaillantes. Le recours au chômage partiel leur a aussi permis de limiter les dégâts. D'autres en phase de démarrage et notamment des start-up voient le développement de leur activité décalé dans le temps.

Maintenant, leur bilan est déséquilibré au moment même où les perspectives de rebond devraient leur permettre de se redévelopper tant en croissance organique qu'éventuellement en croissance externe.

Certains secteurs d'activités structurants en Nouvelle-Aquitaine se trouvent menacés comme le tourisme, l'aéronautique et plus généralement les activités industrielles.

Aussi, un apport en fonds propres ou quasi-fonds propres au sein des entreprises sera déterminant pour :

- > accélérer le rebond,
- > le développement,
- > la diversification des entreprises.

CIBLES

D'ENTREPRISES

(en termes de taille et filière)

1. La stratégie d'investissement :

Le fonds s'adressera aux PME in bonis au 31 décembre 2019 qui ont subi les effets de la crise et qui ont les atouts pour retrouver rapidement et durablement de la rentabilité. Elles répondront aux caractéristiques suivantes :

- un projet de développement, de croissance, d'amélioration de la compétitivité de l'entreprise ; de diversification, consolidation de la « supply chain »,
- une activité principale en Nouvelle-Aquitaine,
- un projet structurant pour le territoire générant des emplois directs et/ou indirects, participant à l'attractivité d'une filière en région,
- PME de plus de 3 ans d'existence ayant un chiffre d'affaires supérieur à 1M€,
- secteurs clés en Nouvelle-Aquitaine ,
- les entreprises devront s'engager ou être engagées dans un processus d'investissement lié à la transformation numérique et/ou à la transition énergétique.

Un compartiment sera dédié aux activités touristiques (elles représentent 9% du PIB régional) participant à l'attractivité du territoire et à l'augmentation de la dépense touristique quotidienne. Les investissements seront guidés sur les principes du développement durable pour s'inscrire dans la transition vers un tourisme écoresponsable. Le modèle d'affaires du secteur doit évoluer afin de faire de la région Nouvelle-Aquitaine une référence en matière de destination durable. L'accompagnement en fonds propres devra favoriser notamment l'émergence d'acteurs de taille intermédiaire et favoriser les investissements d'infrastructures touristiques.

2. Modalités d'intervention

- investissement en capital (actions) et/ou en obligations convertibles,
- montant des primo investissements généralement compris entre 0,2M€ et 3M€ (avec la possibilité de pouvoir accompagner certains projets jusqu'à 10% du montant total souscrit).

Le fonds n'investira que dans des entreprises ayant un réel besoin de renforcement de leurs fonds propres, notamment au regard du niveau de dettes et des projets à soutenir. Une entreprise n'ouvre pas son capital si cela n'est pas nécessaire, et cherche toujours à éviter la dilution.

3. Caractéristiques du fonds

Le fonds vise un montant total de 100M€ dans le cadre de 2 tranches de souscriptions dont la première devrait être réalisée dans le courant du 3^e trimestre 2020 et la seconde dans les 12 mois à compter du premier closing.

Au regard de la stratégie d'investissement du fonds, les entreprises faisant l'objet d'un investissement n'ont pas vocation à verser des dividendes mais à affecter d'éventuels bénéfices nets en réserve ou report à nouveau, renforçant ainsi leurs fonds propres. Néanmoins des situations spécifiques (rémunération unique du dirigeant, dette sénior,...) peuvent justifier par exception le versement de dividendes.

IMPACT BUDGÉTAIRE (en précisant la part couverte par le BP 2020)

Non prévu au BP 2020
Besoins évalués à **20M€**

ARGUMENTAIRE SUR LE CARACTÈRE D'URGENCE DE LA MESURE DANS LE CONTEXTE DE CRISE

Les entreprises se sont lourdement endettées pour financer la période de crise sanitaire stoppant pour bon nombre d'entre elles leurs activités. Le mur de dettes ainsi créé va avoir pour conséquence de déséquilibrer les structures bilancielles des entreprises, limitant considérablement leur capacité à se développer dans les mois à venir.

DÉFI 1

Préparer les entreprises à un modèle d'avenir

) INGÉNIERIE FINANCIÈRE FONDS PROPRES

fiche
7

Création d'un Fonds d'Épargne Régionale et Solidaire (FERS)

OBJECTIFS

Le projet de FERS vise à réconcilier la demande de financement de la part des dirigeants d'entreprises et le besoin de financement durable de l'économie, en les incitant à ouvrir leur capital grâce à des dispositifs vertueux d'épargne de proximité. Il consiste à mobiliser l'épargne des ménages et favoriser les partenariats financiers notamment auprès des entreprises industrielles.

CIBLES

D'ENTREPRISES

(en termes de taille et filière)

Le FERS propose de réduire l'écart entre l'épargne des ménages et le financement des entreprises, en favorisant la constitution d'un nouveau type de véhicule de collecte de l'épargne à long terme des particuliers ; il s'agit de créer des circuits courts d'investissement pour les entreprises régionales.

Sous la forme d'un fonds de fonds, qui :

- apportera aux PME et ETI, les financements en fonds propres ou quasi-fonds propres dont elles ont besoin pour amplifier leur développement et réussir leurs transformations (numérique, innovation, environnemental, international... tous investissements immatériels à financer sur fonds propres),
- offrira aux citoyens l'opportunité d'investir une partie de leur épargne dans des supports de proximité, tracés et sécurisés.

Le FERS disposera d'un compartiment d'investissements dans des entreprises solidaires ou répondant aux normes RSE – ESG (Environnement – Sociétal – Gouvernance)... et Territoire, d'investissement socialement responsable.

IMPACT BUDGÉTAIRE

(en précisant la part couverte par le BP 2020)

Non prévu au BP 2020
Besoins évalués à **1M€**

ARGUMENTAIRE SUR LE CARACTÈRE D'URGENCE DE LA MESURE
DANS LE CONTEXTE DE CRISE

Cet outil contribuera à alimenter financièrement des fonds qui interviendront en fonds propres auprès des entreprises régionales.

Préparer les entreprises à un modèle d'avenir

) INGÉNIERIE FINANCIÈRE FONDS PROPRES

fiche

8

Création d'un fonds d'impact territorial

OBJECTIFS

Construire et proposer un outil d'investissement qui révèle les valeurs durables de nos terroirs, en promouvant leurs productions. L'investissement d'impact consistera à sélectionner les investissements de nature à accélérer les transitions environnementales et sociales.

CIBLES

D'ENTREPRISES

(en termes de taille et filière)

MODALITÉS D'INTERVENTION :

- apport en fonds propres ou financement obligataire dans une société dédiée qui portera des actifs diversifiés. Les actifs seront des produits d'entreprises territoriales reconnues pour la qualité de leur production et considérées comme faisant partie des leaders dans leur domaine,
- l'intervention du Fonds Impact Territorial aura pour objectif de renforcer le dynamisme et le rayonnement de ces productions.

Le fonds soutiendra :

- les produits de terroirs agroalimentaires (ex Jambon Noir de Bigorre...),
- les productions manufacturières ou artisanales des territoires.

IMPACT BUDGÉTAIRE

(en précisant la part couverte par le BP 2020)

300K€ non prévus au BP 2020

ARGUMENTAIRE SUR LE CARACTÈRE D'URGENCE DE LA MESURE
DANS LE CONTEXTE DE CRISE

Cet outil contribuera à soutenir financièrement des PME dont la production est impactée par la crise sanitaire.

Préparer les entreprises à un modèle d'avenir

) TRANSFORMATION NUMÉRIQUE

fiche

9

La transformation numérique au cœur de la reprise

OBJECTIFS

Le Covid-19 a mis en lumière la valeur de la transformation numérique des entreprises et des organisations et a révélé, s'il en était encore besoin, combien le numérique irrigue tous les secteurs et conditionne le fonctionnement de toutes les activités et la résilience de la société. Le plan de relance présente les objectifs suivants en mettant l'accent sur la transformation numérique des entreprises, considérant qu'elle est à la fois un amortisseur de la crise et un moteur de la reprise.

1. Transformation numérique des entreprises

- > accélération de programmes d'accompagnements structurants permettant d'accompagner TPE, PME de tous secteurs dans l'évaluation de leur maturité numérique et l'élaboration d'un plan de transformation,
- > lancement d'Appels à Projets flash pour financer des projets de transformation numérique indispensables au rebond sur les secteurs les moins matures en numérique.

Lancement d'un Appel à Projets pour financer des chèques numériques pour les exploitations agricoles et ainsi contribuer à la commercialisation en ligne des circuits courts alimentaires. Il sera accordé un chèque entre 1 000€ et 5 000€ aux exploitants agricoles pour couvrir des frais de formation, conseil, hébergement, abonnement à des places de marché pour un volume estimé de 100 exploitants avec un Appel à Projets ouvert de juillet à fin septembre.

Lancement d'un Appel à Projets pour soutenir des investissements numériques mutualisés de groupements de TPE et ainsi inciter à une plus grande cohérence de l'offre pour le client final et diminuer les coûts d'investissements. Il sera accordé une aide de 50% pour couvrir des frais de formation, de prestations de conseil, d'investissements matériels et logiciels, d'hébergement et de serveur.

- > financement des projets de transformation numérique au travers principalement du dispositif du chèque transformation numérique et s'engager à augmenter de 50% le budget dédié,
- > accompagner la transformation du travail par le numérique (télétravail, travail collaboratif à distance...) : inciter à de nouveaux modes de management par un recours plus massif au télétravail et l'utilisation par les entreprises du réseau régional des tiers-lieux en rendant éligibles les dépenses de prestations de conseil et abonnement à des tiers-lieux dans les dispositifs d'aide.

2. Transformation numérique des acteurs de la culture et de la formation

- > conformément au livre blanc « pour une culture au cœur d'une société résiliente et innovante » remis par les têtes de réseaux qui fait valoir le besoin de transformation numérique des acteurs culturels, il sera réservé 20% du programme Transformation numérique PME à des acteurs culturels et touristiques,
- > lancement d'un Appel à Projets visant à faire émerger des projets innovants numériques, des expérimentations de diffusion numérique voire de mutualisation d'actions de transformation numériques des acteurs culturels en septembre,
- > lancement en septembre d'un Appel à Projets « Plan de Développement des Organismes de formation » pour d'une part financer une AMO pour repenser l'ingénierie pédagogique avec les outils numériques et d'autre part financer des projets de digitalisation de l'offre de formation.

CIBLES
D'ENTREPRISES
(en termes de taille et
filière)

3. Renforcer la cybersécurité des entreprises

- > dans un 1^{er} temps, accompagner les entreprises régionales dans l'élaboration de leur Politique de Sécurité de Systèmes d'Information (PSSI). La PSSI doit protéger le patrimoine matériel, immatériel et les données relatives aux personnes physiques et morales. Lancement d'un appel d'offres pour sélectionner des prestataires très spécifiques à même d'accompagner des PSSI sans maxi abondé à hauteur de 250 000€ (avec prise en charge à 50%) pour 100 entreprises,
- > dans un 2nd temps, lancement d'un programme de détection des failles de sécurité informatique chez les TPE et PME (sensibiliser à la cybermalveillance via pentest, hacking, reconnaissance et d'analyser les vulnérabilités et le cas échéant, accompagner l'entreprise ou l'organisation à mieux se protéger dans un souci de résilience renforcée de notre tissu économique tout entier).

4. Développer une filière régionale d'excellence dans le numérique éducatif

- > candidature au label « Campus des Métiers et des Qualifications » sur le numérique éducatif basé à Poitiers avec rayonnement régional et national,
- > structurer le réseau de recherche néo-aquitain en numérique éducatif,
- > déployer une offre d'expérimentation de solutions numériques dans un cadre de confiance renouvelé pour les acheteurs qu'ils soient État, collectivités, entreprises ou organismes de formation,
- > développer une offre d'incubation de start-up Edtech,
- > créer à Poitiers le premier évènement professionnel sur le numérique éducatif qui décloisonne recherche, formation, entreprises et grand public à Poitiers en juin 2021.

5. Pour un numérique responsable

- > lancement d'un Appel à Projets « Proto Impact » pour faire émerger des solutions numériques innovantes au service des ambitions de Néo Terra et du développement de solutions technologiques sobres d'un point de vue environnemental,
- > plan d'accompagnement de la filière numérique régionale pour la rendre plus responsable et plus vertueuse,
- > expérimenter à grande échelle le réemploi des équipements numériques.

● Transformation Numérique TPE :

Les réseaux consulaires des Chambres des Métiers et de l'Artisanat et des Chambres de Commerce et d'Industrie se sont fédérés pour conduire à l'échelle de la Nouvelle-Aquitaine un programme ambitieux d'accompagnement à la transformation numérique des TPE de moins de 10 salariés. D'une durée de 2 ans, le programme d'accompagnement vise sur 2020 et 2021 à évaluer la maturité numérique de 1 006 TPE et accompagner le plan d'actions de transformation de 604 entreprises.

● **Transformation Numérique PME** : Un lot de 100 entreprises (PME de plus de 10 salariés) des secteurs : agriculture, économie sociale et solidaire, tourisme, sport, culture, médias et audiovisuel, BTP, service, commerce, logistique. Un Appel à Manifestation d'Intérêt est lancé concomitamment à la séance plénière.

● **Transformation Numérique Industrie**. Le plan Usine du Futur 2020-2022 prévoit d'accompagner 900 entreprises y compris dans leur transformation numérique.

● **Chèque Numérique Agriculteurs** : 300 exploitations agricoles pourraient se voir octroyer un chèque.

● **Chèque numérique mutualisé TPE** : 200 TPE.

● **Cybersécurité** : 100 PME d'au moins 150 salariés et ETI pour PSSI, et 500 TPE/PME pour tests de vulnérabilité PME/TPE.

IMPACT BUDGÉTAIRE
(en précisant la part
couverte par le BP 2020)

- > **Programme Transfonum TPE** : sans impact budgétaire en 2020. 1 237 000€ (selon la répartition suivante, DET = 1 080 990€ et Délégation numérique = 156 010€)
 - > **Programme TransfoNum PME** : Sans impact budgétaire en 2020 (engagement budgétaire 2019 = 500K€)
 - > **Chèques numériques Agriculteurs** : 500K€ au BP 2020
 - > **Chèques numériques mutualisés TPE** : 150K€ au BP 2020
 - > **Cybersécurité - PSSI** : 4 jours (1 200€TTC/jour) pour 100 entreprises soit un budget total de 480 000€. Un cofinancement possible de 50% de l'entreprise est envisageable au regard de la cible d'entreprise ; soit un besoin budgétaire de 250K€ en AE
 - > **Cybersécurité** : tests de vulnérabilité. Besoin budgétaire estimé de 1,5M€ avec proposition de flécher du FEDER REACT.
-

**ARGUMENTAIRE SUR LE CARACTÈRE D'URGENCE DE LA MESURE
DANS LE CONTEXTE DE CRISE**

Le Covid-19 a mis en avant la valeur de la transformation informatique et numérique et les organisations devraient utiliser ce temps pour accélérer la transition digitale.

La crise du Covid-19 est un accélérateur de la transformation numérique de la société et des entreprises. Avec à la clé, le bouleversement des modes de consommation, de production, d'approvisionnement, d'interaction ou encore de travail.

Les trois principaux impacts négatifs de Covid-19 sur les PME sont :

- > *l'incapacité physique à rencontrer la clientèle,*
- > *la baisse significative de la performance commerciale,*
- > *l'incapacité à reprendre la production.*

Les 3 principaux impacts positifs du Covid-19 sur les PME sont :

- > *l'amélioration de la capacité institutionnelle à appréhender le travail collaboratif à distance,*
 - > *la large reconnaissance auprès des collaborateurs de la valeur de la transformation numérique et des technologies de l'information,*
 - > *l'acquisition des capacités digitales de marketing et de développement commercial.*
-

Accompagnement de places de marché pour rapprocher l'artisanat et le commerce de proximité du consommateur

OBJECTIFS

- > **qualifier l'offre de marketplaces sur le territoire régional** et identifier les conditions de réussites, les modèles gagnants,
- > **accompagner les initiatives de places de marché** répondant aux conditions d'un développement cohérent, complémentaire (par produits/services, à l'échelle d'un territoire,...) et optimisé (agrégation, mutualisation, diversification),
- > si pertinent, **développer une plateforme autour de produits « fabriqués en Nouvelle-Aquitaine »**, dans un premier temps sur des produits représentatifs du savoir-faire d'excellence régional,
- > **développer des réponses régionales** pour organiser ce marché, apporter des briques servicielles face à l'éventuelle carence sur certains territoires.

L'accompagnement de marketplace devra permettre aux TPE, commerçants, artisans, artisans d'art, producteurs locaux, EPV (...) de trouver les solutions adéquates pour :

- > se faire connaître, améliorer leur visibilité sur le web,
- > maintenir leur activité,
- > développer de nouveaux canaux de vente et faciliter l'acquisition de nouveaux clients et contribuer ainsi à la revitalisation de quartiers/centres villes,
- > installer dans la durée la transition numérique de ces petites entreprises et les conduire dans une stratégie de phygital,
- > valoriser et accélérer les circuits courts et la mise en valeur des produits de qualité,
- > développer de nouvelles solutions de logistique de proximité locales vertueuses et socialement responsables.

Après étude de l'ADIT dont les livrables sont attendus à l'été, il est envisagé le lancement d'une politique régionale à l'automne (marketplace régionale sur les produits « fabriqués en Nouvelle-Aquitaine »).

CIBLES

D'ENTREPRISES

(en termes de taille et filière)

TPE, PME (artisanat, commerce, artisanat d'art, exploitation agricole,...)

IMPACT BUDGÉTAIRE

(en précisant la part couverte par le BP 2020)

Budget Délégation Numérique en lien avec la DATAR
300K€ en 2021

ARGUMENTAIRE SUR LE CARACTÈRE D'URGENCE DE LA MESURE DANS LE CONTEXTE DE CRISE

L'évolution permanente de nos usages en matière de consommation et de commerce nécessite des adaptations régulières des acteurs de la filière. La crise du Covid-19 a récemment accéléré ces changements ; de nouveaux usages ont vu le jour ou se sont généralisés alors qu'ils étaient relativement marginaux jusque-là. La crise sanitaire et le besoin de réduire au maximum les contacts entre les personnes ont amené, entre autres, les changements suivants :

- > vrai engouement pour les « drive », pour les enseignes disposant d'un système de drive,
- > essor du « pick and collect » pour les commerces de centre-ville,
- > renforcement de la tendance à consommer local,
- > essor de la livraison par porteur « doux » en centre-ville (vélo, scooter électrique).

Cette action a pour objectif de booster les ventes des TPE employeuses sur l'ensemble du territoire régional, notamment rural qui ont pu connaître une rupture dans leurs ventes du fait des fermetures liées au Covid-19.

Pour exemple, de nombreux artisans d'art annoncent un chiffre d'affaires en perte de vitesse au vu des annulations au fur et à mesure des différents marchés / salons de printemps et d'été [Extrait de l'étude menée par Atelier Art de France lors de la crise de Covid-19 : « Les salons, marchés (70%), les boutiques-ateliers (65%), les commandes (61%) sont incontestablement les principales sources de revenus. »]

Au-delà, d'accélérer une reprise de l'activité, le développement de places de marché s'inscrit sur du moyen et long termes afin de répondre aux nouveaux usages des consommateurs, au maintien d'activités commerciales au cœur de villes, et au développement économique des territoires.

fiche
14

Opération « coup de poing » en faveur de la communication/promotion et d'accompagnement à la participation de salons en faveur des filières agricoles en difficultés.

OBJECTIFS

De nombreuses filières agricoles ont été impactées par l'arrêt de l'économie du pays en lien avec l'épidémie de Covid-19. Les conséquences économiques sur celles-ci sont liées :

1. uniquement à la situation sanitaire de confinement. Par exemple les ventes de fraises ou d'agneaux se faisant majoritairement à cette période. Certaines filières ont par ailleurs étaient touchées à 100% car commercialisant l'intégralité de leur production de l'année sur ces quelques mois : asperge ou chevreaux.

2. venant accentuer une fragilité structurelles (la viticulture ou le gras) ou conjoncturelle (les huîtres).

Si des solutions ont pu être trouvées pour tamponner les conséquences économiques pour certaines filières, le problème demeure pour celles qui présentaient déjà des fragilités.

Ainsi, plusieurs filières ont été identifiées comme devant être impérativement accompagnées dans leur démarche de communication et de promotion durant l'été afin de relancer leurs ventes aussi bien localement qu'au niveau national.

> une action portée directement par la Région et l'AANA qui s'inscrit dans le cadre du soutien des produits les plus impactés par la crise du Covid-19. Cette nouvelle action vise à accompagner les filières ostréiculture, viticole, viande bovine et canard gras en mettant en place une communication dédiée en période de déconfinement afin de booster les ventes à des périodes favorables pour ces produits. La promotion de ces produits sera portée directement par l'AANA et la Région en 3 phases :

- **Phase 1** Eté – Juillet/Août
- **Phase 2** Septembre/ Octobre : temps forts de consommation / reprise de l'activité
- **Phase 3** Fin d'année : valorisation des produits festifs

> **un accompagnement financier de la Région pour des opérations de promotion et communication** menées directement par les filières ostréicoles et gras.

> **la mise en place d'une aide à la commercialisation pour Vinexpo wine Paris et Prowein (Dusseldorf) 2021** afin de faciliter l'accès des viticulteurs régionaux à ces salons. Ce soutien se traduira sous forme d'un ticket modérateur prenant en charge une partie du coût de réservation des emplacements (coût des m²).

IMPACT BUDGÉTAIRE
(en précisant la part
couverte par le BP 2020)

850 000€ (sur BP 2020, dont 200 000€ pris en charge par l'AANA)

ARGUMENTAIRE SUR LE CARACTÈRE D'URGENCE DE LA MESURE DANS LE CONTEXTE DE CRISE

POUR LA CONCHYLICULTURE :

Cette crise du Covid-19 arrive après une crise sanitaire due à un norovirus qui a lourdement impacté les entreprises conchyloles cet hiver. Avec l'épidémie de Covid-19, les principaux débouchés étant déjà très peu dynamiques les ventes de coquillages se sont effondrées et le CA moyen de la filière ne représente plus que 20% de l'activité normale en cette saison.

Peu d'activité en commercialisation, peu de débouchés :

- > fermeture des marchés et de la restauration, fermeture des dégustations à la cabane,*
- > pour les points de vente isolés (parking, devant les boulangeries...) la situation est variable mais beaucoup ont renoncé à faire des kilomètres pour rien,*
- > les exportations sont faibles par l'absence de dématérialisation des certificats sanitaires,*
- > la modification du mode de consommation qui s'est recentré sur des produits de base a entraîné la chute des prix et une présence réduite en GMS.*

POUR LE GRAS :

On assiste depuis plusieurs mois à une baisse tendancielle des ventes de magret entraînant la constitution de stocks importants. Le gras étant un produit plutôt festif il a subi de plein fouet la crise sanitaire avec un recentrage des achats en GMS sur des produits de première nécessité.

La fermeture de la RHD, la vente en circuits courts et l'annulation des manifestations festives ont accéléré le processus. Ainsi, l'impact est fort aussi bien en filière longue que courte.

Sur cette filière se joue à court terme la survie de 1 800 éleveurs et de 160 entreprises d'aval, pourvoyeuses de nombreux emplois en zones rurales, avec en plus une fragilisation de certaines coopératives pour lesquelles le résultat 2019 n'avait pas été bon. L'impact économique et social pour ces territoires pourrait être terrible pour les départements du sud de la région.

POUR LA VITICULTURE :

La filière accumule depuis quelques années les difficultés : des conditions climatiques très délicates depuis 2017 (gel, grêle, mildiou), la baisse des ventes aux États-Unis suite à l'augmentation des droits de douanes pour les vins français (décision unilatérale conséquence du conflit Airbus/Boeing), la régression des ventes en Chine où les vins australiens et chiliens se taillent des parts de marché, la baisse des ventes en Angleterre liées aux incertitudes du Brexit, la baisse de la consommation en France où le Bordeaux doit renouveler son image.

Dans ce contexte où les ventes en France chutaient déjà et les exportations plongeaient, la pandémie du coronavirus, avec ses restaurants fermés et ses consommateurs confinés, accentue la crise du monde viticole bordelais, tandis que se profile un manque de main-d'œuvre pour les travaux de printemps.

Cette situation conforte ainsi une baisse continue du prix du tonneau qui est descendus à 650€ pour certaines appellations de Bordeaux et de Bergerac.

fiche
12

Plan de soutien exceptionnel export / Covid-19

OBJECTIFS

La crise sanitaire liée au Covid-19 a porté un coup d'arrêt aux actions que mènent les entreprises pour prospecter et entretenir leurs réseaux commerciaux à l'étranger.

Le programme régional Export 2020 porté par la Région, Team France export et l'Agence de l'Alimentation Nouvelle-Aquitaine (AANA) pour les produits agro-alimentaires s'en trouve profondément modifié. Une partie importante (au moins 70 %) des salons et missions de prospections programmés ne pourront pas se tenir, privant les entreprises de temps forts dans leur action commerciale à l'international.

Aussi, la Région Nouvelle-Aquitaine a proposé de réorienter l'appui aux entreprises (aides individuelles) vers des actions dématérialisées -priorisation des marchés exports et prospection commerciale à distance- permettant la continuité de la présence commerciale des entreprises sur leurs marchés export.

CIBLES

D'ENTREPRISES

(en termes de taille et filière)

PME/ETI

Toutes filières

IMPACT BUDGÉTAIRE

(en précisant la part couverte par le BP 2020)

350K€

100 % couverts par le BP 2020 (réaffectation de crédits)

ARGUMENTAIRE SUR LE CARACTÈRE D'URGENCE DE LA MESURE
DANS LE CONTEXTE DE CRISE

Plus de 2 000 entreprises en Nouvelle-Aquitaine réalisent entre 30% et 50 % de leur CA à l'export. Situation Covid-19 : 50% des entreprises exportatrices ont suspendu leur échanges commerciaux export (source : baromètre TFE). Programme débutant le 1^{er} juin et s'achevant au 31/12/2020 (sous réserve d'une demande de prolongation).

Structurer les pratiques à forte utilité sociale et écologique en faveur d'un mode d'alimentation plus sain et solidaire

OBJECTIFS

A COURT TERME : lever les freins et accélérer les solutions mises en œuvre par l'ESS pour remettre le système alimentaire au cœur du territoire, notamment sur l'activité maraîchage :

- > identifier les facteurs de succès des actions solidaires créatrices d'emploi : implication des habitants, ancrage territorial, reconversion professionnelle, ferme en insertion,
- > identifier les solutions innovantes de coopération pour un changement d'échelle :
 - coopération pour une offre diversifiée et des volumes suffisants pour être en mesure de répondre à la forte croissance de la demande des consommateurs (coopératives de consommateurs, cantines, restauration hors domicile). Coopération maraîchers/entreprises, maraîchers/jardins privés (valorisation du foncier privé),
 - coopération pour la distribution : lieux hybrides, tiers-lieux nourriciers, associations de quartier et groupement d'achats habitants, supermarchés coopératifs, livraison du dernier kilomètre...
- > Identifier les outils facilitateurs : agriculture, transformation, numérique.

A MOYEN TERME :

1. Accélérer l'accompagnement au changement de pratiques, à la sensibilisation aux enjeux de l'alimentation (santé, environnement) et à l'implication des citoyens et des entreprises
2. Structurer et développer les systèmes d'alimentation solidaires et résilients dans les territoires :
 - > Expérimentation de solutions innovantes répondant aux besoins liés à :
 - la commercialisation : associations de quartier, tiers-lieux nourriciers, groupement d'achat habitants, supermarchés coopératifs, drive, lieux hybrides...
 - l'accès au foncier (ex mise à disposition de terres privées d'entreprises et rétribution d'une partie de la récolte),
 - la diversification permettant d'améliorer la rentabilité des fermes : ex diversification protéine végétales (protéagineux...),
 - aux débouchés (restauration hors domicile),
 - la réduction de la pénibilité du travail,
 - la multi-activités (production & transformation),
 - des pratiques plus respectueuses de l'environnement (eau, compost,...).
 - > Développement & Coopération au travers de projets portés par les acteurs de l'ESS pour re-territorialiser le système alimentaire et favoriser la création d'emploi, notamment sur l'activité maraîchage :



	<p>Développer des projets structurants sur le maraîchage de proximité (de la production à la commercialisation) et le déploiement du travail en insertion (personnes très éloignées de l'emploi, anciens détenus) :</p> <ul style="list-style-type: none"> > structuration des acteurs. ex coopérative maraîchage, > mutualisation de moyens pour aller vers un changement d'échelle : collectif de producteurs & collectif de consommateurs en circuits courts. ex : coopération pour la planification, atelier de transformation mutualisé, lieux hybrides..., > espace test, incubateurs, multi-activités (transformation, livraison, récupération des invendus,...), > intégrer le consommateur dans la chaîne de production. <p>Développer les moyens d'accès à une offre alimentaire de qualité et de proximité pour toutes et tous :</p> <ul style="list-style-type: none"> > accompagnement des structures associatives de quartier agissant en faveur de l'organisation des habitants sous forme de groupements d'achat ou de coopératives de consommateurs, > chèque panier (équivalent du ticket restaurant). <p>Favoriser et soutenir les coopérations territoriales :</p> <ul style="list-style-type: none"> > mobiliser les systèmes d'échanges locaux et monnaies locales pour inciter à la consommation de produits locaux et de bonne qualité, > appuyer et contribuer à l'émergence et au développement de Pôles Territoriaux de Coopération Économique (PTCE) autour des enjeux d'alimentation et de précarité, > Évaluer les externalités positives des solutions proposées par les acteurs de l'ESS (lieux hybrides, maison des services en alimentation durable, Tiers-lieux nourriciers,...).
<p>CIBLES D'ENTREPRISES (en termes de taille et filière)</p>	<p>Réseaux et acteurs de l'ESS déjà porteurs ou en transition vers des projets de diversification et des changements de systèmes (entreprises, coopératives, tiers-lieux, structures IAE / fermes en insertion, citoyens, associations, universitaires, en particulier pour la recherche-action).</p>
<p>IMPACT BUDGÉTAIRE (en précisant la part couverte par le BP 2020)</p>	<p>Réorientation BP 2020</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Étude : identification des leviers parmi les solutions mise en œuvre par l'ESS pour re-territorialiser le système alimentaire, notamment sur l'activité maraîchage, 2. AAP : structurer et développer les systèmes d'alimentation solidaires dans les territoires, 3. RI ESS : aide à la coopération ponctuelle d'acteurs (ingénierie) et aide à la création et au développement de nouveaux services, 4. RI AMI Innovation sociale : expérimentation de solutions Innovantes.

ARGUMENTAIRE SUR LE CARACTÈRE D'URGENCE DE LA MESURE DANS LE CONTEXTE DE CRISE

Explosion de la vente directe sans forcément plus de revenus pour les producteurs et source de surcharge de travail liée à des difficultés d'organisation:

Face à la crise sanitaire du Covid-19, les structures de l'ESS, notamment de l'IAE, ont démontré combien les nouveaux modes de consommation respectueux de l'environnement sont essentiels, et pas seulement en temps de crise. Les consommateurs se sont tournés massivement vers la commande de paniers afin de limiter les contacts dans les lieux de grande distribution et de consommer des produits sains.

L'enjeu aujourd'hui est de saisir l'opportunité de ce contexte avant que le consommateur ne retrouve ses anciennes habitudes de consommation et d'assurer la pérennité de ces modes de production en créant des conditions favorables et de sensibiliser massivement sur les modes de consommation « alternatifs » et le caractère d'urgence de leur développement, tant d'un point de vue écologique que sanitaire.

Perspectives stratégiques de filières

fiche
14

Appel à Manifestation d'Intérêt Flash « Innovations et recherches - Covid-19 »

OBJECTIFS

L'objectif de cette action est double :

- > soutenir le développement de projets innovants portés par des entreprises, associations, centres hospitaliers, applicables aux problématiques immédiates de la crise sanitaire,
- > participer à l'amorçage de programmes pour comprendre les impacts de la crise et anticiper l'après-crise au plan sanitaire, économique, social, sociétal, en mobilisant les forces régionales de recherche sur des projets pluridisciplinaires associant en particulier les Sciences Humaines et Sociales dans une approche de développement durable.

CIBLES
D'ENTREPRISES

(en termes de taille et filière)

Structures éligibles implantées dans le territoire régional (candidats individuels ou chefs de file de consortiums) :

- entreprises de toutes tailles,
- établissements de santé (CHU, CHG, EHPAD), IFSI et autres instituts ou écoles paramédicaux,
- associations de patients,
- établissements publics d'enseignement supérieur et de recherche,
- centres de transfert de compétences (technologiques, méthodologiques).

IMPACT BUDGÉTAIRE

(en précisant la part couverte par le BP 2020)

0,484M€ en AP et 2,664M€ en AE
pour les projets recherche pris du BP 2020ARGUMENTAIRE SUR LE CARACTÈRE D'URGENCE DE LA MESURE
DANS LE CONTEXTE DE CRISE

Il s'agit d'amorcer des programmes de recherche régionaux visant à apporter le rapidement possible des connaissances utiles pour :

- > la lutte contre le virus SARS-CoV-2 (études en biologie-santé : virologie, épidémiologie, santé publique, etc.),
- > la compréhension des impacts socio-économiques de la crise Covid-19 et la proposition d'outils d'aide à la décision pour la gestion et réorganisation des économies ou des organisations sociales (économie de proximité, relocalisation de production, réorganisation de services, etc.) à examiner suite à la crise économique et sociale engendrée par les mesures de lutte contre la pandémie,
- > l'AMI ayant ainsi fait appel à la mobilisation des forces de recherche régionales en biologie-santé mais également en Sciences Humaines et Sociales (économie, sociologie, psychologie, sciences politiques, droit, etc), les acteurs territoriaux accompagnés au titre du volet « recherche » de cet AMI sont les suivants,
- > laboratoires de recherche de Nouvelle-Aquitaine au travers de leurs tutelles (Universités, organismes de recherche),
- > CHU (recherches cliniques),
- > entreprises proposant le développement de projets innovants pertinents dans la lutte contre le Covid-19 en collaboration avec des laboratoires de recherche ou CHU.

Les transitions écologiques et énergétiques
comme facteur de gain de compétitivité

fiche
1

Développement des circuits courts et de proximité
en Nouvelle-Aquitaine

<p>OBJECTIFS</p>	<p>Les objectifs fixés dans la feuille de route Alimentation durable et locale en Nouvelle Aquitaine sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> > créer de la valeur ajoutée au bénéfice des agriculteurs, > développer les approvisionnements en produits locaux de qualité dans les différents marchés régionaux, dont la restauration collective publique régionale notamment des lycées, > relocaliser l'économie alimentaire dans une approche territoriale. <p>Dans Néo Terra, la Région s'est fixé un objectif de 30% des exploitations en circuits courts d'ici à 2030.</p>
<p>CIBLES (en termes de taille et filière)</p>	<ul style="list-style-type: none"> ● Aides à la transformation et à la commercialisation des produits agricoles par les agriculteurs et leurs groupements via le PCAE ● Aides aux entreprises agroalimentaires (IAA) ● Accompagnement collectif des agriculteurs ● Aides à la promotion et à la communication des organisations de producteurs, des structures de promotion collectives et des interprofessions ● Plan d'action en faveur de l'approvisionnement en produits locaux, de proximité et Bio dans la restauration collective des lycées de Nouvelle-Aquitaine ● Soutien à l'organisation de la demande des établissements publics d'enseignement : groupements, coordination
<p>IMPACT BUDGÉTAIRE (en précisant la part couverte par le BP 2020)</p>	<p>En 2019 :</p> <ul style="list-style-type: none"> > 5 structures collectives accompagnant la professionnalisation des acteurs soutenues pour 112 125€ dont 38 500€ en faveur du pôle régional de compétence sur la restauration collective, > 15 projets de coopération accompagnés pour le développement des circuits alimentaires locaux, pour un montant de subvention régionale de 682 184€ (Agri + DATAR), > progression marquée des produits locaux dans les marchés de l'ACE-NA (+56% avec + 3,4M€), 25% de produits locaux, dont bio. <p>BP 2020 :</p> <ul style="list-style-type: none"> -> 3M€ investissement PCAE transformation et commercialisation par les agriculteurs et leurs groupements dont chèque numérique commercialisation en circuits courts lancé en juillet 2020 > 0,45M€ AE : Appel à Projets Coopération pour les circuits alimentaires locaux (+ 0,5M€ budget DATAR) + financement des réseaux

ARGUMENTAIRE SUR LE CARACTÈRE D'URGENCE DE LA MESURE
DANS LE CONTEXTE DE CRISE

Les circuits courts et de proximité et les circuits alimentaires locaux représentent des opportunités de diversification et de création de valeur pour de nombreuses exploitations agricoles et entreprises agroalimentaires.

Le développement de ce type de commercialisation est un gage d'amélioration de notre souveraineté alimentaire et de maintien des emplois sur le territoire.

Les circuits alimentaires de proximité contribuent à répondre aux besoins des marchés économiques locaux et régionaux, dans un souci de juste répartition de la valeur.

**Les transitions écologiques et énergétiques
comme facteur de gain de compétitivité**

fiche
2

Améliorer l'efficacité hydrique des industries

afin de réduire leur besoin en eau et améliorer la qualité de leur rejet

OBJECTIFS

- > soutenir le développement et la croissance des entreprises industrielles tout en réduisant leur impact sur la ressource en eau en combinant diminution des volumes d'eau utilisés, optimisation de la production à quantité d'eau équivalente et limitation/amélioration de la qualité des rejets dans le milieu naturel,
- > assurer une continuité de l'activité industrielle en sécurisant l'approvisionnement en eau notamment en période de stress hydrique (arrêts sécheresse) dans un contexte de changement climatique,
- > maîtriser l'évolution du coût global de l'eau pouvant impacter à moyen termes les charges d'exploitation des entreprises,
- > encourager « l'excellence environnementale » afin d'anticiper l'évolution des normes de protection environnementale, et de répondre aux exigences environnementales croissantes des consommateurs et investisseurs...).

CIBLES
D'ENTREPRISES

(en termes de taille et filière)

- Entreprises industrielles et agro-alimentaires

IMPACT BUDGÉTAIRE
(en précisant la part
couverte par le BP 2020)

- La Région Nouvelle-Aquitaine propose une réponse sur mesure afin de répondre à la diversité des acteurs industriels concernés (taille de l'industrie, eau/énergie) :
- > Direction Environnement : **2M€ en AP**
(couvert en 2020 dans le cadre de la mise en œuvre Néo Terra)
 - > DPI et D Agri : dans le cadre du BP 2020

ARGUMENTAIRE SUR LE CARACTÈRE D'URGENCE DE LA MESURE
DANS LE CONTEXTE DE CRISE

*Encourager la responsabilité sociétale des industriels induisant un impact positif sur la marque employeur (attractivité), économique (charges d'exploitations réduites en consommation et en traitement) et développant un atout différenciant vis-à-vis des clients actuels ou futurs.
Amélioration de la résilience de l'industrie dans un contexte de stress hydrique (sécheresse).*

Les transitions écologiques et énergétiques
comme facteur de gain de compétitivité

fiche
3

Faire du potentiel photovoltaïque de la région une opportunité
pour les industriels Néo-aquitains

OBJECTIFS

Face à la compétitivité accrue du solaire photovoltaïque, les développeurs de projet expérimentent de nouveaux modes de contractualisation de leur électricité sous forme de contrats d'achat direct de gré à gré - Green Corporate PPAs. Leur production d'électricité est directement revendue à un consommateur industriel offrant, en plus du verdissement de leur électricité la garantie d'un prix fixe aux industriels sur 10 à 15 ans.

L'objet de ce nouvel Appel à Manifestation d'intérêt est double :

- > faciliter l'accès pour les sites d'entreprises industrielles situées sur le territoire de la Nouvelle-Aquitaine à accéder à ces nouveaux types contrats en leur garantissant la sécurisation du prix et le « verdissement » d'une part de leur approvisionnement électrique,
- > faire émerger des projets additionnels de centrale solaire sur le territoire de la région, grâce à l'engagement de consommation d'un industriel implanté localement, sur des sites préférentiellement sur des terres à faible valeur naturelle, agricole ou artificialisées.

CIBLES
D'ENTREPRISES
(en termes de taille et filière)

Les bénéficiaires éligibles devront satisfaire aux conditions suivantes :

- site industriel de production situé en Nouvelle-Aquitaine,
- consommation électrique du ou des sites de production situé en Nouvelle-Aquitaine supérieure à 5 GWhe/an.

Les subventions et/ou garanties accordées par la Région le seront au bénéfice du développeur/investisseur dans le projet de centrale solaire, même si le bénéficiaire à terme de l'aide sera bien l'industriel qui contractualisera le PPA puisque la subvention devra être intégralement répercutée sur le prix de vente de l'électricité à l'industriel.

IMPACT BUDGÉTAIRE
(en précisant la part
couverte par le BP 2020)

- > **pour 2020**, le budget prévisionnel serait de 1,4M€ maximum (600 000€ en garanties et 800 000€ en subvention), pris sur BP 2020,
- > **sur la période 2020-2022** pour accompagner 9 projets de centrales solaires : environ 6M€ (2M€ de subvention et 4M€ de garantie).

ARGUMENTAIRE SUR LE CARACTÈRE D'URGENCE DE LA MESURE
DANS LE CONTEXTE DE CRISE

- > *La fixation d'un prix fixe d'électricité sur une longue durée est un gage certain pour la compétitivité économique des industriels néo-aquitains et permettra le maintien de l'emploi sur les sites industriels accompagnés.*
- > *Par ailleurs, l'émergence de centrales photovoltaïques sur le territoire régional contribuera à développer l'emploi autour de celles-ci (construction, exploitation, entretien, etc.).*

fiche

4

Accélérer le développement de solutions énergétiques propres, notamment pour les applications de mobilité et stockage stationnaire d'énergie : Filière batteries

OBJECTIFS

Les systèmes de stockage d'énergie et en particulier les batteries sont au cœur de la transition énergétique de notre société, de nos territoires, de nos entreprises, offrant une capacité accrue d'utilisation des énergies d'origines renouvelables à la production intermittente, et un vecteur d'alimentation des véhicules de transport. L'électrification massive des voitures, constitue une opportunité de marché européen sur laquelle bâtir une filière industrielle avec des acteurs ayant tous les atouts nécessaires pour proposer les prochaines générations de batteries plus performantes, plus sûres, plus vertes et concurrentielles, et ainsi challenger un leadership aujourd'hui asiatique (Japon, Corée, Chine).

La Région Nouvelle-Aquitaine est la première région de France en matière de production de batteries : la chaîne de valeur recherche et industrielle est largement couverte sur le territoire, depuis la chimie, les cellules jusqu'aux systèmes de batteries.

Le cluster Énergie & Stockage lancé par la Région en 2017 compte aujourd'hui plus de 160 entreprises qui interagissent pour développer et déployer commercialement des solutions énergétiques innovantes, et pour consolider la filière Énergie (le cœur de la filière compte plus de 30 000 emplois sur le territoire) sur des sujets transversaux comme la formation.

Enfin, la Région encourage les marchés applicatifs sur son territoire, en favorisant le dialogue avec les acteurs industriels intégrateurs de batteries et en soutenant les déploiements de solutions.

Projets à soutenir à court terme :

- > les projets industriels s'inscrivant dans l'« Europe des Batteries » et faisant l'objet d'accord de la Commission européenne au titre de « Projets importants d'intérêt européen commun » (ou IPCEI en anglais),
- > les projets d'installation de nouvelles équipes de recherche : CEA,...
- > les projets d'innovation d'entreprises régionales développant ou intégrant de nouveaux produits (ou solutions) sur la chaîne de valeur des batteries, de leurs applications ou du recyclage des batteries,
- > les projets d'installation de nouvelles activités sur le territoire.

CIBLES D'ENTREPRISES

(en termes de taille et filière)

Entreprises, établissements publics de recherche et centres technologiques

IMPACT BUDGÉTAIRE

(en précisant la part couverte par le BP 2020)

Prévu BP 2020 : 10M€ (+ FEDER 40M€)

ARGUMENTAIRE SUR LE CARACTÈRE D'URGENCE DE LA MESURE DANS LE CONTEXTE DE CRISE

La filière est très dynamique et en pleine consolidation, à un tournant décisif pour l'ancrage de nouvelles activités sur le territoire de Nouvelle-Aquitaine. Plusieurs projets structurants sont clairement identifiés et sont restés des priorités pour les entreprises concernées malgré la crise. Ils visent à étoffer les activités R&D ou à démarrer des productions, avec des perspectives de création d'emplois directs significatifs dès 2020, et entre 250 et 300 personnes sous trois ans. Cette filière est de plus indispensable au rebond à moyen terme de filières applicatives présentes en région, l'aéronautique notamment.

fiche
5

Définir une feuille de route « Construction durable » pour 3 ans – 2020/2023

OBJECTIFS

Pour rédiger cette feuille de route, 10 ateliers de concertation ont réuni 800 acteurs de terrain sur cinq thématiques élaborées par l'ensemble des organisations professionnelles du secteur, des directions de la Région et des partenaires institutionnels :

- > développer les compétences et former les acteurs du BTP et faciliter le recrutement et fidéliser les salariés,
- > développer l'économie circulaire dans la filière BTP,
- > améliorer l'efficacité énergétique et environnementale dans la construction,
- > stimuler l'innovation dans la construction,
- > les accompagner dans la conquête de nouveaux marchés.

Des propositions d'actions concrètes ont été faites et seront mises en œuvre dans le cadre des programmes d'actions des différentes directions et par les acteurs régionaux de la filière, grâce à l'action du comité stratégique régional de la filière Construction durable. Ce comité regroupera les têtes de réseaux et parties prenantes de la thématique. Réuni une à deux fois par an, il permettra les échanges et le pilotage de la présente feuille de route et d'échanger sur les stratégies des différents acteurs de la filière.

Le comité opérationnel sera quant à lui chargé du suivi de la démarche, de son animation, du respect du calendrier. Il sera composé de représentants des services et directions concernés de la Région et des structures partenaires. Il se réunira autant que de besoin.

CIBLES

D'ENTREPRISES

(en termes de taille et filière)

Tous les acteurs de la filière BTP, qu'ils soient publics ou privés, en associant les usagers et les acteurs institutionnels et les différentes directions de la Région Nouvelle-Aquitaine.

Les architectes et bureaux d'études devront être tout particulièrement sollicités, car le prescripteur et concepteur joue un rôle central dans l'acte de construire.

IMPACT BUDGÉTAIRE

(en précisant la part couverte par le BP 2020)

Les dispositifs financiers seront ceux des directions de la Région impactées par la mise en œuvre de la feuille de route Construction durable.

Des budgets complémentaires pourront être sollicités. Les acteurs de la filière qui ont participé à l'élaboration de la feuille de route pourront également développer des actions qui répondent aux enjeux décrits et participer ainsi à son impact économique à court, moyen et long termes.

ARGUMENTAIRE SUR LE CARACTÈRE D'URGENCE DE LA MESURE DANS LE CONTEXTE DE CRISE

L'amélioration des compétences plus en adéquation avec les attentes du marché, le développement de l'économie circulaire, notamment dans le domaine de la construction/déconstruction, l'amélioration de l'efficacité énergétique avec un focus sur le marché de la rénovation à fort potentiel de développement, l'innovation ou l'accompagnement des entreprises vers de nouveaux marchés sont sources de nombreuses créations d'emplois.

Appels à Projets pour la rénovation énergétique du logement

OBJECTIFS

Dans le cadre de la politique régionale de soutien à la rénovation énergétique du logement, plusieurs Appels à Projets sont actuellement proposés :

- > Appel à Projets pour la rénovation énergétique des logements sociaux communaux,
- > Appels à Projets pour la rénovation énergétique de petits collectifs de logements sociaux,
- > Appels à Projets pour la rénovation énergétique des copropriétés,
- > Appels à Projets pour la rénovation énergétique d'opérations groupées d'habitats individuels privés.

Ces Appels à Projets visent à soutenir une rénovation performante et bas carbone des logements et participent à la lutte contre la précarité énergétique en permettant d'offrir, aux occupants, des logements rénovés, aux charges maîtrisées. L'ensemble de ces Appels à Projets peut également contribuer à la revitalisation des centres-bourgs.

CIBLES D'ENTREPRISES (en termes de taille et filière)

Collectivités, communes et EPCI, bailleurs sociaux, syndicats de copropriétés, structures portant la maîtrise d'ouvrage déléguée pour le compte de particuliers.

IMPACT BUDGÉTAIRE (en précisant la part couverte par le BP 2020)

Le budget annuel dédié à ces Appels à Projets est de **1M€ à 1,5M€**

ARGUMENTAIRE SUR LE CARACTÈRE D'URGENCE DE LA MESURE DANS LE CONTEXTE DE CRISE

Les actions soutenues dans le cadre de ces Appels à Projets participent à développer le marché de la rénovation énergétique pour les entreprises locales. Pour rappel :

- > *l'activité entretien-rénovation des logements représente 4,2Md€ du chiffre d'affaires du bâtiment en Nouvelle-Aquitaine (chiffres 2016),*
- > *le secteur du bâtiment emploie 107 200 salariés (chiffres 2017), s'ajoutent 37 000 artisans seuls, et 14 300 intérimaires (en équivalent temps),*

Pour le seul logement social, environ 1,4Md€ ont été investis par les organismes HLM de Nouvelle-Aquitaine en 2017 dans la construction et l'amélioration des logements alimentant 25 000 emplois directs et indirects.

Accompagnement des opérations de rénovations énergétiques des bâtiments publics sur les territoires les plus vulnérables

OBJECTIFS

Le secteur du bâtiment représente en Nouvelle-Aquitaine le 1^{er} secteur consommateur d'énergie à hauteur de 41%, et la part du parc tertiaire représente à lui seul 12% de la consommation énergétique régionale. Le SRADDET et Néo Terra donnent comme objectif à 2030 que 25% du parc public soit rénové énergétiquement, et 100% d'ici 2050.

Par ailleurs, les territoires ont exprimé leur souhait de rénover leurs bâtiments afin d'en réduire la consommation énergétique mais avec un besoin de soutien financier à l'ingénierie et à la réalisation de travaux pour pouvoir passer à l'acte.

C'est donc au travers de ces objectifs et de cette remontée du terrain qu'un nouveau dispositif régional d'accompagnement financier est en cours d'élaboration sur la rénovation énergétique des bâtiments publics.

Ce dispositif d'expérimentation, en co-construction avec des partenaires de la Région, s'appuie sur un travail en collaboration avec les acteurs de terrain permettant ainsi de cibler au mieux les bâtiments les plus pertinents à rénover.

Ainsi, le dispositif régional de soutien financier s'appliquera :

- > aux opérations de rénovations énergétiques globales et non sur des travaux isolés,
- > aux 22 EPCI les plus vulnérables selon les critères de la DATAR afin d'obtenir un impact le plus important possible sur l'attractivité de ces territoires mais aussi et surtout sur une diminution drastique de leur facture énergétique,
- > aux typologies de bâtiments les plus pertinentes à rénover : soit les plus énergivores, les plus occupés, avec de fortes émissions de gaz à effet de serre, et surtout utilisant des énergies fossiles car non reliés au gaz. En effet, 13% des bâtiments tertiaires utilisent encore à ce jour des énergies fossiles en Nouvelle-Aquitaine.

Avec comme objectifs de :

- > réduire les consommations d'énergies des bâtiments publics et donc la facture énergétique des collectivités les plus vulnérables,
- > réduire l'empreinte carbone des bâtiments publics notamment par la substitution des énergies fossiles (hors réseau),
- > favoriser l'attractivité et la redynamisation des territoires les plus vulnérables.

CIBLES

D'ENTREPRISES

(en termes de taille et filière)

- Bâtiments publics tertiaires
- Collectivités territoriales
- Les zones les plus vulnérables identifiées par la DATAR à partir de critères socio-économiques : 22 EPCI sur 7 départements

IMPACT BUDGÉTAIRE

(en précisant la part couverte par le BP 2020)

2020 : impact budgétaire nul car couvert par le BP 2020 - DEC

2021 : 2M€ Région + FEDER couvert par le budget de la DEC

ARGUMENTAIRE SUR LE CARACTÈRE D'URGENCE DE LA MESURE DANS LE CONTEXTE DE CRISE

Cette action participe pleinement à la relance économique dans le contexte actuel de crise. Ce dispositif d'expérimentation, lancé dès 2020, aurait un impact sur l'emploi à court terme, et jouerait un rôle essentiel dans la dynamique du marché de la rénovation énergétique des bâtiments, favorisant l'activité des entreprises locales dans les territoires les plus vulnérables.

fiche
8

Appel à Projets 2020 « Valorisation des déchets inertes des entreprises du bâtiment et des travaux publics »

OBJECTIFS

Issus des priorités définies dans le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets, adopté le 21 octobre 2019, les objectifs de Néo Terra en matière de déchets inertes visent à développer sur le territoire des installations de recyclage au plus près des lieux de production et proposer une offre de matériaux recyclés de proximité. La Région s'engage, ainsi, à atteindre le taux de valorisation de déchets inertes issus du BTP de 80% en 2025, et s'engage à accompagner la création de 50 plateformes de valorisation des déchets du bâtiment et des travaux publics d'ici 2030.

Cet Appel à Projets doit ainsi permettre :

- > d'obtenir un maillage optimal sur l'ensemble du territoire régional en proximité des lieux de production des déchets inertes du BTP par le développement d'installations de tri/valorisation de déchets inertes performantes ;
- > d'économiser les matériaux d'extraction ;
- > de réduire les quantités de déchets inertes admis en centre de stockage et préserver l'emprise foncière des sites ;
- > de résorber les sites illégaux.

Les installations sont aujourd'hui encore peu nombreuses et afin de faciliter le déploiement et encourager le recyclage, la création de plateformes sur le territoire est encouragée en vue d'aboutir à un maillage du territoire optimisé en respectant le principe de proximité des lieux de valorisation.

CIBLES
D'ENTREPRISES
(en termes de taille et filière)

- les entreprises de Nouvelle-Aquitaine quelle que soit leur taille.
- dans certains cas, les collectivités, pour la gestion des déchets inertes des professionnels, dans la limite de leurs compétences et de la non concurrence du secteur privé.

IMPACT BUDGÉTAIRE
(en précisant la part
couverte par le BP 2020)

1M€ couvert par le BP 2020

ARGUMENTAIRE SUR LE CARACTÈRE D'URGENCE DE LA MESURE
DANS LE CONTEXTE DE CRISE

13 000 emplois dans le secteur des déchets et du recyclage sont recensés en Nouvelle-Aquitaine en 2018.

Pour l'année 2018, on dénombre 3 211 emplois en région dans les entreprises privées du recyclage, 2 458 emplois privés en ce qui concerne la collecte des déchets et 1 453 pour leur traitement/dépollution (soit au total 7 122 emplois).

fiche
9

Démultiplier l'accompagnement à la restauration des continuités aquatiques
Appel à Projets « Continuité écologique »

OBJECTIFS

Les ambitions 8 (Préserver nos ressources naturelles et la biodiversité) et 9 (Préserver et protéger la ressource en eau) de Néo Terra engagent la Région Nouvelle-Aquitaine dans la mise en œuvre de dispositifs d'accompagnement visant à soutenir des projets territoriaux de maintien de la biodiversité par la restauration de la trame bleue (continuité écologique) et l'atteinte de 100% de milieux aquatiques en bon état à échéance 2027.

Le rétablissement des continuités écologiques sur les cours d'eau de Nouvelle-Aquitaine à la circulation des espèces piscicoles (dont les poissons migrateurs, véritables marqueurs de la qualité d'un milieu, encore présents sur les bassins de l'Adour, de la Garonne, la Dordogne, de la Charente-Seudre ou de la Vienne...) ou au transit des sédiments, constituent par ailleurs un axe fort de la Stratégie régionale sur l'eau adoptée en juin 2018.

Afin d'atteindre ces objectifs, la Région inscrit dans le cadre de Néo Terra sa volonté de lutte contre la fragmentation des cours d'eau et des milieux humides, en partenariat avec les **Agences de l'Eau Adour-Garonne et Loire-Bretagne, un Appel à Projets spécifique sur la restauration des continuités écologiques** sur les cours d'eau à enjeux (axes stratégiques « migrants » et « têtes de bassin ») durant le 2^e semestre 2020 qui devrait permettre d'accélérer la réouverture de ces axes en facilitant l'émergence de projets.

CIBLES
D'ENTREPRISES

(en termes de taille et filière)

Propriétaires publics (Communes, groupements de communes) et privés des ouvrages

IMPACT BUDGÉTAIRE

(en précisant la part couverte par le BP 2020)

4M€ en AP (dans le cadre du BP 2020)

ARGUMENTAIRE SUR LE CARACTÈRE D'URGENCE DE LA MESURE
DANS LE CONTEXTE DE CRISE

- > *La multiplication des sites de travaux (programmes d'investissement) et des chantiers liés à l'Appel à Projets répartis sur l'ensemble des territoires de Nouvelle-Aquitaine (zones aval et amont des bassins versants), contribuera à relancer localement l'activité des entreprises du BTP spécialisées dans le génie civil hydraulique.*
- > *Le suivi des travaux pour le compte des gestionnaires locaux de bassins versant (Syndicat, Communauté de communes) permettra la pérennisation des emplois ou le recrutement de techniciens-rivières .*

« Des ordinateurs pour l'accès à la formation à distance en apprentissage » Un axe du programme régional de développement de la formation à distance

OBJECTIFS

Ce projet s'inscrit à l'aune de la crise que nous traversons et de ses conséquences sur l'emploi et l'évolution des compétences des actifs, mais aussi à l'aune du recours massif à la formation à distance qui a été rendu nécessaire pendant la période de confinement.

Ce double contexte renforce les enjeux autour du Cap de Transformation inscrit au cœur du Pacte Régional d'Investissement dans les Compétences et dans le Contrat d'Objectif « métiers de la formation » en cours d'élaboration.

En effet, le Cap de Transformation repose en large partie sur la capacité des organismes de formation à repenser leur ingénierie que ce soit au service de la construction, de l'individualisation et de l'accompagnement des parcours ou de l'intégration de nouvelles approches pédagogiques prenant mieux en compte par exemple la digitalisation ou la situation de travail.

Depuis plusieurs années les pratiques liées au numérique, notamment, poussent les organismes de formation à faire évoluer de manière continue leur offre et leurs méthodes. La numérisation de la formation transforme en profondeur les pédagogies et le fonctionnement des structures de formation. La crise sanitaire liée au Covid-19, a plus que jamais mis en lumière la nécessité pour le secteur d'être en mesure de proposer des formations distancielles et de s'approprier pleinement les nouvelles techniques de communication et d'information.

Afin de soutenir la dynamique engagée dans les organismes de formation en matière de formation à distance et de l'inscrire dans le processus de changements et de transformations des organismes de formation constituant le premier objectif du contrat d'objectif « métiers de la formation », la Région souhaite déployer un programme régional de développement de la formation à distance. Ce dernier s'appuierait :

- > sur un accompagnement méthodologique de développement de la FAD permettant l'intégration de cette modalité pédagogique dans la stratégie de développement de l'organisme de formation mais également l'analyse des besoins,
- > sur un dispositif de financement des phases de conception (scénario pédagogique) et de développement (conception d'outils pédagogiques adaptés),
- > sur un plan de professionnalisation des acteurs de la formation,
- > sur le déploiement d'outils mutualisés – support de la FAD,
- > sur des équipements permettant aux bénéficiaires de pouvoir accéder à ces nouvelles modalités de formation, notamment à distance.

Au-delà de l'appui aux organismes de formation, ce programme comprend également un volet destiné à faciliter l'accès de certains publics à des modalités pédagogiques distancielles. En effet, pendant le confinement, les jeunes, et singulièrement les apprentis, ont éprouvé des difficultés matérielles à suivre les enseignements à distance, parce qu'ils n'étaient pas équipés ou que leur entreprise ne pouvait leur mettre un ordinateur à disposition.

Au-delà de la crise sanitaire, cela pose la question de la fracture numérique qui persiste et peut entraver le bon déroulement de la formation.

PUBLIC BÉNÉFICIAIRE
PORTEURS
DESCRIPTIF ET
CONDITIONS
D'ATTRIBUTION DE
L'AIDE

BÉNÉFICIAIRES : apprentis niveau 3 et 4

PORTEURS ÉLIGIBLES : organismes de formation par apprentissage

DESCRIPTIF DE L'AIDE :

La Région financera, à hauteur de 100% de leur coût, l'acquisition d'ordinateurs portables par les organismes de formation par apprentissage, labellisés par la Région. Ils devront être utilisés par les apprentis inscrits dans des formations conduisant à un niveau de qualification 3 et 4 pendant des séquences de formation à distance.

Les organismes de formation par apprentissage deviennent propriétaires de ces équipements dont ils assurent la maintenance.

Le nombre d'ordinateurs portables est estimé à 1 200.

CONDITIONS D'ATTRIBUTION :

La feuille de route pour le développement de l'apprentissage adoptée en avril 2020 intègre le cadre d'intervention pour soutenir les investissements dans les organismes de formation qui portent de l'apprentissage.

Il est proposé d'ajuster ce cadre d'intervention, par voie d'avenant à la CP du mois de juillet, pour inclure cette opération spécifique.

En outre, un Appel à Projets sera soumis au vote de cette même Commission permanente. Destiné aux organismes de formation par apprentissage, il précisera les conditions dans lesquels ils pourront prétendre à cette aide. Il reposera sur 4 principes :

- les organismes doivent être labellisés par la Région et transmettre leurs effectifs pour les niveaux 3 et 4,
- la subvention octroyée concerne le financement à 100% d'ordinateurs portables pour un nombre d'apprentis estimé à 5% des niveaux cibles,
- les organismes deviennent propriétaires des PC et s'engagent à les utiliser au bénéfice des apprenants sur une durée minimum de 4 ans, et attestent de les amortir comptablement sur cette durée à minima,
- les ordinateurs sont achetés chez des acteurs de l'Economie Sociale et Solidaire situés en Nouvelle-Aquitaine.

IMPACT BUDGÉTAIRE
(en précisant la part
couverte par le BP 2020)

840K€ (environ 700€ par PC) selon une modalité de versement en une fois, au constat de la facture acquittée par l'organisme de formation. Prévu au BP 2020

ARGUMENTAIRE SUR LE CARACTÈRE D'URGENCE DE LA MESURE
DANS LE CONTEXTE DE CRISE

Cet accompagnement volontariste de sortie de crise vise à réduire la fracture numérique que la crise Covid-19 a remis en lumière notamment pour un public en difficulté et pour lequel la situation d'alternance rend plus complexe la formation à distance.

DÉFI 3

Soutien à l'emploi associatif

OBJECTIFS

- > permettre aux associations employeuses soutenues jusqu'au 31 décembre 2020 au titre du dispositif d'aide à l'emploi associatif de l'ex-Région Limousin de faire évoluer d'ici la fin de l'année 2021 les modalités de soutien financier en s'inscrivant notamment dans une logique d'aide sectorielle,
- > contribuer à préserver les emplois de ces associations déployés sur le territoire limousin, ainsi que l'activité du tissu associatif local dans le contexte de reprise post-pandémie.

1. OBJET DE L'AIDE

Pour une période transitoire allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021, le présent règlement d'intervention permet l'octroi d'une subvention aux associations employeuses financées à ce jour au titre des emplois associatifs de l'ex-Limousin, le temps nécessaire à la préparation de l'avenir de ces emplois.

Ces emplois et leurs structures doivent être basés sur le territoire régional.

2. NATURE ET MONTANT DE L'AIDE

Pour l'année 2021, il s'agit d'une aide au poste d'un montant de 10 000€ par emploi en CDI pour permettre aux associations de conduire des activités d'intérêt général. Le montant de l'aide est recalculé prorata temporis dans le cas où l'emploi est à temps partiel.

Le partenariat avec d'autres collectivités (Département, Intercommunalités, Communes) ou l'État doit être recherché par les associations, afin d'obtenir des financements complémentaires.

3. CONDITIONS D'OCTROI DE L'AIDE

Cette aide sur l'année 2021 n'est pas la reconduction du dispositif en vigueur jusqu'au 31 décembre 2020 et exige une sollicitation spécifique de l'association et la complétude de son dossier.

L'association formalise sa demande d'aide et la présente, complétée des pièces obligatoires mentionnées dans le dossier type fourni par la Région.

Sont éligibles les associations qui, à la date du dépôt de leur dossier :

- > bénéficient d'une ou de plusieurs aides régionales accordées au titre de l'emploi associatif ex-Limousin,
- > pour un ou plusieurs postes de travail obligatoirement occupés à cette date,
- > dont l'objet statutaire et/ou les activités coïncident avec les compétences de la Région telles que définies par la loi ou le règlement.

Dans tous les cas, les projets relevant du champ de compétence exclusif d'autres collectivités ne sont pas recevables, de même que les emplois n'étant plus portés par une structure de nature associative.

4. CONTRACTUALISATION, OBLIGATIONS DES BÉNÉFICIAIRES

La subvention attribuée fait l'objet d'un acte entre la structure et la Région.

Cette convention précise les montants et conditions de paiement de l'aide régionale. Elle précise également les engagements de la structure vis-à-vis de la Région, concernant le développement de l'activité prévue, les conditions d'emploi, de rémunération et de formation des salariés recrutés.

Le non-respect d'au moins un de ces engagements pourra entraîner la suspension ou l'annulation de l'aide régionale.

Toute modification portant sur un poste aidé, son titulaire et/ou ses missions doit faire l'objet d'un examen préalable de la Région.

Au terme de l'année 2021, les associations bénéficiaires de ce dispositif adresseront à la Région un bilan d'activités du/des poste(s) financé(s).

**CIBLES
D'ENTREPRISES**
(en termes de taille et
filière)

Associations employeuses :

- dont le siège social et les emplois sont basés en Nouvelle-Aquitaine,
- aidées au titre de l'ancien dispositif de soutien à l'emploi associatif de l'ex-Région Limousin,
- dont l'activité coïncide avec les compétences de la Région.

IMPACT BUDGÉTAIRE
(en précisant la part
couverte par le BP 2020)

4,7M€ - AE inscrites au BS Covid 2020

**ARGUMENTAIRE SUR LE CARACTÈRE D'URGENCE DE LA MESURE
DANS LE CONTEXTE DE CRISE**

La pandémie de coronavirus et les mesures de confinement prises pour l'enrayer ont empêché de mener à bien le travail engagé par la Région pour faire évoluer avec les associations les modalités de soutien régional. La crise sanitaire a par ailleurs fragilisé les associations en les privant des recettes liées aux manifestations ou aux activités sociales que ces structures organisent. L'enjeu social que représentent les centaines d'emplois en jeu, et l'importance de l'activité du secteur associatif dans l'animation et la cohésion des territoires rendent nécessaire de sécuriser les structures.

DÉFI 3

Territoire Zéro Chômeur Longue Durée : des emplois dans nos territoires

OBJECTIFS

Accompagner l'extension de l'expérimentation Territoire Zéro Chômeur Longue Durée (TZCLD) en identifiant l'ensemble des démarches volontaires en région.

L'expérimentation a pour objectif de montrer qu'il est possible à l'échelle d'un territoire, sans surcoût pour la collectivité, de proposer à tout chômeur de longue durée qui le souhaite, **un emploi à durée indéterminée et à temps choisi**, en développant et finançant des activités utiles et non concurrentes des emplois existants pour répondre aux besoins des divers acteurs du territoire : habitants, entreprises, institutions...

En faisant du désir d'activité le moteur de l'expérimentation, cela permettra aux territoires de voir fleurir de nouveaux services, aux personnes de retrouver une place dans la société et le développement de nouvelles coopérations entre employeurs.

En quelques semaines le besoin de service de proximité (circuit court alimentaire, santé...) et la demande de produits locaux ont fait la démonstration de la place à construire aux nouvelles initiatives dont certaines ne sont pas encore imaginées. Les outils numériques ont d'ailleurs dans ce contexte permis de démontrer qu'ils pouvaient être au service d'une économie de proximité.

A Mauléon (79), premier territoire d'expérimentation en Nouvelle-Aquitaine, l'ESIAM, Entreprise à But d'Emploi (EBE) a déjà salarié près de 80 personnes qui étaient privées durablement d'emploi et qui désormais produisent des biens et des services localement en lien avec les entreprises du territoire. Ces activités au bout de 2 ans permettent déjà à l'EBE d'équilibrer son budget en équilibrant les prestations et la contribution du fond national qui intervient à hauteur des coûts évités soit environ 18 000€ par salarié.

OBJECTIFS GÉNÉRAUX

- > relancer l'activité sur les territoires : sur la base des actions réalisées durant la crise sanitaire par les premiers collectifs, telles que les livraisons en circuit courts, la production de biens reconditionnés, les services à domicile, les nouveaux modes de production...,
- > donner des conditions de vie décentes aux plus précaires par un contrat de confiance lié à la création d'activités,
- > mobiliser l'ensemble des acteurs territoriaux : économiques, sociaux, politiques...,
- > ambitionner une Région Zéro Chômeurs Longues Durées.

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

- > identifier et accompagner les TZCLD volontaires : ingénierie territoriale, aide au démarrage et aide à la formation des personnes créatrices d'activité,
- > créer de nouveaux emplois dans des activités à impacts environnemental et sociétal,
- > faire disparaître le chômage de longue durée en organisant les réponses aux désirs d'activités,
- > mobiliser l'ensemble des ressources territoriales disponibles,
- > organiser la réponse régionale inter pôles (DEE, DATAR et Formation).

CIBLES
D'ENTREPRISES
(en termes de taille et
filière)

• **les Entreprises à But d'Emploi créées par les comités locaux** : une déjà en fonctionnement (ESIAM à Mauléon) et une dizaine en attente de la seconde loi d'expérimentation annoncée par le Gouvernement pour l'automne 2020 soit une estimation de plus de 700 personnes privées d'emploi qui retrouvent du travail.

Cette mesure sera ouverte sur la période octobre 2020 à décembre 2022.

Modalité de sélection des entreprises : en lien avec l'association nationale TZCLD et INAE en tant qu'animateur de la grappe Nouvelle-Aquitaine, les projets seront reçus au fil de l'eau.

IMPACT BUDGÉTAIRE
(en précisant la part
couverte par le BP 2020)

2020 : 7 projets financés pour l'ingénierie territoriale (DATAR) soit 105 000€ et 50 000€ pour l'animation des projets par INAE

Budget hypothèse : 700 créateurs d'activité x 600€ = **420 000€TTC**

Ce montant est décomposé entre les aides à la formation des salariés des EBE, l'aide au démarrage de l'EBE et l'ingénierie territoriale. Le montant de 600€ est une estimation du coût évité pour la Région pour chaque personne privée d'emploi qui devient salarié de l'EBE (Etude macro-économique de 2017 du coût de la privation d'emploi réalisée par ATD quart monde).

ARGUMENTAIRE SUR LE CARACTÈRE D'URGENCE DE LA MESURE DANS LE CONTEXTE DE CRISE

La privation d'emploi n'est pas une fatalité et l'expérimentation nationale depuis 2016 a fait la démonstration du fort potentiel de création d'activité dès lors que les territoires se responsabilisent. Lors de la période de confinement, les Entreprises à But d'Emplois (EBE) ont de plus fait preuve d'une grande réactivité et agilité en tant qu'acteur de lien ainsi que pour la production des produits de première nécessité (masques, visières...). C'est donc encore plus pertinent dans une période de rebond et de transition.

Les personnes durablement privées d'emploi se sont illustrées dans les bassins de vie en lien avec les comités locaux d'employeurs, par leur ingéniosité à construire des réponses aux besoins locaux et à amorcer des productions de biens et de services nouveaux.

L'inscription du soutien régional à l'expérimentation Territoire Zéro Chômeurs Longue Durée dans le plan de relance est une chance pour ne pas accentuer la fracture dans les territoires entre les personnes actuellement privées durablement d'emploi et les nouvelles personnes qui vont être en inactivité du fait de la crise économique annoncée.

Ainsi la Région ferait la démonstration du lien entre territoire, création d'activités et formation professionnelle et de sa capacité d'agir au plus près avec les entreprises volontaires sur les territoires.

DÉFI 3

Développement de l'emploi partagé

OBJECTIFS

En cohérence avec les orientations du SRDEII, un des objectifs de la Région est de structurer l'offre d'accompagnement des entreprises afin de leur permettre de se développer ou de répondre, avec souplesse, à une nouvelle activité ou à un pic d'activité, en faisant appel à l'emploi partagé, via les Groupements d'Employeurs (GE).

Le GE est une association de plusieurs entreprises qui vise à embaucher des salariés qu'une seule de ces sociétés ne pourrait pas employer ou pas dans les conditions idéales. Le GE peut en particulier permettre aux entreprises de faire face aux fluctuations d'activité, à la saisonnalité, aux difficultés de recrutement et de mobilisation de compétences spécifiques sur certains territoires ou pour certains métiers.

La relation GE – Entreprise – Salarié s'articule comme suit :

- > le GE recrute, emploie et rémunère ses salariés. Il gère le planning des salariés en fonction des besoins des entreprises. Il facture la mise à disposition des salariés. Il assure le suivi et veille à l'évolution des salariés en fonction de leurs compétences et de leurs attentes,
- > le salarié est employé et rémunéré par le GE. Il travaille au sein des entreprises adhérentes,
- > l'entreprise adhère durablement au GE, règle sa cotisation annuelle et accepte la clause de responsabilité solidaire. Elle est facturée par le GE pour les mises à disposition de salariés.

La politique de développement de l'emploi partagé relève de l'Appel à Projets en faveur des Groupement d'Employeurs localisés en Nouvelle-Aquitaine. Il vise la création d'emplois partagés en contrat à durée indéterminée (CDI), notamment dans les secteurs émergents, tels que le numérique et le développement durable et écologique, et/ou en pénurie de professionnels qualifiés, dans la catégorie Technicien et +. Il est proposé d'étendre ce dispositif à la création d'emploi partagé en CDD de 6 mois minimum ou en CDI, toutes catégories confondues (ouvriers/employés/technicien/cadre).

L'aide est calculée comme suit :

- > toutes catégories d'emploi : 2 000€ forfaitaires pour la création d'emplois partagés en CDI ou en CDD de 6 mois minimum,
- > catégorie Technicien/Cadre : 3 000€ forfaitaires pour la transformation de CDD d'une durée cumulée inférieure ou égale à 12 mois consécutifs en CDI et 5 000€ pour le recrutement d'un salarié en emploi partagé en CDI.

Sont concernés les emplois partagés mis à disposition d'entreprises de Nouvelle-Aquitaine relevant du secteur industriel et de l'artisanat de production.

**CIBLES
D'ENTREPRISES**

(en termes de taille et
filière)

Entreprises de Nouvelle-Aquitaine relevant du secteur industriel et de
l'artisanat de production, adhérentes à un Groupement d'Employeurs

IMPACT BUDGÉTAIRE

(en précisant la part
couverte par le BP 2020)

400K€ dont 200K€ couverts par le BP 2020

**ARGUMENTAIRE SUR LE CARACTÈRE D'URGENCE DE LA MESURE
DANS LE CONTEXTE DE CRISE**

Le partage de salariés vise à éviter les licenciements en période de crise. Le recours à l'emploi partagé doit permettre à l'entreprise de se relancer avec prudence. En effet, le temps partagé est utile aux entreprises qui ont besoin d'une compétence spécifique à temps partiel. Pour le salarié, le temps partagé permet plus de sécurité d'emploi et de revenus. Il permet ainsi de concilier les besoins de flexibilité économique et de sécurité individuelle.

Cet accompagnement à l'emploi partagé est complémentaire aux actions du plan de relance de la Performance Industrielle et de l'artisanat de production.

Ce dispositif rejoint notamment l'objectif 13 du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) qui vise à déployer l'Écologie Industrielle et Territoriale (EIT) en encourageant les démarches collectives volontaires menées sur le territoire pour développer des synergies de mutualisation.

DÉFI 3

Aide régionale pour l'achat de petit matériel pour l'accueil collectif de mineurs avec hébergement lié au plan de reprise des activités touristiques mis en place par la Région Nouvelle-Aquitaine, en lien avec la crise sanitaire du Covid-19

OBJECTIFS

1. OBJET DE L'AIDE

Accompagner les surcoûts pour l'achat de petit matériel induits par les contraintes d'accueil Covid-19 des associations organisatrices d'accueil collectif de mineurs avec hébergement agréées jeunesse et éducation populaire.

2. NATURE ET MONTANT DE L'AIDE

Le montant de l'aide régionale est calculé sur la base de 50% du montant total taxes comprises des dépenses engagées après déduction des éventuelles autres aides publiques accordées à cet effet.

Le montant de l'aide régionale sera compris entre 750€ et 2 000€ par centre.

Une structure régionale peut porter une demande collective pour l'ensemble des centres localisés en Nouvelle-Aquitaine de son réseau.

Le montant de l'aide régionale est calculé sur présentation des factures acquittées, datées et signées :

- > par le représentant légal de la structure régionale en cas de dépôt collectif,
- > par le représentant légal de la structure locale dans le cadre d'un dépôt individuel.

Les factures doivent être datées entre le 29 mai et le 24 août 2020.

Le dépôt du dossier, du RIB et des factures acquittées devront mentionner le même représentant légal.

3. CONDITIONS D'OCTROI DE L'AIDE

L'association formalise sa demande d'aide, entre le 13 juillet et le 31 août 2020 complétée des pièces obligatoires mentionnées sur la page du guide des aides en Nouvelle-Aquitaine.

L'ensemble des modalités de dépôt des demandes seront précisées sur le guide des aides en Nouvelle-Aquitaine.

L'aide régionale est calculée sur présentation de facture acquittée TTC, au nom du bénéficiaire, datée et signée par le représentant.

Les aides seront octroyées dans la limite du budget régional affecté au dispositif.

Sont éligibles : Les dépenses d'achat du petit matériel et d'équipement non amortissables induits par les contraintes d'accueil Covid-19 (dépenses de fonctionnement uniquement) : achat de masques, lingettes, gel hydro-alcoolique, gants, produit désinfectant, visières, panneaux en plexiglass, panneaux de consignes de sécurité, kits supplémentaires de matériel d'activité ludique....

Sont inéligibles : Toutes dépenses d'investissement

4. CONTRACTUALISATION, OBLIGATIONS DES BENEFICIAIRES

La subvention attribuée fait l'objet d'un arrêté entre la structure et la Région.

Les modalités de versement seront précisées dans le guide des aides.

Le bénéficiaire s'engage à fournir l'ensemble des pièces justificatives tel que détaillé dans le guide des aides en Nouvelle-Aquitaine.

Par ailleurs, dans le cadre du contrôle de l'utilisation des fonds régionaux, la structure doit répondre à toute demande d'information de la Région en vue d'un contrôle de la réalisation du projet subventionné et de son évaluation.

	<p>Ensuite, le bénéficiaire s'engage à faciliter l'accès des représentants de la Région à tout document portant sur les missions subventionnées et à inviter les représentants de la Région lors de toutes les opérations en lien avec ces missions.</p> <p>Enfin, le bénéficiaire s'engage à faire apparaître de façon lisible et apparente, le logo type de la Région sur les lieux d'accueil en lien avec le projet subventionné.</p>
<p>CIBLES D'ENTREPRISES (en termes de taille et filière)</p>	<p>Exclusivement les associations organisatrices d'accueil collectif de mineurs employant minimum 1 ETP proposant des séjours avec hébergement dont le siège social et/ou un établissement sont situés en région Nouvelle-Aquitaine et qui bénéficient d'un agrément jeunesse et éducation populaire délivré par le ministère chargé de la jeunesse.</p>
<p>IMPACT BUDGÉTAIRE (en précisant la part couverte par le BP 2020)</p>	<p>300K€ pour environ 150 structures de la Région.</p> <p>La totalité est pris sur du redéploiement d'autorisations d'engagements de la Direction de la Jeunesse et de la Citoyenneté</p>

ARGUMENTAIRE SUR LE CARACTÈRE D'URGENCE DE LA MESURE DANS LE CONTEXTE DE CRISE

Dans ce contexte de crise, les besoins des entreprises touristiques ont été identifiés à travers différentes enquêtes réalisées : besoin de protections individuelles pour les salariés et les visiteurs, besoin de financement des entreprises à la fois sur leurs trésoreries et sur les investissements à consentir, besoin de soutenir la demande pour favoriser le départ en vacances en Nouvelle-Aquitaine.

Le plan d'urgence a permis de répondre temporairement et partiellement aux difficultés du secteur des vacances populaires collectives (centres de vacances ou de loisirs) avec des aides de l'État et des aides régionales au soutien pendant le confinement.

Cette nouvelle mesure permettra d'aider à la réouverture et à l'adaptation des activités des acteurs du tourisme social et de l'éducation populaire tout en visant à répondre temporairement et partiellement aux difficultés du secteur des vacances populaires collectives (centre de vacances ou de loisirs).

Ce dispositif sera en vigueur entre le 29 mai 2020 et le 24 août 2020.

DÉFI 3

Création du FERROCAMPUS® à Saintes

OBJECTIFS

Créer un écosystème unique en France et de portée européenne pour répondre aux besoins émergents de la filière ferroviaire à même de réunir dans un même espace des activités de formation, de recherche, de transfert technologique.

Ce projet pluridisciplinaire s'inscrit dans le champ des grands projets structurants portés par la Délégation à l'Aménagement du Territoire et à l'Attractivité Régionale (DATAR) du Conseil Régional. Il s'inscrit par ailleurs dans le champ des actions régionales de soutien aux filières économiques mais également dans le cadre de sa compétence légale de gestion des transports régionaux.

Il s'agira à terme de proposer un centre d'expertise unique en Europe dans le domaine de la revitalisation des voies ferrées régionales.

Situé sur un axe stratégique, Saintes, ancienne région ferroviaire française, offre des espaces immobilier et foncier de premier ordre et bénéficie d'une culture ferroviaire riche. Sur la base de ses savoir-faire, l'objectif est donc de redonner à ce territoire les moyens d'un redéploiement industriel autour des matériels roulants du futur. **Ce projet sera mis en œuvre en trois phases successives** dans la perspective de proposer au fur et à mesure des services nouveaux et des équipements mutualisés complémentaires.

Phase 1 : Développer un pôle d'excellence dans le domaine de la maintenance opérationnelle et du refit zéro diesel.

Phase 2 : Positionner le FERROCAMPUS® comme pôle de référence dans le domaine de l'automatisation des opérations ferroviaires.

Phase 3 : Faire du FERROCAMPUS® le centre d'expertise national pour la revitalisation des voies et infrastructures régionales secondaires

LE FERROCAMPUS® constituera à terme :

> un lieu de **formation initiale, continue et en alternance** pour répondre aux besoins des nouveaux métiers du ferroviaire (BEP à Bac +5) notamment dans le domaine de la transition numérique et transition énergétique,

> un lieu de mutualisation de moyens de test et d'expérimentation,

> un lieu dédié à l'**implantation d'activités nouvelles**, en particulier dans la maintenance des équipements roulants.

CIBLES

D'ENTREPRISES

(en termes de taille et filière)

- Constructeurs de matériels roulants ferroviaires
- Equipementiers, cotraitants et sous-traitants, bureaux d'études
- Fédérations professionnelles représentatives de la filière
- ETI, PME et TPE régionales
- Start-up spécialisées dans l'intégration de solutions digitales et prédictives, solutions de propulsion bas-carbonées, sécurisation des infrastructures (signalisation, gestion des flux), maintenance déportée...

IMPACT BUDGÉTAIRE (en précisant la part couverte par le BP 2020)

Le projet (immobilier et équipement) est estimé à 20M€ pour réhabiliter les bâtiments qui accueilleront la partie Campus et Technopôle.

Un budget de 20M€ est également estimé pour construire un espace d'activité directement connecté aux voies dans lequel viendrait s'implanter le projet industriel de Bombardier.

Ces coûts n'intègrent pas le prix de cession du site qui doit faire l'objet d'une négociation entre la Région et SNC IMMOBILIER en 2020.

Des subventions (FEDER) viendront diminuer le coût des travaux qui seront portés par la Région.

Les entreprises qui viendront développer des activités sur le site paieront un loyer significatif qui couvrira une grande partie des charges d'emprunt.

Planning prévisionnel :

- 2020/21 : acquisition du site et finalisation programmatique,
- 2021 : concours architecte,
- 2025 : livraison de la première tranche du site réhabilité avec implantation Bombardier.

Le Plan Pluriannuel d'Investissement fait apparaître un besoin de financement (investissement) de l'ordre de 9M€/ an entre 2022 et 2025.

ARGUMENTAIRE SUR LE CARACTÈRE D'URGENCE DE LA MESURE DANS LE CONTEXTE DE CRISE

Il s'agit d'un projet phare de relance particulièrement attendu par les entreprises de la filière. Il touche aux principaux enjeux et compétences de la Région puisqu'il permettra :

- > de favoriser la formation des jeunes, salariés, personnes en reconversion professionnelle aux futurs métiers du ferroviaire,
- > de structurer une filière ferroviaire en Nouvelle-Aquitaine autour des métiers en tension et en favorisant le développement de collaborations industrielles d'avenir autour des technologies de propulsion bas-carbonés (verdissement des flottes, allégement des matériaux, revitalisation des voies secondaires...),
- > de faire émerger un campus unique en France dans une approche « écosystémique » intervenant sur des thématiques directement liées aux orientations du SRADDET (revitalisation de friches industrielles) et Neo Terra (verdissement de la totalité de la flotte régionale à 10 ans),
- > de répondre aux enjeux d'aménagement du territoire visant à massifier l'accès au transport ferré régional pour solutionner les problématiques d'accès aux métropoles et bassins d'emplois et faciliter ainsi les mobilités infra régionales,
- > de relancer économiquement le territoire de la Saintonge Romane en partant des forces de son histoire industrielle ferroviaire toujours fortement ancrée mais mise en difficulté ces dernières années,
- > d'affirmer la Nouvelle-Aquitaine comme région leader dans le domaine de l'excellence ferroviaire en France et en Europe sur des thématiques très opérationnelles.

DÉFI 4

))) L'INFORMATION EN TEMPS RÉEL

Retrouvez toute l'information actualisée en direct sur les outils numériques de la Région :



Le site institutionnel et les sites dédiés :

- › nouvelle-aquitaine.fr
- › transports.nouvelle-aquitaine.fr
- › jeunes.nouvelle-aquitaine.fr
- › entreprises.nouvelle-aquitaine.fr

Les réseaux sociaux :

- ›  @NvelleAquitaine
- ›  Région Nouvelle-Aquitaine



Toutes les aides et dispositifs régionaux sur :

- › les-aides.nouvelle-aquitaine.fr



Une question ?

- › Le service « **Relation aux usagers** » est accessible du lundi au vendredi de 9h à 18h au **05 49 38 49 38** info-accueil@nouvelle-aquitaine.fr



nouvelle-aquitaine.fr